



SYNDICAT DE L'ORGE



Stratégie pour les milieux naturels 2021-2031

**Partie 2. Objectifs à long terme,
objectifs opérationnels et programme d'actions**

Auteurs

Rédaction : Maria Alejandra ARANGO BALLOT et Angélique MEYNIER (Chargées plan de gestion – Service Prospective et études des milieux naturels)

Relectures et validation : Anne PRÛVOT (chef du service Prospective et études des milieux naturels), Franck BOITTIN (Directeur Général Adjoint aux Milieux Naturels), Jean-Marc BOUCHY (Directeur Général des Services)

Membres du comité consultatif : François CHOLLEY (Président du Syndicat de l'Orge), Olivier THOMAS, Arielle MERRINA, Nicolas FOUQUE, Camille BERTINE, Gilles FRAYSSE, Sylvie OLLIVIER-HENRY, Olivier MARCHAU (Vice-Présidents du Syndicat de l'Orge)



SYNDICAT DE L'ORGE

Financeurs



Ce document a été rédigé avec l'aide du Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels de l'ATEN (2015 – Cahiers techniques n°88)

Juin 2021

Sommaire

SECTION I. Vision stratégique	6
I.1 Des enjeux aux objectifs à long terme	7
I.2 Des cibles pour une évaluation continue	12
SECTION II. Gestion opérationnelle	13
II.1 Des objectifs à long terme aux objectifs opérationnels	14
II.2 Des opérations au programme d'actions	19
II.3 Fiches actions	24
II.3.1. Connaissances scientifiques	24
Compléter et actualiser les inventaires naturalistes sur les sites déjà prospectés.....	25
Améliorer les connaissances faune-flore sur les sites non prospectés.....	27
Assurer un suivi des espèces de faune et flore à forte valeur patrimoniale et/ou indicateurs de la bonne qualité des milieux	29
Actualiser et compléter les inventaires naturalistes sur les groupes méconnus.....	31
Poursuivre les suivis annuels des gîtes larvaires de moustiques	33
Evaluer l'état de conservation des habitats prioritaires ainsi que leur tendance évolutive.....	35
Anticiper et évaluer les impacts du changement climatique sur les espèces et les habitats ...	37
Etudier la fréquentation des sites	39
Identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle du territoire..	41
Identifier l'impact de l'éclairage nocturne sur le territoire.....	43
Recenser les zones de collision sur le réseau routier.....	45
II.3.2. Préservation et restauration des milieux naturels.....	47
Elaborer les plans de gestion sur les nouveaux sites	48
Actualiser les plans de gestion sur les sites connus	50
Déployer la maîtrise foncière pour la conservation de la biodiversité	52
Optimiser la gestion des niveaux d'eau dans les bassins pour favoriser certains habitats/espèces	54
Entretenir et restaurer les milieux humides ouverts	56
Entretenir le lit et les berges des cours d'eau	59
Restaurer la fonctionnalité des mares et des bassins.....	62
Réhabiliter les annexes hydrauliques des cours d'eau	65
Définir un plan d'amélioration de la qualité de l'eau.....	67
Elaborer une stratégie globale de restauration des cours d'eau	69
Poursuivre l'effacement des ouvrages sur les cours d'eau	71

Restaurer les berges et les continuités latérales des cours d'eau	73
Gérer les prairies et les friches par fauche.....	75
Développer les tontes paysagères	77
Restaurer les milieux ouverts enrichés	79
Développer la gestion par écopâturage	81
Définir un cahier des charges culturelles des terrains agricoles mis à disposition	83
Créer des lisières entre milieux boisés et milieux ouverts	85
Reconstituer un réseau de haies diversifiées composées d'essences locales	87
Mettre en place une gestion adaptée des zones de transition.....	89
Poursuivre la gestion conservatoire des boisements.....	92
Favoriser la régénération naturelle des surfaces boisées entretenues	94
Conserver le bois mort	96
Mettre en valeur les arbres remarquables	98
Maintenir et développer un réseau d'arbres d'intérêt écologique	100
Entretien le patrimoine arboré existant	102
Favoriser la revégétalisation spontanée	104
Favoriser les essences locales et diversifiées dans les semis et plantations.....	106
Définir une stratégie de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes	108
Engager une réflexion sur la lutte contre la Faune Exotique Envahissante	110
Mettre en place des passages à faune au niveau des obstacles majeurs.....	112
Gérer durablement les déchets verts.....	114
II.3.3. Gestion de la fréquentation et accueil du public	116
Définir et affirmer la vocation des sites et leurs identités éco-paysagères	117
Définir et mettre en œuvre un Schéma de circulations douces	119
Préserver et valoriser les points de vue et ouvertures visuelles.....	121
Assurer l'entretien des équipements mis à disposition du public	124
Poursuivre un entretien régulier aux abords des équipements, ouvrages hydrauliques, ouvrages d'assainissement et limites de propriétés	126
Actualiser et afficher la réglementation des sites.....	128
Déployer une brigade verte.....	130
Renforcer les liens avec les acteurs locaux de la police de l'environnement	132
Développer la participation citoyenne au signalement des pollutions et des dépôts sauvages	134
Assurer la gestion des déchets	136
Améliorer la stratégie à long terme de gestion des déchets	138
Définir une stratégie d'accueil de l'activité pêche	140

Définir une stratégie de gestion cynégétique	142
Mettre à jour la procédure des évènements autorisés sur les sites	144
II.3.4. Sensibilisation de tous les publics	146
Former les agents à la biodiversité et à la gestion écologique	147
Développer des journées d'échanges techniques avec d'autres gestionnaires.....	149
Favoriser l'événementiel pour sensibiliser à la préservation de l'environnement.....	151
Développer des supports pédagogiques sur les sites naturels et leurs enjeux	153
Développer l'Observatoire de la biodiversité.....	155
Recueillir l'avis des usagers	157
Valoriser les initiatives locales en faveur de l'environnement par la création d'un « prix » Syndicat de l'Orge.....	159
Poursuivre les animations environnement auprès des scolaires.....	161
Développer les animations grand public sur le terrain pour partager les enjeux de la biodiversité.....	163
Développer des parcours pédagogiques sur les sites	165
Identifier les sites pouvant être valorisés par le biais d'un label ou d'un classement.....	167
Engager les démarches ad hoc de labellisation ou de classement	169
Renforcer l'information des élus grâce aux outils de communication existants	171
Développer les commissions ou rencontres thématiques pour sensibiliser les élus.....	173
II.3.5. Gestion durable et concertée.....	175
Développer les programmes de recherche avec les acteurs scientifiques	176
Actualiser et développer les conventions de partenariat	178
Participer à l'élaboration des documents de planification territoriale pour partager les objectifs de la stratégie	180
Renforcer la prise en compte des Trames Verte, Bleue et Noire dans les documents de planification territoriale	182
Mieux répartir l'offre de loisirs sur tout le territoire	184
Préparer, coordonner et assurer le suivi de la stratégie.....	186
Editer un bilan annuel des activités de la stratégie.....	189
Elaborer la prochaine stratégie pour les milieux naturels	193
Développer le recours à du matériel adapté à la gestion écologique.....	195
Mener en régie les actions emblématiques du plan de gestion	197
Développer le recours aux dispositifs d'insertion pour l'entretien des sites	199

SECTION I.

Vision stratégique

I.1 Des enjeux aux objectifs à long terme

Les objectifs à long terme (OLT) définissent l'état ou le fonctionnement souhaité au regard des enjeux actuels. Ils visent à atteindre ou maintenir un état considéré comme idéal pour les sites du Syndicat : le bon état de conservation pour tous les habitats et les populations d'espèces. Ils ont pour but de répondre aux enjeux qui ont été définis dans le diagnostic. **6 Objectifs à Long Terme ont été définis** dont la description succincte est développée ci-après.

Enjeu 1 : Les connaissances scientifiques

→ **Objectif à long terme 1 (OLT 1) : Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée**



Depuis les années 90, le Syndicat de l'Orge est un acteur majeur dans l'amélioration des connaissances scientifiques dans les vallées de l'Orge et ses affluents. Cette action a été renforcée il y a 5 ans par de nombreux inventaires et suivis réalisés en régie. A cela s'ajoutent les actions du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et d'associations naturalistes mais aussi du Conseil Départemental, du Conseil Régional et du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. L'état de la connaissance sur la faune, la flore, les habitats naturels et le paysage est donc bon voire très bon, mais parfois incomplet.

L'Objectif à Long Terme n°1 vise à développer et structurer les suivis scientifiques sur les sites du Syndicat afin de connaître les espèces rares mais aussi plus communes de la vallée, d'évaluer l'état de conservation des habitats patrimoniaux ainsi que la pression de fréquentation des sites par les usagers. De plus, il apparaît nécessaire de suivre des indicateurs pertinents représentatifs de la gestion et des activités des sites du Syndicat. Il s'agit également de mieux connaître l'état des continuités écologiques à l'échelle de tout le territoire.

Enjeu 2 : La préservation et la restauration des milieux naturels

→ OLT 2 : Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée



Il faut noter qu'une grande partie du territoire géré par le Syndicat est constituée de **zones humides ouvertes occupant environ 93 ha soit 25 % de la surface totale**. On entend ici par zones humides toutes les annexes hydrauliques (bras morts, prairies inondables et sources), les milieux humides ouverts (prairies hygrophiles, mégaphorbiaies, roselières et cariçaies) et les milieux d'eaux stagnantes (mares et bassins en eau). Il faut insister sur **l'importance des milieux aquatiques et humides** qui abritent la **quasi-totalité des enjeux à haute valeur patrimoniale** en termes d'habitats et d'espèces. Il est donc primordial de préserver les milieux en bon état et de restaurer ceux qui sont dégradés. Ces milieux étant directement dépendants de leur taux d'humidité, la **restauration d'un fonctionnement de l'hydrosystème le plus naturel possible est un des enjeux majeurs**.

L'éco-complexe des milieux prairiaux (mésophiles à mésohygrophiles) couvre une surface d'environ **81 ha sur les parcelles gérées par le Syndicat (22 % de la surface totale)**. La mosaïque de ces milieux et leur rareté au niveau régional font de leur conservation un enjeu majeur de la stratégie pour les milieux naturels 2021-2030. La richesse botanique et entomologique de ces habitats justifie leur classement en enjeu prioritaire tout comme leur lien fonctionnel avec les habitats limitrophes. **L'objectif vise donc à restaurer et préserver cette mosaïque d'habitats herbacés ouverts** actuellement en régression.

Enfin, les **milieux boisés** occupent la plus grande part des sites du Syndicat de l'Orge : **123 ha qui se répartissent sur tout le territoire, soit 33% de la surface totale**. Ces écosystèmes constituent des réservoirs de biodiversité abritant plusieurs espèces végétales et animales inféodées à ces milieux et dites à « haute valeur patrimoniale », comme par exemple les chauves-souris et les insectes saproxyliques, qui dépendent d'un large gradient de micro-habitats et de ressources trophiques fournis par les arbres sur pied, le bois mort et les vieux arbres. La fragilité de ces espèces, peu compétitives et à faible capacité de dispersion, leur confère un intérêt particulier. **La finalité est donc de préserver à long terme la naturalité des boisements ainsi que la connexion entre les boisements**. Le Syndicat possède également une responsabilité dans la conservation et la gestion des éléments naturels comme, par exemple, les **zones de transition entre les milieux** (lisières, haies, friches arbustives et les bosquets...) et le maintien d'un réseau d'arbres d'intérêt écologique qui abritent des cortèges faunistiques rares et menacés.

L'Objectif à Long Terme n°2 vise à préserver et restaurer les habitats naturels patrimoniaux de la vallée que sont les zones humides, les prairies et les milieux boisés, ainsi que les espèces qu'ils abritent.

Enjeu n°3 : La gestion de la fréquentation et l'accueil du public

→ OLT 3 : Concilier les usages et la préservation des milieux naturels



Les sites du Syndicat bénéficient d'une situation très particulière, au cœur d'un gradient d'urbanisation important, ce qui peut représenter une source de nuisances et de pressions d'un côté, mais aussi une opportunité de valorisation du patrimoine naturel auprès d'un public varié. Les terrains du Syndicat de l'Orge sont le support de nombreuses activités de loisirs (pêche, chasse, jogging, promenade, pique-nique...). Ils sont le lieu d'organisation de manifestations diverses (courses à pied, vélo, tournage de films...). L'ensemble de ces activités se doit d'être encadré afin de préserver au mieux les milieux naturels faisant l'attrait de ces lieux.

Cet accueil tout au long de l'année doit être conciliable avec les objectifs de préservation des milieux naturels.

L'ensemble des sites du Syndicat de l'Orge a été aménagé de manière plus ou moins importante selon les zones du territoire : pistes, mobilier, pontons de pêche... Ces aménagements sont en bon état mais des améliorations sont indispensables pour **une utilisation cohérente, pratique et sécurisée des sites**.

De plus, les espaces naturels du Syndicat jouent un rôle majeur dans le paysage local. **La valorisation de la perception paysagère des sites** (vues sur la rivière et vues sur les mosaïques d'habitats naturels depuis les cheminements qui maillent le territoire) est une clef d'entrée pour inviter le public au respect de la nature et à sa préservation.

L'importance de cet Objectif à Long Terme n°3 réside donc dans la recherche d'une compatibilité et d'une conciliation entre réponse aux besoins et attentes des usagers, et conservation du patrimoine naturel du territoire.

Enjeu 4 : La sensibilisation de tous les publics

→ **OLT 4 : Sensibiliser et partager les enjeux de la stratégie avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels**



Le Syndicat de l'Orge s'inscrit dans un territoire avec une dynamique démographique forte et dont l'aménagement évolue rapidement. Les sites gérés par le Syndicat de l'Orge y ont une place importante car ils sont parfois les seuls espaces naturels de proximité disponibles pour la population. Il y a donc là un enjeu fort pour les intégrer pleinement aux différents maillages (écologique, agricole, déplacements, culturels...). L'appropriation et la valorisation du territoire par les élus, les agents du Syndicat et les partenaires institutionnels est indispensable à une bonne compréhension de la stratégie et garantit la réussite de sa mise en œuvre. **Le Syndicat doit faire prendre conscience de la richesse et de la vulnérabilité de son patrimoine naturel et associer les acteurs locaux et institutionnels pour une vision partagée des enjeux et une gestion concertée à l'échelle de tout le territoire.**

De même, afin de favoriser la découverte et la compréhension des patrimoines naturel, paysager et historique respectueuse des sites, l'information et la sensibilisation des scolaires, des usagers et des propriétaires riverains est indispensable. En effet, **l'appropriation des vallées et de leurs richesses par la population locale est un facteur clef pour la réussite de la stratégie.**

L'Objectif à Long Terme n°4 vise donc à développer une pédagogie adaptée à chaque type de public qui encourage la prise de conscience des atouts que peuvent représenter les sites du Syndicat sur la vallée, en faisant de la stratégie un outil de développement local et d'éducation à l'environnement.

Enjeu 5 : La gestion durable et concertée

→ OLT 5 : Renforcer et développer les partenariats

Afin d'assurer une meilleure gestion des sites, il est indispensable de travailler avec les différents réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et partenaires scientifiques et institutionnels (protocoles de suivi, projets communs...). Les partenariats avec le monde de la recherche et les universités sont relativement peu développés : ils constituent une voie de progrès à encourager pour la connaissance et la gestion du territoire.

De plus, il est indispensable de travailler en étroite collaboration avec les collectivités afin que les enjeux de préservation des milieux naturels soient mieux pris en compte dans les projets d'aménagement du territoire.

L'Objectif à Long Terme n°5 vise donc à renforcer la contribution du Syndicat aux politiques d'aménagement du territoire et à renforcer son rayonnement en tant qu'expert en ingénierie écologique.

→ OLT 6 : Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique



Le Syndicat de l'Orge est responsable de la réalisation et de la mise en œuvre de la présente stratégie. A cet effet, des ressources humaines, matérielles et financières doivent y être dévolues. La mobilisation de ces ressources doit se traduire par une organisation fluide des services du Syndicat en y associant une dimension sociale et environnementale. Une gouvernance propre à la stratégie doit être mise en place pour suivre et réorienter le cas échéant l'avancement du plan d'actions.

L'Objectif à Long Terme n°6 vise à garantir les moyens de suivi et de mise en œuvre du plan d'actions pour une stratégie des milieux naturels agile, responsable, sociale et environnementale.

I.2 Des cibles pour une évaluation continue

La définition de cibles par Objectif à Long Terme structure le tableau de bord en associant dès la réflexion stratégique une ambition à atteindre avec les moyens permettant de l'évaluer. Les indicateurs d'état visent à rendre compte de l'état de l'atteinte de chaque cible. Cette évaluation implique de fixer un niveau d'exigence à atteindre pour chaque objectif à Long Terme et de mesurer l'écart entre cet état théorique et la réalité.

Objectifs à Long Terme		Cibles 2030
1	Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée	100% des sites ¹ prospectés au moins une fois ² Fréquentation évaluée sur 100 % des sites ouverts au public
2	Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée	+ 100 ha de milieux naturels en maîtrise foncière 100% des milieux humides ouverts actuels maintenus 8 secteurs à enjeu fort faisant l'objet d'une restauration hydromorphologique ³
3	Concilier les usages et la préservation des milieux naturels	Réduction de nombre de doléances sur les sites ⁴ Réduction du nombre d'infractions et de dégradations sur les sites ⁵
4	Sensibiliser et partager les enjeux de la stratégie avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels	100 % des agents de la régie formés 50 % de participation des élus aux classes d'eau « élus » Progression de la satisfaction des usagers Amélioration continue de la sensibilisation du grand public
5	Renforcer et développer les partenariats	100 % des documents de planification territoriale intégrant les enjeux de la stratégie
6	Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique	100 % des actions de la stratégie engagées 80 % des actions de la stratégie réalisées

¹ Définition d'un « site » : ensemble de parcelles couvrant une surface suffisamment importante d'un ou plusieurs types d'habitats pour nécessiter l'élaboration d'un plan de gestion

² au moins un passage au cours des 5 dernières années, qu'il s'agisse d'un diagnostic à dire d'expert ou d'inventaires faune-flore (observations protocolées ou opportunistes)

³ selon les priorités qui seront définies dans la stratégie globale de restauration des cours d'eau

⁴ Selon indicateurs Qualité Sécurité Environnement du processus R4 « Entretien des espaces naturels »

⁵ pas d'état des lieux chiffrés du nombre d'infractions ou de dégradations en 2020

SECTION II.

Gestion opérationnelle

II.1 Des objectifs à long terme aux objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels (OO) constituent les axes de travail à mettre en œuvre au cours de la stratégie pour contribuer à l'atteinte des objectifs à long terme (OLT). Ils visent prioritairement la suppression ou la diminution de l'intensité des facteurs d'influence négative. Ils déclinent les OLT précédemment définis en prenant en compte les priorités et les possibilités d'intervention, notamment techniques et financières. Ils se basent également sur l'expérience acquise lors de la réalisation du premier plan de gestion de la vallée.

Afin de contribuer à l'atteinte de la vision stratégique, **27 objectifs opérationnels** ont été définis pour la période 2021-2030 : 2 objectifs opérationnels sont dédiés à l'amélioration des connaissances, 10 objectifs opérationnels à la préservation et la restauration des milieux naturels, 6 à la gestion de la fréquentation et à l'accueil du public, 5 sont destinés à la sensibilisation de tous les publics, et enfin 4 sont dédiés à la gestion durable et concertée de la stratégie.

Objectifs à Long Terme		Objectif Opérationnel	
1	Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée	A1	Développer les suivis scientifiques
		A2	Elaborer un Schéma Directeur Trame Verte, Bleue et Noire à l'échelle du territoire
2	Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée	B1	Définir les orientations de gestion par site en fonction des enjeux identifiés
		B2	Poursuivre la veille et la protection foncière du fond de la vallée
		B3	Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau
		B4	Maintenir et favoriser des milieux herbacés ouverts et fonctionnels
		B5	Maintenir et développer les zones de transition entre les milieux
		B6	Assurer une gestion adaptée du patrimoine arboré
		B7	Engager une stratégie de revégétalisation des milieux naturels après travaux
		B8	Participer au contrôle et à la régulation des espèces exotiques envahissantes
		B9	Améliorer la perméabilité des sites à la faune
		B10	Améliorer la valorisation des déchets verts
3	Concilier les usages et la préservation des milieux naturels	C1	Elaborer un plan paysage du territoire
		C2	Garantir la sécurité des biens et des personnes
		C3	Veiller au respect de la réglementation des sites
		C4	Poursuivre et améliorer la gestion des déchets sur les sites
		C5	Garantir une pratique durable des loisirs de nature
		C6	Encadrer l'organisation des événements sur les sites
4	Sensibiliser et partager les enjeux de la stratégie avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels	D1	Améliorer la connaissance des agents sur les milieux naturels et la gestion écologique
		D2	Développer des outils de communication
		D3	Développer les animations auprès du grand public et des scolaires
		D4	Valoriser les espaces naturels et leur gestion par un label ou un classement écologique
		D5	Renforcer la communication et la sensibilisation des élus et des partenaires institutionnels
5	Renforcer et développer les partenariats	E1	Développer des partenariats techniques, scientifiques et institutionnels
		E2	Contribuer à l'aménagement du territoire
6	Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique	F1	Garantir un fonctionnement administratif et financier efficace
		F2	Garantir le choix et la disponibilité des ressources mises en œuvre

II.1.1 OLT 1. Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée

Objectifs Opérationnels	
A1	Développer les suivis scientifiques
A2	Elaborer un Schéma Directeur Trame Verte, Bleue et Noire à l'échelle du territoire

La pression d'inventaires et d'études pour l'amélioration de la connaissance est régulière sur les milieux gérés par le Syndicat. Il reste néanmoins à appréhender les milieux naturels et leur connectivité sur l'ensemble du territoire. En effet, sur les sites du Syndicat, plus d'un tiers des espèces animales à forte valeur (enjeux « très fort » et « fort ») sont sensibles à la fragmentation des habitats et dépendent étroitement des liens biologiques existants avec les territoires environnants.

De plus, la connaissance sur des groupes plus complexes à appréhender mais indicateurs de la qualité des milieux pourrait aussi être approfondie.

Le développement des suivis scientifiques a également pour finalité d'évaluer l'efficacité de la gestion des milieux naturels mise en œuvre via le suivi des populations de faune et de flore mais aussi le suivi de la fréquentation des sites. Plus concrètement, la connaissance sur les milieux naturels et la fréquentation permet d'établir les indicateurs de suivi des actions de la stratégie.

II.1.1 OLT 2. Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants de la vallée

Objectifs Opérationnels	
B1	Définir les orientations de gestion par site en fonction des enjeux identifiés
B2	Poursuivre la veille et la protection foncière du fond de la vallée
B3	Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau
B4	Maintenir et favoriser des milieux herbacés ouverts et fonctionnels
B5	Maintenir et développer les zones de transition entre les milieux
B6	Assurer une gestion adaptée du patrimoine arboré
B7	Engager une stratégie de revégétalisation des milieux naturels après travaux
B8	Participer au contrôle et à la régulation des espèces exotiques envahissantes
B9	Améliorer la perméabilité des sites à la faune
B10	Améliorer la valorisation des déchets verts

Les cours d'eau sont des écosystèmes complexes et fragiles qui disposent, lorsque leur fonctionnalité est préservée, d'une continuité écologique longitudinale, latérale, verticale et temporelle. **Sur le territoire, les cours d'eau sont fortement artificialisés ce qui induit de multiples dysfonctionnements.** La **restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie des cours d'eau est incontournable pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.** Outre le rétablissement de la libre circulation piscicole et sédimentaire, elle permet notamment la reconquête d'un espace de mobilité indispensable au cours d'eau (reméandrage libre, récréation d'annexes hydrauliques et de zones humides riveraines), la préservation d'habitats pour les espèces associées à la rivière et à ses berges et la prévention des inondations (zones d'expansion des crues). On peut également citer l'amélioration de la qualité de l'eau (baisse de l'eutrophisation des eaux et meilleure oxygénation) ainsi que de la qualité paysagère.

D'autre part, **la préservation, la restauration et la réhabilitation des zones humides** constitue un enjeu majeur pour le Syndicat afin de prévenir le risque inondation en augmentant les surfaces de

champs d'expansion de crues, mais aussi afin de maintenir un réseau de milieux à forte valeur patrimoniale sur le bassin versant. En effet, ces écosystèmes contribuent notamment à l'atteinte du bon état des cours d'eau et des eaux souterraines, par les fonctions de filtration, de soutien à l'étiage et d'épuration qu'ils assurent.

Une forêt ou un boisement en bon état de conservation est ce qu'on appelle une forêt « naturelle », c'est-à-dire là où la nature trouve seule son équilibre, sans l'intervention du gestionnaire. La volonté n'est toutefois pas de mettre la forêt sous cloche mais d'améliorer sa « naturalité ». Sur les parcelles du Syndicat, elle consistera limiter les interventions, à la mise en sécurité des bords de pistes, des abords des ouvrages, des équipements et des limites de propriétés.

Le diagnostic a également montré que **les milieux herbacés ouverts** sont soumis à divers facteurs d'influence d'origine naturelle (dynamique des milieux : colonisation naturelle par les ligneux entraînant la fermeture des milieux ouverts) ou anthropique (mode d'entretien mécanique, export ou non, pâturage, piétinement). **Le maintien, voire l'amélioration de l'état de conservation de ces prairies** passe par un entretien régulier s'articulant autour de la fauche, du broyage et/ou du pâturage. Cependant, cette gestion doit être adaptée aux enjeux écologiques de chaque milieu en définissant une période et une fréquence d'intervention justes afin de n'entretenir que le strict minimum et de laisser la place à l'expression naturelle. Il s'agit de trouver un équilibre entre l'action d'entretien (humaine ou animale) et le développement de la végétation et de la faune associée. De même, l'exportation des produits de fauche sera à favoriser, sur tous les espaces, afin d'éviter l'eutrophisation des sols et la banalisation des milieux.

Quel que soit le type de milieu concerné, des questions transversales doivent être traitées comme la **gestion des produits de coupe** issus des chantiers d'entretien qu'il conviendra de mieux valoriser et le plus localement possible, mais aussi la **gestion des Espèces Exotiques Envahissantes**, qu'elles soient animales ou végétales et qui menacent les équilibres naturels, la **perméabilité des sites à la faune** pour améliorer leur contribution dans la trame verte locale, ou encore la **re-végétalisation des sites après travaux** dans laquelle la végétation spontanée devra trouver une place plus importante.

II.1.3 OLT 3. Concilier les usages et la préservation des milieux naturels

Objectifs Opérationnels	
C1	Elaborer un plan paysage du territoire
C2	Garantir la sécurité des biens et des personnes
C3	Veiller au respect de la réglementation des sites
C4	Poursuivre et améliorer la gestion des déchets sur les sites
C5	Garantir une pratique durable des loisirs de nature
C6	Encadrer l'organisation des événements sur les sites

De nombreux espaces naturels du Syndicat sont ouverts au public. Grâce aux éco-compteurs positionnés dans les sites, la fréquentation a été estimée à environ **1.5 million de visiteurs par an sur la zone aval**.

L'élaboration d'un plan paysage permettra d'affirmer l'identité paysagère de chaque site et de définir **une stratégie d'accueil du public en phase avec les enjeux de préservation des milieux naturels**, notamment via l'élaboration d'un **schéma de circulations douces** cohérent à l'échelle du territoire.

En outre, de **nombreux espaces et équipements sont mis à disposition du public** pour permettre un usage et une découverte des sites. Ils **doivent être entretenus** en veillant à **la sécurité du public**, de même que **les abords des ouvrages techniques** (assainissement, hydraulique) doivent l'être pour permettre leur exploitation.

L'importante fréquentation des sites s'accompagne d'incivilités qui ne sont pas toujours signalées et suivies d'actions correctrices. Aussi, il est primordial de renforcer **le respect de la réglementation des sites** en accentuant la communication, mais aussi en contrôlant les activités tout en s'appuyant sur les acteurs locaux de la police de l'environnement.

A cette importante fréquentation de promeneurs et de randonneurs s'ajoutent les problématiques de gestion d'un nombre croissant de déchets et de demandes de manifestations. Il est donc important **d'améliorer la gestion des déchets sur le long terme** ainsi que **d'encadrer les manifestations sportives et culturelles afin d'éviter ou limiter leur impact sur les milieux**.

Enfin, une stratégie d'accueil des loisirs de nature comme **la pêche et la chasse** doit être définie pour assurer leur durabilité.

II.1.4 OLT 4. Sensibiliser et partager les enjeux de la stratégie avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels

Objectifs Opérationnels	
D1	Améliorer la connaissance des agents sur les milieux naturels et la gestion écologique
D2	Développer des outils de communication
D3	Développer les animations auprès du grand public et des scolaires
D4	Valoriser les espaces naturels et leur gestion par un label ou un classement écologique
D5	Renforcer la communication et la sensibilisation des élus et des partenaires institutionnels

Outre son rôle de préservation et de valorisation des milieux naturels, le Syndicat de l'Orge doit être acteur de la sensibilisation de tous les publics.

D'abord celui des agents du Syndicat, qu'il s'agisse des agents directement acteurs de la gestion des milieux naturels mais aussi plus largement de tous les agents du Syndicat. **L'objectif est de créer une culture interne autour de l'objectif « Valoriser écologiquement la vallée »** affiché dans la politique syndicale de Qualité Sécurité Environnement (QSE).

Cet objectif opérationnel a également vocation à **faire découvrir ou redécouvrir au plus grand nombre** (scolaires, habitants riverains et usagers) **le patrimoine naturel, l'histoire et les paysages des vallées gérées par le Syndicat** afin d'assurer le maintien des richesses et spécificités du territoire. En effet, une mauvaise compréhension des enjeux des sites a pour conséquence des pratiques et des usages parfois inadaptés ou inappropriés pouvant porter atteinte aux milieux naturels. Cela passe par **une labellisation ou un classement des sites au titre de leur patrimonialité ou de la gestion réalisée**, par la réalisation **d'animations ciblées auprès des scolaires ou du grand public**, et par le développement **d'outils informatifs et pédagogiques**.

Enfin, le diagnostic a également mis en évidence l'importance d'échanges rapprochés et réguliers entre **les élus du territoire, les partenaires institutionnels et les services du Syndicat** afin de construire également **une culture commune autour de la préservation de la biodiversité et de sa conciliation avec les attentes de la population locale**.

II.1.5 OLT 5. Renforcer et développer les partenariats

Objectifs Opérationnels	
E1	Développer des partenariats techniques, scientifiques et institutionnels
E2	Contribuer à l'aménagement du territoire

Le Syndicat a une responsabilité dans la transmission des connaissances et un rôle essentiel à jouer avec l'ensemble des acteurs locaux publics ou privés pour répondre aux enjeux écologiques de la vallée. Dans un contexte fortement urbanisé et aux multiples activités socioculturelles, le Syndicat doit entretenir des **relations constantes avec de nombreux acteurs et partenaires** afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel du territoire.

Afin d'améliorer continuellement la gestion des sites, il est notamment indispensable de travailler avec les différents gestionnaires d'espaces naturels et partenaires scientifiques et institutionnels. Les partenariats avec le monde de la recherche et les universités sont relativement peu développés : ils constituent une voie de progrès à encourager pour la connaissance et la gestion du territoire. L'objectif est de **renforcer les liens unissant le Syndicat et le monde de la recherche**, par le partage de données et l'invitation à utiliser le territoire comme terrain d'expérimentation pour des études innovantes, tant dans le domaine des sciences naturelles que celui des sciences humaines et sociales (suivis scientifiques, communication, éducation...). De même, il semble indispensable de participer aux **rencontres régionales et nationales** relatives à la biodiversité, la transition écologique ou encore l'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, le Syndicat, dans ses différentes actions, **peut renforcer sa contribution à l'économie locale et circulaire en développant des partenariats avec les acteurs du territoire.**

Enfin, l'expertise du Syndicat en termes de connaissances sur la faune, la flore et la gestion des milieux naturels fait de lui un acteur légitime du territoire pour **contribuer efficacement aux politiques d'aménagement du territoire**, en particulier pour accompagner les collectivités dans une meilleure prise en compte des Trames Verte, Bleue et Noire ou les conseiller dans la gestion de l'eau et des espaces verts.

II.1.6 OLT 6. Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique

Objectifs Opérationnels	
F1	Garantir un fonctionnement administratif et financier efficace
F2	Garantir le choix et la disponibilité des ressources mises en œuvre

Cet objectif correspond à toutes les actions administratives et financières inhérentes à **l'animation et la mise en œuvre de la stratégie**, de sa **gouvernance** par les élus du Syndicat à sa **gestion quotidienne** par les équipes (planification des opérations, programmation budgétaire, suivi).

Cet objectif vise également à **renforcer la responsabilité sociale et environnementale** du Syndicat dans la mise en œuvre de la stratégie, en développant le recours à l'insertion, aux équipes syndicales dans la réalisation de chantiers emblématiques ou encore à du matériel spécialisé dans la gestion écologique des milieux naturels.

II.2 Des opérations au programme d'actions

Un programme d'actions regroupe un ensemble d'opérations qui transcrivent la mise en œuvre concrète, précise et planifiée d'un ou plusieurs moyen(s) contribuant à la réalisation des objectifs du plan. Classées par type d'activité, les opérations sont codifiées, priorisées et programmées. Dans son rapport de 2007 sur la définition des dotations budgétaires des réserves naturelles nationales, le ministère de l'écologie a redéfini précisément les 9 domaines d'activités du gestionnaire de réserve naturelle. Cette codification est valable pour les Réserves Naturelles Nationales, les Réserves Naturelles de Corse et les Réserves Naturelles Régionales.

Chaque opération du plan de gestion devra suivre cette codification.

Code de la nomenclature des Plans de gestion	Domaine d'activités
SP	Surveillance et police
CS	Connaissance et suivis de patrimoine naturel
IP	Intervention sur le patrimoine naturel
EI	Prestations de conseils, Etudes & Ingénierie
CI	Création et entretien d'infrastructures d'accueil
MS	Management et soutien
PR	Participation à la recherche
PA	Prestations d'accueil et animation
CC	Création supports de communication et pédagogie

La présente stratégie déploie au total **83 opérations**. Les opérations sont codifiées selon la nomenclature de ces domaines d'activité.

Une hiérarchisation des actions est proposée au travers de l'attribution d'un **ordre de priorité** :

1. Priorité très forte
2. Priorité forte
3. Priorité moyenne

Concrètement, cette hiérarchisation doit se traduire par une concentration des efforts et des moyens (administratifs, techniques, financiers) sur les actions de priorité 1 et 2 pendant les premières années de la stratégie.

A l'inverse, les actions de priorité 3 pourront davantage être échelonnées dans le temps pour une mise en œuvre plutôt dans la seconde moitié de vie de la stratégie.

Enfin, chaque opération fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'ensemble forme le répertoire des opérations de la stratégie afin d'accompagner le gestionnaire dans la mise en œuvre.

Code	Operations	Priorité
Surveillance du territoire et police de l'environnement		
SP1	Actualiser et afficher la réglementation des sites	1
SP2	Déployer une brigade verte	1
SP3	Renforcer les liens avec les acteurs locaux de la police de l'environnement	1
SP4	Développer la participation citoyenne au signalement des pollutions et dépôts sauvages	2
Connaissances et suivi continu du patrimoine naturel		
CS1	Compléter et actualiser les inventaires naturalistes engagés sur les sites prospectés	2
CS2	Améliorer les connaissances faune-flore sur les sites non prospectés	1
CS3	Assurer un suivi des espèces de faune et flore à forte valeur patrimoniale et/ou indicateurs de la bonne qualité des milieux	1
CS4	Actualiser et compléter les inventaires naturalistes sur les groupes méconnus	2
CS5	Poursuivre les suivis annuels des gîtes larvaires de moustiques	2
CS6	Evaluer l'état de conservation des habitats prioritaires ainsi que leur tendance évolutive	1
CS7	Anticiper et évaluer les impacts du changement climatique sur les espèces et les habitats	3
CS8	Etudier la fréquentation des sites	2
CS9	Identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle du territoire	1
CS10	Identifier l'impact de l'éclairage nocturne sur le territoire	3
CS11	Recenser les zones de collision sur le réseau routier	3
Intervention sur le patrimoine naturel		
IP1	Optimiser la gestion des niveaux d'eau dans les bassins pour favoriser certains habitats/espèces	2
IP2	Entretien et restaurer les milieux humides ouverts	1
IP3	Entretien le lit et les berges des cours d'eau	1
IP4	Restaurer la fonctionnalité des mares et des bassins	1
IP5	Réhabiliter les annexes hydrauliques des cours d'eau	1
IP6	Poursuivre l'effacement des ouvrages sur les cours d'eau	1
IP7	Restaurer les berges et les continuités latérales des cours d'eau	2

Code	Operations	Priorité
Intervention sur le patrimoine naturel		
IP8	Gérer les prairies et les friches par fauche	1
IP9	Développer les tontes paysagères sur les zones d'accueil du public	1
IP10	Restaurer les milieux ouverts enrichés	1
IP11	Développer la gestion par écopâturage	2
IP12	Créer des lisières entre milieux boisés et milieux ouverts	2
IP13	Reconstituer un réseau de haies diversifiées composées d'essences locales	3
IP14	Mettre en place une gestion adaptée des zones de transition (lisières, haies, friches arbustives...)	3
IP15	Poursuivre la gestion conservatoire des boisements	1
IP16	Favoriser la régénération naturelle des surfaces boisées entretenues	3
IP17	Conserver le bois mort	2
IP18	Mettre en valeur les arbres remarquables	2
IP19	Maintenir et développer un réseau d'arbres d'intérêt écologique	2
IP20	Entretien le patrimoine arboré existant (vergers, parcs arborés, alignements d'arbres...)	3
IP21	Favoriser la revégétalisation spontanée	1
IP22	Favoriser les essences locales et diversifiées dans les semis et plantations	2
IP23	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes de la flore	1
IP24	Mettre en place des passages à faune au niveau des obstacles majeurs	3
IP25	Préserver et valoriser les points de vue et ouvertures visuelles	1
Prestations de conseils, études et ingénierie		
E11	Elaborer les plans de gestion sur les nouveaux sites	1
E12	Actualiser les plans de gestion sur les sites connus	2
E13	Définir un plan d'amélioration de la qualité de l'eau	1
E14	Elaborer une stratégie globale de restauration des cours d'eau	1
E15	Définir un cahier des charges culturelles des terrains agricoles mis à disposition	2
E16	Engager une réflexion sur la lutte contre la Faune Exotique Envahissante	3

Code	Operations	Priorité
EI7	Définir et affirmer la vocation des sites et leurs identités éco-paysagères	1
EI8	Définir un Schéma de circulations douces	1
EI9	Améliorer la stratégie à long terme de gestion des déchets	2
EI10	Définir une stratégie d'accueil de l'activité pêche	1
EI11	Définir une stratégie de gestion cynégétique	2
EI12	Identifier les sites pouvant être valorisés par le biais d'un label ou d'un classement	3
EI13	Identifier les démarches ad hoc de labellisation ou de classement	3
EI14	Contribuer à la prise en compte de la Stratégie dans les documents d'urbanisme	2
EI15	Renforcer la prise en compte des Trames Verte, Bleue et Noire dans les documents de planification territoriale	2
EI16	Mieux répartir l'offre de loisirs sur l'ensemble du territoire	2
Création et entretien d'infrastructures d'accueil		
CI1	Assurer l'entretien des équipements mis à disposition du public (mobilier, pistes et signalétique)	1
CI2	Poursuivre un entretien régulier aux abords des équipements, ouvrages hydrauliques et d'assainissement et des limites de propriétés	1
CI3	Assurer la gestion des déchets	1
Management et soutien		
MS1	Déployer la maîtrise foncière pour la conservation de la biodiversité	1
MS2	Gérer durablement les déchets verts	1
MS3	Mettre à jour la procédure des évènements autorisés sur les sites	2
MS4	Former les agents à la biodiversité et à la gestion écologique	2
MS5	Développer des journées d'échanges techniques avec d'autres gestionnaires	2
MS6	Développer les commissions, séminaires ou rencontres thématiques pour sensibiliser les élus	1
MS7	Actualiser et développer les conventions de partenariat de gestion	1
MS8	Préparer, coordonner et assurer le suivi de la stratégie	1
MS9	Editer un bilan annuel des activités de la stratégie	1

Code	Operations	Priorité
MS10	Réaliser l'évaluation de la stratégie	3
MS11	Elaborer la prochaine stratégie pour les milieux naturels	3
MS12	Développer le recours à du matériel adapté à la gestion écologique	1
MS13	Mener en régie des actions emblématiques de gestion	1
MS14	Développer le recours aux dispositifs d'insertion pour l'entretien des sites	2
Participation à la recherche		
PR1	Développer les programmes de recherche avec les acteurs scientifiques	2
Prestations d'accueil et animation		
PA1	Favoriser l'événementiel pour sensibiliser à la préservation de l'environnement	3
PA2	Recueillir l'avis des usagers	2
PA3	Valoriser les initiatives locales en faveur de l'environnement par la création d'un prix « Syndicat de l'Orge »	3
PA4	Poursuivre les animations environnement auprès des scolaires	1
PA5	Développer les animations grand public sur le terrain pour partager les enjeux de la biodiversité	2
PA6	Développer des parcours pédagogiques sur les sites	2
Création support de communication et pédagogie		
CC1	Développer des supports pédagogiques et d'information sur les sites naturels et leurs enjeux	1
CC2	Développer l'Observatoire de la biodiversité	1
CC3	Renforcer l'information des élus grâce aux outils de communication existants	2

II.3 Fiches actions

II.3.1. Connaissances scientifiques

Compléter et actualiser les inventaires naturalistes sur les sites déjà prospectés		CS1	Priorité
			2
Service Pilote	Service Réfèrent		
Service Prospective et études des milieux naturels	/		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée	Développer les suivis scientifiques		
Enjeux	Localisation		
Connaissances scientifiques	53 sites ayant déjà fait l'objet d'inventaires sur le territoire		
Contexte	<p>Le Syndicat de l'Orge gère 423 ha de terrains, dont il est propriétaire ou non, regroupés en 62 sites (unités géographiques cohérentes). 85% des sites du Syndicat ont été prospectés au moins 1 fois pour 1 taxon entre 2014 et 2020, soit 53 sites.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration et du suivi des plans de gestion, le Syndicat de l'Orge réalise des suivis floristiques et faunistiques sur ces sites. Dans le but de suivre l'évolution des milieux naturels gérés par le Syndicat, ces inventaires doivent être reconduits, complétés ou actualisés afin d'évaluer la gestion mise en place et l'adapter si nécessaire.</p> <p>Pour les sites faisant l'objet de projets d'aménagements, le Syndicat réalise également les diagnostics préalables aux travaux.</p>	 <p><i>Espace naturel du Perray (Sainte-Geneviève-des-Bois)</i></p>	
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les taxons à étudier ; 2. Elaborer le plan d'échantillonnage et de prospections par an ou sur plusieurs années en fonction des taxons et des objectifs ; 3. Réaliser les inventaires naturalistes aux périodes les plus propices à l'observation des groupes taxonomiques ciblés ; 4. Rédiger les documents de synthèse des enjeux écologiques par site avec préconisations de gestion. 		
CIBLE	Avoir un maximum d'informations nécessaires à l'établissement des plans de gestion par site		

Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) ; • Associations naturalistes ; • Fédération de pêche de l'Essonne ; • Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) locale ; • Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France ; • Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; • Museum National Histoire Naturelle (MNHN) et Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). 												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Inventaires en régie pour toutes les actions d'amélioration de la connaissance et de diagnostic écologiques avant travaux (150j/personne pour le terrain et la rédaction, 3 agents) Fiches CS1 à CS4	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH					
Estimation financière (externalisation - € TTC)	Inventaires faune-flore Fiches CS1 à CS4		60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	600 k€				
Eligibilité aux subventions	OUI (Département 91, Région dans le cadre d'appels à projets)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites prospectés ; • Surface prospectée pour la flore • Nombre d'espèces recensées ; • Nombre de groupes taxonomiques étudiés ; • Nombre de données récoltées. 							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles espèces par site ; • Richesse spécifique de chaque site. 						

Améliorer les connaissances faune-flore sur les sites non prospectés		CS2	Priorité
			1
Service Pilote	Service Référent		
Service Prospective et études des milieux naturels	/		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée	Développer les suivis scientifiques		
Enjeux	Localisation		
Connaissances scientifiques	9 sites n'ayant jamais été prospectés sur le territoire + nouveaux sites potentiels		
Contexte	<p>Le Syndicat de l'Orge gère 423 ha de terrains, dont il est propriétaire ou non, regroupés en 62 sites (unités géographiques cohérentes). 14% des sites du Syndicat n'ont jamais été prospectés depuis 2014, soit 9 sites¹. A cela il faut ajouter de nouveaux sites potentiels en fonction de la maîtrise foncière à venir.</p> <p>Afin de pouvoir réaliser les plans de gestion à l'échelle de chaque site et suivre l'évolution des milieux naturels gérés par le Syndicat, des inventaires doivent être réalisés.</p> <p>De plus, le Syndicat réalise également des diagnostics écologiques préalables aux projets d'aménagement.</p>		 <p><i>Prédecelle – Petit Muce (Forges-les-Bains)</i></p>
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 5. Identifier les taxons à étudier ; 6. Elaborer le plan d'échantillonnage et de prospections par an ou sur plusieurs années en fonction des taxons et des objectifs 7. Réaliser les inventaires naturalistes aux périodes les plus propices à l'observation des groupes taxonomiques ciblés 8. Rédiger les documents de synthèse des enjeux écologiques par site avec préconisations de gestion. 		
CIBLE	Avoir un maximum d'informations nécessaires à l'établissement des plans de gestion par site		

¹ Confluence Orge-Seine (Athis-Mons), Mares Yvon et Chataigneraie (Sainte-Geneviève-des-Bois), Mort Ru amont – Canyon (Nozay), Moulin Corpeau (Sainte-Mesme), Prédecelle – Petit Muce (Forges-les-Bains), Sermaise – Bois de Graville, STEP Pecqueuse, STEP Val Saint-Germain Marais (Le Val-Saint-Germain), UTEP (Grigny)

Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) ; • Associations naturalistes ; • Fédération de pêche de l'Essonne ; • Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) locale ; • Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France ; • Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; • Museum National Histoire Naturelle (MNHN) et Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Inventaires en régie pour toutes les actions d'amélioration de la connaissance et de diagnostic écologiques avant travaux (150j/personne pour le terrain et la rédaction, 3 agents) Fiches CS1 à CS4	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	4 500 JH	
Estimation financière (externalisation - € TTC)	Inventaires faune-flore. Fiches CS1 à CS4		60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	600 k€					
Eligibilité aux subventions	OUI (Département 91, Région dans le cadre d'appels à projets)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux sites prospectés ; • Surface prospectée pour la flore • Nombre d'espèces recensées ; • Nombre de groupes taxonomiques étudiés ; • Nombre de données récoltées. 							<ul style="list-style-type: none"> • Richesse spécifique de chaque site. 							

Assurer un suivi des espèces de faune et flore à forte valeur patrimoniale et/ou indicateurs de la bonne qualité des milieux		CS3	Priorité
			1
Service Pilote	Service Référent		
Service Prospective et études des milieux naturels	/		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée	Développer les suivis scientifiques		
Enjeux	Localisation		
Connaissances scientifiques	Territoire de compétence administrative du Syndicat		
Contexte	<p>Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du plan de gestion, le Syndicat de l'Orge réalise des suivis floristiques et faunistiques sur ses sites. Sont présentes au sein des espaces naturels du Syndicat et sur d'autres secteurs de la vallée plusieurs espèces patrimoniales. Afin de conduire la gestion la plus adaptée à la préservation de ces espèces un suivi doit être réalisé.</p> <p>D'après le diagnostic de la présente stratégie de gestion, on note 269 espèces remarquables sur le territoire : 121 espèces végétales, 10 espèces d'oiseaux, 3 espèces d'amphibiens, 7 espèces de rhopalocères, 56 espèces d'hétérocères, 7 espèces d'orthoptères, 11 espèces d'odonates, 34 de coléoptères saproxyliques, 9 espèces de mammifères, 8 espèces de poissons et 3 espèces appartenant à d'autres groupes faunistiques. De même, parmi les 42 habitats identifiés sur le territoire, 15 ont un fort degré de patrimonialité.</p>		 <p><i>Agrion de Mercure (© C. Fournier)</i></p>
Description de l'action	<p>Phase d'identification des espèces patrimoniales et/ou indicatrices de la bonne qualité des milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des taxons à étudier : création d'une méthodologie d'identification adaptée à chaque groupe taxonomique ; • Localisation des stations à suivre à partir des données disponibles. <p>Phase d'élaboration des méthodes de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une méthodologie de suivi adaptée à chaque groupe taxonomique • Hiérarchisation des espèces à suivre en fonction de leurs enjeux • Elaboration d'un tableau de bord des suivis à réaliser. <p>Phase de réalisation des suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des suivis aux périodes les plus propices à l'observation de l'espèce cible ; • Rédaction de documents de synthèse avec préconisations de gestion. 		
CIBLE	/		

Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) ; • Associations naturalistes ; • Fédération de pêche de l'Essonne ; • Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) locale ; • Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France ; • Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; • Museum National Histoire Naturelle (MNHN) et Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) 												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Inventaires en régie pour toutes les actions d'amélioration de la connaissance et de diagnostic écologiques avant travaux (150j/personne pour le terrain et la rédaction, 3 agents) Fiches CS1 à CS4	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	4 500 JH					
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Inventaires faune-flore Fiches CS1 à CS4	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	600 k€					
Eligibilité aux subventions	OUI (Département 91, Région dans le cadre d'appels à projets)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces patrimoniales et/ou indicatrices de la bonne qualité des milieux suivies par an ; • Nombre de stations d'espèces patrimoniales et/ou indicatrices de la bonne qualité des milieux suivies par an. 							<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la dynamique des populations d'espèces patrimoniales et/ou indicatrices de la bonne qualité des milieux 						

Actualiser et compléter les inventaires naturalistes sur les groupes méconnus		CS4	Priorité 2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée		Développer les suivis scientifiques	
Enjeux		Localisation	
Connaissances scientifiques		Territoire de compétence administrative du Syndicat de l'Orge	
Contexte	<p>Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du plan de gestion, le Syndicat de l'Orge réalise des suivis floristiques et faunistiques sur ses sites. Certains groupes font l'objet de suivis réguliers, d'autres groupes ne sont peu voire pas étudiés sur le territoire. Des études spécifiques sur ces derniers permettraient d'améliorer les connaissances pour une gestion plus adaptée.</p>		 <p><i>Syrphe © SMPNRVA (RNNSG)</i></p>
Description de l'action	<p>Phase d'identification des groupes taxonomiques à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les groupes taxonomiques à étudier ; • Définir les sites à étudier ; • Définir un plan d'échantillonnage et de prospection par an ou sur plusieurs années en fonction des taxons et des objectifs. <p>Phase de réalisation des inventaires naturalistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des inventaires aux périodes les plus propices à l'observation du groupe taxonomique ciblés ; <p>Rédaction de documents de synthèse avec préconisations de gestion.</p>		
CIBLE	/		

Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) ; • Associations naturalistes ; • Fédération de pêche de l'Essonne ; • Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France ; • Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; • Museum National Histoire Naturelle (MNHN) ; • Société mycologique de France. 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Inventaires en régie pour toutes les actions d'amélioration de la connaissance et de diagnostic écologiques avant travaux (150j/personne pour le terrain et la rédaction, 3 agents) Fiches CS1 à CS4	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	450 jH	4 500 JH					
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Inventaires faune-flore Fiches CS1 à CS4		60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	600 k€				
Eligibilité aux subventions	OUI (Département 91, Région dans le cadre d'appels à projets)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites, transects et ou points de relevés prospectés ; • Nombre d'espèces recensées ; • Nombre de groupes taxonomiques étudiés ; • Nombre de données récoltées. 							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles espèces recensées 							

Poursuivre les suivis annuels des gîtes larvaires de moustiques		CS5	Priorité
			2
Service Pilote		Service Référent	
Service Prospective et études des milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée		Développer les suivis scientifiques	
Enjeux		Localisation	
Connaissances scientifiques		L'ensemble des parcelles du Syndicat de l'Orge	
Contexte	<p>Un suivi des gîtes larvaires de moustiques a été mis en place en 2009 par le Syndicat de l'Orge sur ses propriétés dans les zones concernées par la problématique « moustiques ». Des actions de prévention ont été menées ainsi que des traitements larvaires via un insecticide biologique (<i>Bacillus thuringiensis</i>). Aujourd'hui, le Syndicat de l'Orge s'attache à ne plus utiliser de traitements insecticides qui peuvent à la fois avoir un impact sur la santé (traitement aérien) et qui contribuent aux déséquilibres des réseaux trophiques par la disparition de prédateurs naturels comme les larves de libellule, les amphibiens ou les chauves-souris, même lorsqu'il s'agit de traitement dit biologique. Ces modes d'intervention ne sont pas durables et contribuent même à aggraver le problème les années suivantes. Par la perturbation des équilibres déjà particulièrement fragilisés en contexte urbain, la solution à court terme pourrait s'avérer plus néfaste que bénéfique à long terme.</p> <p>En compléments d'actions locales permettant de supprimer des zones de stagnation d'eau propices aux moustiques, le Syndicat de l'Orge souhaite mettre en place des actions de restauration des milieux naturels et favoriser la biodiversité en ville pour réguler naturellement et durablement les populations de moustiques.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des gîtes larvaires sur les sites suite à des épisodes pluvieux/orageux ; 		
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Île-de-France ; Agence Régionale de Santé (ARS) ; Conseil départemental de l'Essonne ; Communes et communautés de communes du Syndicat de l'Orge. 		
Réalisation			
Période et fréquence d'intervention	Printemps – été		

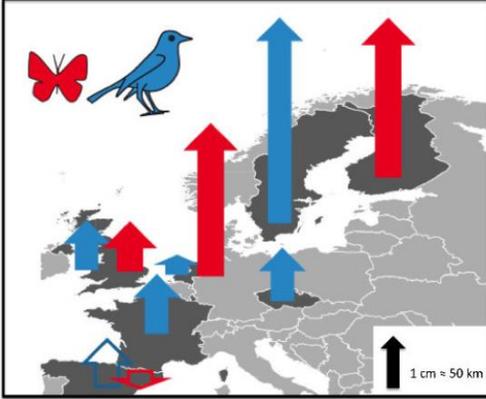
Mort Ru – Confluence (Longpont-sur-Orge)

Calendrier prévisionnel

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails												
	Suivi des zones potentielles de gîtes larvaires de moustiques	30 jH	30 jH	30 jH	30 jH	30 jH	30 jH	30 jH	30 jH	30 jH	30 jH	30 jH	300 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Sans objet												
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi		Indicateurs d'évaluation /performance											
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de gîtes larvaires identifiés ; • Nombre de suivis des gîtes larvaires réalisés. 		/											

Evaluer l'état de conservation des habitats prioritaires ainsi que leur tendance évolutive		CS6	Priorité 1
Service Pilote		Service Référent	
Service Prospective et études des milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée		Développer les suivis scientifiques	
Enjeux		Localisation	
Connaissances scientifiques		Territoire de compétence administrative du Syndicat de l'Orge	
Contexte	<p>Afin de gérer au mieux les espaces naturels du Syndicat de l'Orge, il est nécessaire d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels prioritaires. En mettant en avant les facteurs de dégradation des milieux naturels, les orientations de gestion pourront être affinées afin d'optimiser la gestion.</p>		 <p><i>Forêt galerie de saules blanc – Espace naturel du Breuil (Sainte-Geneviève-des-Bois)</i></p>
Description de l'action	<p>Phase d'identification, de hiérarchisation et de localisation des habitats prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les habitats prioritaires de la vallée ; • Hiérarchiser les habitats prioritaires de la vallée ; • Localiser et cartographier les habitats prioritaires en fonction des connaissances disponibles. <p>Définition d'une méthodologie de suivi des habitats naturels prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de la bibliographie pour utiliser et éventuellement adapter les méthodologies existantes aux besoins du Syndicat de l'Orge ; • Identifier les facteurs de bon ou mauvais état de conservation des habitats naturels cibles ; • Quantifier l'influence de ces facteurs sur l'état de conservation des habitats naturels. <p>Phase de réalisation des suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des prospections de terrain aux périodes les plus propices à l'observation des facteurs recherchés ; • Rédiger de documents de synthèse avec préconisations de gestion ; • Actualiser les plans de gestion à l'échelle de chaque site. 		

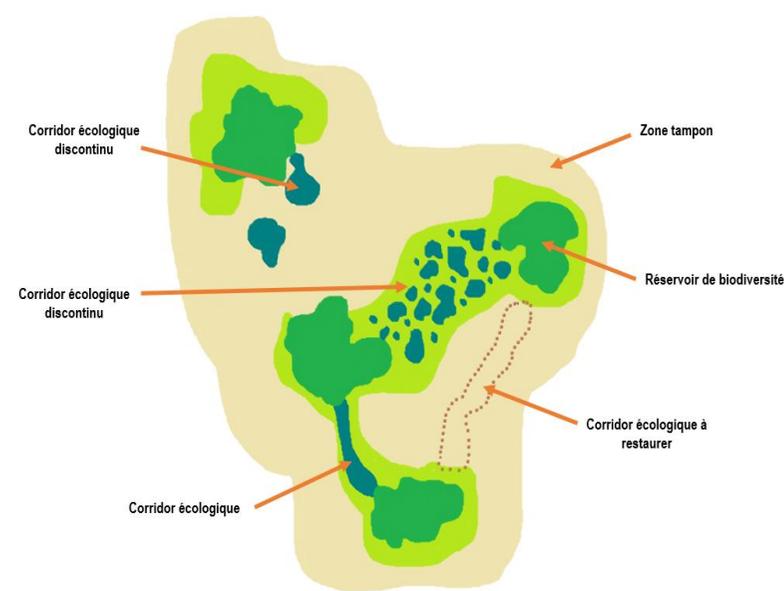
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France ; • Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) ; • Associations naturalistes ; • Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; • Museum National Histoire Naturelle (MNHN) ; • Conservatoire National du Bassin Parisien (CBNBP). 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Printemps-été													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Suivi habitats naturels			103 jH					103 jH				206 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Sans objet													
Eligibilité aux subventions	OUI (Département 91, Région dans le cadre d'appels à projets)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitats prioritaires identifiés ; • Nombre de suivis réalisés ; • Nombre d'habitats évalués ; 							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et surface d'habitats présentant un bon état de conservation ; • Surface d'habitats prioritaires. 							

Anticiper et évaluer les impacts du changement climatique sur les espèces et les habitats		CS7	Priorité
			3
Service Pilote		Service Référent	
Service Prospective et études des milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée		Développer les suivis scientifiques	
Enjeux		Localisation	
Connaissances scientifiques		Territoire de compétence administrative du Syndicat de l'Orge	
Contexte	<p>Les probabilités d'extinction des espèces due au changement climatique sont de plus en plus observées et documentées. Les espèces sont déjà affectées par ces changements globaux dans la plupart des latitudes et dans la plupart des types d'habitats naturels, y compris les récifs coralliens, les forêts, la toundra, les déserts, les prairies et les zones humides. Le changement climatique est une menace pour près d'un cinquième des espèces menacées de la Liste rouge de l'UICN (UICN, en ligne). Une publication scientifique réalisée par 18 experts de l'UICN a évalué la vulnérabilité des espèces face aux changements climatiques et indique que le temps est compté pour la survie de nombreuses espèces (UICN 2018, <i>en ligne</i>). Dans ce contexte, il est essentiel d'identifier et de suivre l'évolution des populations des espèces sensibles à ces changements présentes sur le territoire du Syndicat de l'Orge, pour alerter et mener des actions adaptées.</p>		 <p>Vitesse relative de déplacement des communautés d'oiseaux et de papillons © NFG</p>
Description de l'action	<p>EVALUATION DE L'EVOLUTION DES HABITATS ET DES ESPECES FACE AU CHANGEMENT GLOBAL :</p> <p>Phase d'identification des taxons/habitats sensibles aux changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les espèces/habitats favorisés par le changement climatique (Espèces méditerranéennes...); • Identifier les espèces/habitats menacés par le changement climatique (Espèces boréales/montagnardes...). <p>Phase d'élaboration de protocoles de suivis des dynamiques de population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche bibliographique sur cette thématique ; • Montage de partenariats scientifiques ou études en cours sur la thématique. <p>Phase de réalisation des suivis naturalistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des inventaires aux périodes les plus propices à l'observation du groupe taxonomique ciblé ; • Rédiger des documents de synthèse avec préconisations de gestion + cartographie. 		

	<p>ANTICIPER L'EVOLUTION DES HABITATS ET DES ESPECES FACE AU CHANGEMENT GLOBAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les maladies émergentes pour la faune et la flore local (Graphiose, chalarose...); • Mettre en place des procédures liées à l'émergence de ces agents pathogènes, localiser et cartographier les zones touchées ; • Réfléchir à une stratégie d'adaptation du patrimoine arboré au changement climatique ; • Mettre à jour les préconisations d'essences d'arbres à semer/planter ; • Identifier les espèces exotiques envahissantes présentes dans les autres régions de France ; • Mettre à jour la stratégie de gestion des EEE en fonction des nouvelles espèces identifiées. 													
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) ; • Fredon (Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles) • Associations naturalistes ; • Fédération de pêche de l'Essonne ; • Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France ; • Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; • Museum National Histoire Naturelle (MNHN) ; • Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Etude spécifique									100 jH	100 jH		200 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Sans objet													
Eligibilité aux subventions	OUI													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces sensibles identifiées et suivies ; • Nombre de suivis phytosanitaires réalisés ; 							/							

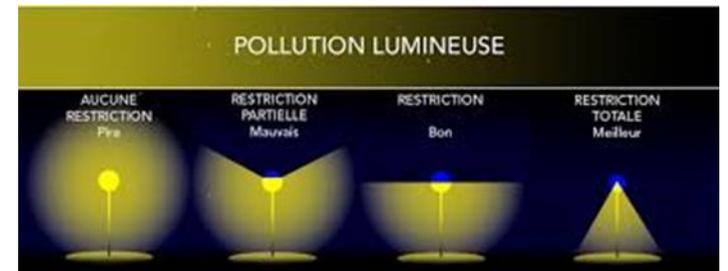
Etudier la fréquentation des sites		CS8	Priorité
			2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		Communication	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée		Développer les suivis scientifiques	
Enjeux		Localisation	
Connaissances scientifiques		Tous les sites ouverts au public sur le territoire	
Contexte	<p>En raison de son attractivité (paysage, accessibilité, proximité de centres urbains...), la vallée de l'Orge est particulièrement fréquentée. Il est important de connaître les flux de fréquentation et d'avoir un aperçu régulier de leur évolution afin de connaître l'attractivité des sites de la vallée et les raisons de cette attractivité, mais aussi d'identifier d'éventuels points noirs de fréquentation pouvant porter atteinte aux milieux naturels.</p> <p>Le Syndicat de l'Orge a commencé à installer des éco-compteurs pyroélectriques en 2015. Il en possède aujourd'hui 13 qui sont installés en rotation annuelle sur les sites. 20 des 37 sites ouverts au public sur le territoire ont déjà fait l'objet d'une quantification de la fréquentation grâce à un ou des éco-compteurs pendant au moins 1 an.</p> <p>3 enquêtes ont été conduites, sur 3 sites (Bassin de Trévoix, Espace Naturel du Perray et Grandes Aulnes) en 2005 et en 2011.</p> <p>Il s'agit de poursuivre cette analyse de la fréquentation des sites qui permet d'alimenter la réflexion sur le maillage des circulations douces du territoire et répartir au mieux les flux d'utilisateurs pour éviter une surconcentration des usages dans la vallée.</p>		
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le suivi annuel quantitatif de la fréquentation sur les sites à vocation d'accueil du public ; • Réaliser le suivi annuel qualitatif de la fréquentation sur les sites ; • Identifier les principaux « points noirs de fréquentation » ; • Faire un bilan triennal de la fréquentation dans la vallée et actualiser les données SIG. <p>Méthode</p> <p><i>Suivi quantitatif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les sites à suivre ; • Poursuivre l'évaluation de la fréquentation sur les sites sur lesquels il y a déjà eu des comptages ; • Evaluer la fréquentation sur des sites où il n'y a jamais eu de comptages ; • Laisser sur place les compteurs une année complète à minima sur chaque site et définir un calendrier de rotation des compteurs ; • Renouveler et entretenir le matériel (13 compteurs existants) : outil de relevé de compteurs et leurs batteries ; 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Acheter et poser des compteurs automatiques complémentaires pour permettre un suivi interannuel (doubler le nombre d'éco-compteurs : passer de 13 à 25 d'ici 2025) ; • Assurer le renouvellement de la souscription du logiciel d'analyse (Eco Visio) ; • Réaliser un analyse annuelle cumulative sommaire et valoriser les résultats (statistiques, graphiques...) dans les bilans annuels. <p><u>Identification des points noirs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poser des compteurs sur des cheminements présents dans des secteurs sensibles ou à l'entrée de zones de sensibilité de la faune au dérangement ; • Identifier et caractériser les zones sur lesquelles il sera nécessaire d'avoir une vigilance particulière en termes de gestion des flux ou de surveillance et d'information du public. <p><u>Enquêtes sur 15 sites ouverts au public (cf. fiche PA2)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en place un questionnaire d'enquête « fréquentation des sites ». • Sélectionner les sites représentatifs des 35 sites ouverts au public • Caractériser la fréquentation des sites du Syndicat (provenance des usagers, durée et ancienneté des visites, âge, motivations, activités...). • Saisir les informations dans un tableur et valoriser les résultats dans les bilans annuels. 												
CIBLE	100% des sites accueillant du public avec évaluation de la fréquentation												
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du comptage automatique sur les sites (chiffres clés) • Bilan triennal de la fréquentation dans la vallée • Couche SIG actualisée 												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Suivi quantitatif et suivi des points noirs (comptages et rapports annuels)	/	10jH	10jH	10jH	10jH	10jH	10jH	10jH	10jH	10jH	10jH	100 JH
	Bilan fréquentation	/	10jH			10jH			10jH			10jH	40 JH
Estimation financière (€ TTC)	Achat de 12 compteurs (objectif : 25 éco-compteurs)	14 136 €	0€	14 136 €	14 136 €	14 136 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	42 408 €
	Renouvellement batteries et casse/dégradation + Licence Eco Visio	7 000 €	5 k €	7 k €	8 k €	10 k €	10 k €	10 k €	10 k €	10 k €	10 k €	10 k €	90 000 €
Eligibilité aux subventions	OUI (acquisition de nouveaux éco-compteurs et enquêtes d'opinion)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Données de fréquentation annuelle par site et tous sites confondus (nombre de passages) • Nombre d'Eco-compteurs en service • Nombre d'enquêtes conduites et d'usagers interrogés 							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points noirs de fréquentation identifiés • Nombre de points noirs de fréquentation résorbés 						

Identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle du territoire		CS9	Priorité
			1
Service Pilote	Service Réfèrent		
Service Prospective et études des milieux naturels	Service Urbanisme / Foncier		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée	Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les Trames Verte, Bleue et Noire à l'échelle du territoire		
Enjeux	Localisation		
Connaissances scientifiques	Tout le territoire de compétence administrative du Syndicat		
Contexte	<p>La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.</p> <p>Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).</p> <p>Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent également des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.</p> <p>Au titre de ses compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et des cours d'eau, le Syndicat de l'Orge contribue déjà à la préservation de la trame verte et bleue du territoire.</p> <p>Il s'agit ici d'élargir la connaissance du Syndicat sur l'ensemble du territoire et sur tous les milieux naturels à enjeux des sous-trames vertes et bleues.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une méthodologie d'identification et caractérisation de la Trame Verte et bleue (réservoirs de biodiversité et corridors biologiques) en réalisant une analyse multicritère : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des zonages réglementaires et naturels (SRCE, zonages naturels (ZNIEFF, Natura 2000, APB, zonages des milieux à enjeux du CBNBP, zones humides du SAGE, etc.) ▪ Des données propres du Syndicat (diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et des berges, diagnostics faune-flore, etc.), ▪ Des données propres aux partenaires du territoire, 		

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des informations sur la Trame Verte et Bleue recueillies dans les documents d'urbanisme des communes, ▪ Des données naturalistes existantes (BD Cettia, Flore IdF, etc.), ▪ Des espèces sensibles à la fragmentation. <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le cas échéant des inventaires complémentaires ciblés pour conforter l'analyse multicritères • Evaluer la contribution des espaces naturels du Syndicat à la Trame Verte et Bleue locale en tant que réservoirs de biodiversité ou corridors écologiques • Définir des préconisations pour la préservation ou la restauration des réservoirs et corridors écologiques identifiés 												
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'identification et caractérisation de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire global, de chaque commune et de chaque intercommunalité, y compris formulation de recommandations pour sa préservation et sa restauration, Cartographie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire, de chaque commune et de chaque intercommunalité 												
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Communes et intercommunalités, Région, Département, Agence des Espaces Verts, PNR Haute vallée de Chevreuse 												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Temps en interne suivi étude, CCTP, Dsub etc.			40 jH	40 jH								80 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Etude externalisée pour l'élaboration d'un Schéma directeur Trame verte et bleue à l'échelle du grand territoire			54 k€	54 k€								108 k€
Eligibilité aux subventions	OUI par la Région dans le cadre d'un Contrat Trame Verte et Bleue												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi						Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes du territoire avec Trame verte et bleue analysée 						/							

Identifier l'impact de l'éclairage nocturne sur le territoire		CS10	Priorité
			3
Service Pilote	Service Référent		
Service Prospective et études des milieux naturels	/		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée	Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les TVBN à l'échelle du territoire		
Enjeux	Localisation		
Connaissances scientifiques	Territoire de compétence administrative du Syndicat de l'Orge		
Contexte	<p>Conséquence de l'artificialisation croissante de nos territoires, l'éclairage nocturne, public ou privé, engendre notamment une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. À l'instar de la Trame verte et bleue (TVB) pour les continuités terrestres et aquatiques, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression. Une partie du territoire, très urbaine et périurbaine est fortement impactée par l'éclairage nocturne, mais dans les zones rurales, certains secteurs le sont aussi. Il s'agit d'identifier les zones impactées par l'éclairage nocturne et les zones préservées afin de proposer des outils visant à limiter l'impact de la pollution lumineuse sur le territoire du Syndicat de l'Orge.</p> <p>En effet, la lumière artificielle nocturne a de nombreux impacts sur la biodiversité. Elle a des effets au niveau physiologique et métabolique, par exemple en perturbant la croissance, la métamorphose ou l'équilibre énergétique. Au niveau comportemental, les points lumineux artificiels ont un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux nocturnes qui est fonction de leur comportement naturel par rapport à la lumière. Le phénomène d'attraction s'explique par l'usage du ciel étoilé par de nombreux animaux nocturnes (insectes, oiseaux...). Ceux-ci se retrouvent alors inévitablement désorientés, attirés par les éclairages artificiels qui constituent des pièges écologiques. Le phénomène d'évitement de la lumière, peut s'expliquer par un système de vision nocturne qui n'est pas adapté pour recevoir des quantités importantes de lumière et qui est donc susceptible de se retrouver rapidement saturé en présence d'éclairage artificiel. Certaines espèces peuvent aussi associer la lumière à un risque accru de prédation. L'éclairage artificiel constitue ainsi un facteur de dégradation voire de suppression de l'habitat de ces animaux (chauves-souris, mammifères terrestres, lucioles et vers luisants...) avec des effets jusqu'à l'échelle des populations et même des aires de répartition. Des économies d'énergie peut être faites par une extinction partielle ou totale et/ou le changement d'éclairage.</p> <p>Les espaces naturels du Syndicat ne sont pas éclairés la nuit mais des sources lumineuses proches peuvent venir les impacter.</p>		



Description de l'action	<p>Principes de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier la Trame noire en lien avec la Trame verte et bleue à l'échelle du territoire concerné • Etudier l'impact de l'éclairage nocturne sur les espèces présentes • Engager une réflexion pour la création d'une stratégie de gestion adaptée de l'éclairage artificiel à l'échelle locale (continuités écologiques et réservoirs de biodiversité) afin de conserver un réseau écologique nocturne fonctionnel pour la biodiversité. <p>Pistes méthodologiques pour l'identification de la Trame noire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir la méthodologie d'identification de la Trame noire, soit : <ul style="list-style-type: none"> ○ En l'extrayant d'une TVB déjà identifiée. On parlera alors d'approche déductive, ○ En intégrant la pollution lumineuse au cours de la phase d'identification des continuités écologiques, comme facteur de dégradation (parmi d'autres). On parlera alors d'approche intégrative. • Réaliser le choix et le suivi d'espèces modèles (cortège d'espèces associés aux différents sous-trames déjà employées pour la TVB), dont les exigences écologiques liées à une certaine qualité de la nuit permettent de dire que la trame est fonctionnelle (exemple : inventaires chiroptères et hétérocères). • Cartographier la pollution lumineuse à l'échelle du territoire concerné. • Croisement cartographique dans le but d'identifier les points de conflits <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification d'une Trame noire, c'est-à-dire de réservoirs de biodiversité et de corridors sombres afin de les préserver de toute dégradation future. Identification des points de conflit avec la faune nocturne. • Apport d'outils réglementaires et techniques aux collectivités du territoire pour gérer l'éclairage artificiel au sein des continuités écologiques à travers les caractéristiques des points lumineux, leur organisation spatiale et la planification temporelle de l'éclairage. 												
	Partenariats potentiels	Muséum Nationale d'Histoire Naturelle / Service du Patrimoine Naturel, Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France, Conseil départemental de l'Essonne, Communes et communautés de communes du Syndicat de l'Orge, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse											
Calendrier prévisionnel													
Détails		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Elaboration Dossier de demande de subvention, CCTP, suivi prestataire							20 jH	20 jH				40 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Etude externalisée							48 k€	48 k€				96 k€
Eligibilité aux subventions	OUI												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution des espèces sensibles à l'éclairage artificiel (indicateur d'état) 							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PLU prenant en compte la Trame Noire • Nombre de communes pratiquant l'extinction en cœur de nuit 						

Recenser les zones de collision sur le réseau routier		CS11	Priorité
			3
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée		Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les TVBN à l'échelle du territoire	
Enjeux		Localisation	
Connaissances scientifiques		Territoire de compétence administrative du Syndicat de l'Orge	
Contexte	<p>Le territoire du Syndicat est composé d'un maillage routier important notamment dans sa partie aval. Ce réseau routier participe à la fragmentation des habitats naturels et au déclin de la biodiversité (isolement des populations, collisions avec les véhicules, etc.). Afin de mener des actions cohérentes visant à rétablir les continuités écologiques, la connaissance des zones de passages de la faune sauvage via le recensement des zones de collisions avec les véhicules est un élément essentiel.</p>		 <p>© CEREMA</p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un protocole de recensement des collisions entre la faune sauvage et les véhicules. • Identifier et prioriser les points de fragilité correspondants aux routes présentant des risques de collision avec la faune. • Définir les mesures et aménagements à réaliser en faveur de la faune (voir note « les passages à faune »). <p>Méthode</p> <p><u>Protocole de recensement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir l'aire d'étude et les zones prioritaires à évaluer. • Définir les espèces et groupes d'espèces à recenser. • Etablir une méthodologie et un dispositif de relevé de terrain (fiche de terrain, application smartphone...) en s'inspirant des méthodologie déjà existantes (cf. http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/spn_40_2015_protocole_collisions.pdf) • Réaliser une procédure de remontée des données et centralisation au sein d'une base de données SIG. • Réaliser des formations aux agents et/ou observateurs pour un meilleur retour de l'information relevée sur le terrain. • Analyser les données existantes et définir les préconisations de gestion à mettre en place (voir la possibilité d'établir un partenariat avec le MNHN ?). • Réaliser un retour aux agents sur l'exploitation de leurs données afin de valoriser leur investissement dans le protocole. 		

	Résultats attendus													
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la connaissance sur les principales espèces impactées par collision sur le réseau routier. 													
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> Registre photographique des suivis de recensement. Données cartographiques de points de fragilité. Liste des espèces prioritaires. 													
CIBLE	100% des principaux points de fragilité de collision sur les routes traversant les espaces du Syndicat identifiés													
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Muséum Nationale d'Histoire Naturelle / Service du Patrimoine Naturel Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France Conseil départemental de l'Essonne Communes et communautés de communes du Syndicat de l'Orge Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Tout l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Elaboration dossier demande de subvention, CCTP, suivi prestataire							20 jH	20 jH				40 JH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Etude externalisée							48 k€	48 k€				96 K€	
Eligibilité aux subventions	OUI													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de points de fragilité identifiés. 							<ul style="list-style-type: none"> Nombre de collisions recensées par an 							

II.3.2. Préservation et restauration des milieux naturels

Elaborer les plans de gestion sur les nouveaux sites		EI1	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		Services Gestion Ecologique et Accueil du Public /Hydraulique/Assainissement	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Définir les orientations de gestion par site en fonction des enjeux identifiés	
Enjeux		Localisation	
Ecologiques, paysage, accueil du public, risque inondation		Propriétés syndicales non couvertes par un précédent plan de gestion soit 18 sur 50 + future maîtrise foncière	
Contexte	<p>Suite à la fusion des 3 Syndicats en 2019 le niveau des connaissances des « nouveaux »² sites en termes d'enjeux n'est pas suffisant. Cette action a comme finalité la réalisation d'un plan de gestion par site. L'objectif global est de décrire l'ensemble du contexte des sites en termes d'enjeux et les mesures de gestion qui seront prises (définition des enjeux, objectifs et actions) en assurant une cohérence des actions avec les objectifs de la stratégie de gestion des milieux naturels.</p> <p>Pour chaque site, il sera défini une tendance d'usage. Cette caractérisation permettra d'orienter les objectifs prioritaires, le mode de gestion et d'entretien ainsi que les équipements mis à disposition du public.</p>	 <p><i>Moulin du Grillon (Dourdan)</i></p>	
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer les nouveaux plans de gestion des sites en fonction des enjeux identifiés (écologiques, exploitation des ouvrages, accueil du public, paysagère...). <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un document de diagnostic par site : état des lieux, synthèse des responsabilités du site et hiérarchisation des enjeux Travailler sur la déclinaison de la stratégie de gestion et le programme d'actions par site : fiches par site incluant les objectifs de gestion, la cartographie des principales orientations (plan d'entretien, et compris la déclinaison par site du schéma de circulations douces) et le détail des opérations par site (degré de priorité de l'opération, facteurs influençant, terrain concerné et année de réalisation). Mettre à jour le « guide de gestion » des espaces naturels du Syndicat de l'Orge. 		

² On entend par « nouveaux sites » les sites qui n'étaient pas couverts par un précédent plan de gestion (hormis Plan de gestion de Trévoix, de la vallée de l'Orge aval à partir de Saint-Germain-Lès-Arpajon et des affluents de l'Orge aval – Sallemouille, Bretonnière, Ru de Fleury et Mort Ru)

	Résultats attendus													
	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des plans d'entretien et modes de gestion 													
CIBLE	100% des « nouveaux » sites disposent d'un plan de gestion en 2023													
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> Document du plan de gestion (diagnostic et programme d'actions) par site Cartographie des sites et couche SIG 													
Partenariats potentiels	PNR Haute Vallée de Chevreuse													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Rédaction diagnostic et programme d'actions par sites			120 JH		5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	160 JH	
Estimation financière (€ TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	OUI													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans de gestion élaborés 							<ul style="list-style-type: none"> % des sites disposant d'un nouveau plan de gestion 							

Actualiser les plans de gestion sur les sites connus		EI2	Priorité
			2
Service Pilote	Service Référent		
Service Prospective et études des milieux naturels	Services Gestion Ecologique et Accueil du Public /Hydraulique/Assainissement		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée	Définir les orientations de gestion par site en fonction des enjeux identifiés		
Enjeux	Localisation		
Ecologiques, paysage, accueil du public, risque inondation	Propriétés syndicales couvertes par un précédent plan de gestion soit 32 sur 50		
Contexte	<p>Sur la partie Est du territoire (ex SIVOA), 3 plans couvraient la gestion du territoire de l'Orge aval :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion de la vallée de l'Orge aval (2014-2018) – 208 ha - Plan de gestion des affluents de l'Orge aval (2016-2020) – 44 ha - Plan de gestion de Trévoix (2009-2015) – 44 ha <p>Les sites de la partie Ouest du territoire (ex SIBSO) et la Prédecelle, ne possèdent pas de plans de gestion formalisés. La Charmoise était couverte par un plan d'orientation.</p> <p>Il s'agit, au regard de l'évaluation des précédents plans de gestion et de la nouvelle stratégie de gestion des milieux naturels, de réactualiser les plans de gestion à l'échelle de chacun des sites déjà couverts par un précédent plan.</p>		 <p><i>Bassin du Gué (Marcoussis)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les plans de gestion sur les « anciens » sites en fonction des enjeux identifiés et des retours d'expérience en matière de gestion. <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réalisation et l'actualisation des diagnostics pour chaque site : l'état des lieux, synthèse des responsabilités et hiérarchisation/actualisation des enjeux. • Evaluer et mettre à jour les programmes d'actions par site : objectifs de gestion, cartographie (plan d'entretien courant), détail des opérations à poursuivre et des nouvelles actions de gestion. • Mettre à jour le « guide de gestion » des espaces naturels du Syndicat de l'Orge. 		
CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des « nouveaux » sites disposent d'un plan de gestion en 2023 		
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Document du plan de gestion (diagnostic et programme d'actions) par site • Cartographie des sites et couche SIG 		

Calendrier prévisionnel

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails												
	Rédaction diagnostic et programme d'actions par sites				85 jH								85 JH
	Actualisation au fil des ans (études scientifiques, changement d'usages, travaux...)					5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	35 JH
Estimation financière (€ TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	OUI												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans de gestion actualisés 							<ul style="list-style-type: none"> % des sites disposant d'un plan de gestion actualisé 						

Déployer la maîtrise foncière pour la conservation de la biodiversité		MS1	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Urbanisme / Foncier		Services Prospective et études des milieux naturels / Hydraulique	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Poursuivre une veille et une protection foncière du fond de vallée	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels		Territoire de compétence administrative du Syndicat de l'Orge	
Contexte	<p>Le Syndicat mène une politique d'acquisition foncière active depuis des nombreuses années ce qui lui a permis d'être propriétaire de 403 ha en 2020. Suite à la fusion des syndicats au 1^{er} janvier 2019, une nouvelle stratégie de maîtrise foncière doit être définie à l'échelle du nouveau territoire pour servir de support aux grands objectifs et projets du Syndicat en matière d'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux naturels et de prévention des inondations.</p>	<pre> graph TD A[Localiser l'intervention foncière] --> B[Gouvernance de la politique foncière] B --> C[Evaluation des possibilités d'action foncière] D[] --> C </pre>	
Description de l'action	<p>Phase d'élaboration de la stratégie foncière : Objectif : Décliner les 3 objectifs stratégiques de la politique QSE du Syndicat dans la stratégie foncière - Atteindre le bon état écologique de l'Orge et ses affluents - Valoriser écologiquement la vallée et ses affluents - Prévenir le risque inondation</p> <p>Méthodologie :</p> <p>1. Localiser : a. Bilan avec les services, recensement besoins et leurs projets b. État des lieux et enjeux : mobiliser les données existantes c. Echanges avec partenaires, croisement enjeux et politiques et projet d. Gouvernance de la politique foncière</p> <p>2. Bilan sur les outils de la maîtrise foncière (dont outils de protection) : lister, quand intervenir et par qui ?</p> <p>3. Outil de pondération</p> <p>4. Mise en place de la hiérarchisation selon l'outil de pondération</p> <p>Phase d'animation de la stratégie foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des cessions • Actualisation de la stratégie foncière en fonction de l'avancement des études prospectives 		

	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la prospection active sur les projets à court-moyen terme : se rapprocher des partenaires fonciers et des grands propriétaires sur les zones ciblées prioritaires Etudier les opportunités foncières Mise en place d'outils dans les documents de planification pour traduire la stratégie foncière (emplacements réservés, reconnaissance ZH, zones d'inconstructibilité) Développement d'autres outils avec les propriétaires fonciers (Conventions, Obligations Réelles Environnementales, Servitudes Risques) 												
CIBLE	+100 ha de milieux naturels en maîtrise foncière en 2030												
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> SAGE Orge-Yvette, Communes, Département, Région, AEV, SAFER, Chambre des notaires, grands propriétaires privés, Terre de Liens 												
Calendrier prévisionnel													
Détails		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Elaboration et animation	200 jH	264 jH	264 jH	264 jH	264 jH	264 jH	264 jH	264 jH	264 jH	264 jH	264 jH	
Estimation financière (€ TTC)	Budget alloué aux acquisitions foncières	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€	1 000 000€				
Eligibilité aux subventions	OUI : AESN et Département												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi						Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Surfaces acquises Linéaire de cours d'eau acquis Nombre d'hectares conventionnés hors propriétés 						<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hectares acquis en zone prioritaire 							

Optimiser la gestion des niveaux d'eau dans les bassins pour favoriser certains habitats/espèces		IP1	Priorité
			2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		Service Hydraulique	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau	
Enjeux		Localisation	
Préservation et restauration des milieux naturels – Eco-complexe des cours d'eau et des zones humides ouvertes		Bassins en eau de rétention des crues du Syndicat de l'Orge	
Contexte	<p>Le Syndicat de l'Orge gère 31 bassins pour la gestion des crues. 22 bassins sont des bassins secs c'est-à-dire qu'ils ne se remplissent que lors d'épisodes de crues. 9 bassins sont en eau en permanence et une gestion des niveaux d'eau est pratiquée à la fois pour optimiser le volume de rétention mobilisable en cas de crues, mais aussi pour répondre à certains usages. Certains de ces bassins présentent également des enjeux majeurs de conservation pour la vallée, notamment liés aux milieux aquatiques et humides, et qu'il convient de préserver. L'étude hydromorphologique globale permettra d'identifier les bassins qui pourront être effacés (bassins au fil de l'eau). Pour ceux qui ne le peuvent pas ou qui présentent des enjeux écologiques particuliers, peut être étudiée l'amélioration de la gestion des niveaux d'eau.</p>		 <p><i>Esquisse projet valorisation Bassin du Carouge (Brétigny-sur-Orge)</i> ©Segi pour le Syndicat de l'Orge</p>

Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir les espèces et habitats cibles pouvant être favorisés sur les bassins en tenant compte des différentes phases des cycles biologiques (reproduction, développement larvaire, alimentation, hivernage...) et en fonction de la bathymétrie des bassins et des variations de niveaux d'eau (battements de la nappe, alimentation par les rivières, crues...). Définir pour chaque bassin en eau les volumes optimum de rétention et la gestion des niveaux d'eau pratiquée, en fonction des enjeux identifiés. Proposer et réaliser des aménagements permettant de valoriser les espèces et habitats cibles (reprise des berges en pente douce, création de hauts fonds et de bas-fonds...) et en veillant à l'équilibre déblai/remblai (ouverture/fermeture des vannes et mise en assec afin d'atteindre les niveaux d'eaux souhaités aux différentes périodes de l'année). Définir les usages à conserver et valoriser (pêche, promenade et points de vue). Proposer un mode opératoire pour la gestion des niveaux d'eau adapté aux espèces et habitats cibles. Réaliser un suivi des niveaux d'eau avant/après aménagement sur le plan hydraulique et écologique. Analyser les résultats des suivis afin d'orienter dans le temps la gestion mise en place. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la biodiversité (habitats/espèces) 													
	CIBLE	Etude de la faisabilité d'optimisation des niveaux d'eau sur 100 % des bassins												
Partenariats potentiels	Associations de pêche, associations naturalistes													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Montage et suivi projets		40 JH	40 JH	40 JH	40 JH	40 JH	40 JH	40 JH	40 JH	40 JH	40 JH	40 JH	400 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	1 bassin à l'étude tous les 2 ans		108 K		108 K		108 K		108 K		108 K		540 k €	
	Travaux				240 k		240 k		240 k			240 k		960 k
Eligibilité aux subventions	Oui (Département, Région) AESN sous réserve													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites étudiés Nombre de sites aménagés 							<ul style="list-style-type: none"> Surface en habitats cibles favorisés. Etat de conservation écologique des habitats/espèces cibles 							

Entretien et restaurer les milieux humides ouverts		IP2	Priorité 1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau	
Enjeux		Localisation	
Préservation et restauration des milieux naturels – Eco-complexe des cours d'eau et des zones humides ouvertes		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Le Syndicat gère environ 36 ha de zones humides ouvertes (roselières, mares, mégaphorbiaies, cariçaies, prairies humides mais ne prend pas en compte les 56 ha de zones aquatiques – frayères et bassins en eau) sur les 368³ ha d'espaces naturels dont il assure la gestion. Ces milieux caractéristiques des fonds de vallée abritent une importante diversité biologique et jouent un rôle de rétention en cas de crue et d'épuration de l'eau. Leur préservation est donc un enjeu majeur pour la résilience du territoire face au changement climatique. Leur préservation et leur restauration est un des fondements de la compétence « GEMA » du Syndicat de l'Orge.</p>		 <p><i>Bassin du Petit Paris (Leuville-sur-Orge)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractériser et localiser géographiquement les surfaces de prairies hygrophiles, mégaphorbiaies, roselières et cariçaies existantes. • Conserver les surfaces existantes de zones humides ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> - Éviter leur fermeture par les ligneux par un entretien ad hoc - Exporter les résidus de coupe - Clôturer si besoin les zones sensibles • Augmenter les surfaces de milieux humides ouverts : <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les ligneux lorsque l'enjeu écologique du milieu ouvert est supérieur à celui du milieu boisé. - Adapter le mode et la fréquence d'entretien des espaces en périphérie des zones humides existantes afin d'augmenter leur surface 		

³ pr compte les parties terretres non cadastrées (mais pas les cours d'eau, seulement les berges), les parcelles que l'on gère sans être propriétaires, les parcelles que l'on gère en étant propriétaires, les parcelles gérées par écopâturage ou par SIAE. Attention, la non gestion est aussi un mode de gestion et les surfaces sont incluses dans ce décompte (boisements en libre évolution par exemple). Près de 56 ha des propriétés foncières sont gérées par un partenaire (convention, bail, DSP...).

	<p>Préconisations de gestion par type d'habitat :</p> <p><u>Prairies hygrophiles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une fauche tardive pluriannuelle avec exportation de matière. • Eviter le broyage sans exportation qui conduit à la banalisation de la couverture végétale. • Mettre en place un pâturage, qui ne devrait pas excéder 1.5 UGB/ha, sur certaines zones. • Eviter le curage des fossés humides présents sur la prairie, notamment en période de reproduction des amphibiens. • Créer des zones refuge (1/3 de la surface) avec une rotation annuelle. <p><u>Roselières et Caricagies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au maintien des variations de niveaux d'eau favorables au milieu (voir guide de gestion). • Eliminer tous les ligneux par coupe, dessouchage, broyage ou inondation afin d'éviter la fermeture du milieu. Echelonner les interventions sur plusieurs années. • Mettre en place une fauche tardive avec exportation et hauteur de coupe minimale de 10 cm (tous les 3 à 5 ans voire 10 selon la dynamique des milieux). • Favoriser une largeur d'au moins 10 mètres pour le milieu (notion de compacité). • Restaurer les milieux annexes (berges, ripisylves, zones enherbées...). • Si besoin clôturer des zones, notamment en période de reproduction de la faune. • Si nécessaire, rajeunir les roselières en réalisant un curage ou un étrépage (voir guide de gestion). • Créer des zones refuge (1/3 de la surface) avec une rotation annuelle. <p><u>Mégaphorbiaies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler et couper les repousses des ligneux. • Réaliser un fauchage ou girobroyage selon la dynamique du milieu (voir guide de gestion) avec une hauteur de coupe minimale de 10 cm. • Développer sur certaines zones un pâturage hétérogène occasionnel par des animaux avec comportement sélectif. • Réaliser une fauche exportatrice annuelle durant 3 à 5 ans sur les mégaphorbiaies dégradées (à ortie dioïque) pour restaurer l'habitat, puis une seule fois tous les 3 à 5 ans. • Créer des zones refuge (1/3 de la surface) avec une rotation annuelle <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et augmentation de la biodiversité (habitats/espèces) inféodée • Maintien des milieux humides ouverts voire augmentation de leur surface
CIBLE	Maintien et restauration de 100% des milieux humides ouverts
Livrables	Historique des pratiques de gestion

Réalisation

Période et fréquence d'intervention	<u>Prairies humides</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche très tardive (d'automne) : mi-septembre à mi-novembre • Fauche tardive (d'été) : mi-juillet à mi-septembre <p>Périodicité : tous les 2 à 5 ans.</p>	<u>Roselières et Cariçaies</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche ultra-tardive ou très précoce : novembre à mars <p>Périodicité : tous les 3 à 5 ans voire 10 ans, par rotation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe sur les saulaies : fin août à novembre <p>Périodicité : intervention en plusieurs années.</p>
	<u>Mégaphorbiaies</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche très tardive : septembre - octobre <p>Périodicité : tous les 3 à 5 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe des rejets de saules : mi-août à mars <p>Périodicité : tous les 5 à 10 ans.</p>	

Calendrier prévisionnel

Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
		Entretien des milieux humides ouverts en régie		260 JH	260 JH	260 JH	370 JH	370 JH	370 JH	370 JH	370 JH	480 JH	480 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Prestations d'entretien et de restauration des milieux humides		80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	800 k€
Eligibilité aux subventions	OUI (AESN, Département)												

Indicateurs

Indicateurs de réalisation/suivi	Indicateurs d'évaluation /performance
<ul style="list-style-type: none"> • Surface (ha) des milieux humides ouverts restaurés (nouveaux habitats créés) • Surface (ha) des milieux humides ouverts entretenus par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien voire amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces à enjeux (indicateurs biologiques)

Entretien le lit et les berges des cours d'eau		IP3	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau	
Enjeux		Localisation	
Préservation et restauration des milieux naturels – Eco-complexe des cours d'eau et des zones humides ouvertes		Tous les sites du Syndicat et berges privées	
Contexte	<p>Présentant à l'origine de nombreux méandres, l'Orge et ses affluents ont été fortement modifiés. Il est probable que cela ait commencé au moment de l'installation des moulins au Moyen Âge et se soit prolongé jusqu'aux 17ème ou 18ème siècle, avec la construction de nombreux ouvrages hydrauliques et de biefs, lits perchés par rapport à son lit d'origine dans le fond de vallée. Des endiguements ont déconnecté la rivière de ses zones d'expansion naturelle. De nombreux lits et berges ont été artificialisées. De nombreux secteurs présentent ainsi un tracé rectiligne avec un aspect parfois chenalisé et des berges abruptes.</p> <p>Les berges des cours d'eau (herbacées et boisées) constituent les compartiments terrestres de l'hydrosystème de la vallée et représentent ainsi des importantes zones de transition, ou écotones, entre les milieux aquatiques et terrestre. L'état de la végétation est variable : tantôt herbacée, tantôt boisée, l'état de la ripisylve est alors variable et l'on constate souvent la présence d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Les deux grands objectifs des interventions sur les berges sont l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau et la prévention des inondations. Ces objectifs s'articulent autour de 4 sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou diversifier les habitats aquatiques et rivulaires - Eradiquer ou limiter la prolifération des espèces végétales invasives - Favoriser le bon écoulement des eaux - Limiter le risque inondation <p>Ces objectifs s'appliquent aussi bien sur les berges syndicales que sur les berges privées dans la mesure où le Syndicat de l'Orge est habilité à y intervenir au titre de Déclarations d'Intérêt Général. Celles-ci couvrent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le territoire de l'Orge aval pour la période 2018-2022, programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2018-DDT-SE-140 du 7 mars 2018 ; • le territoire de l'Orge Amont pour la période 2020-2024, programme déclaré d'intérêt général par arrêté interpréfectoral n°2020-DDT-SE-305 du 2 novembre 2020 ; • le territoire de la Prédecelle pour la période 2021-2025. 		 <p><i>Espace Naturel Duparchy (Viry-Châtillon)</i></p>

	<p>Une DIG globale permettra, à compter de 2023, d'harmoniser à l'échelle de tout le territoire les interventions du Syndicat sur les berges privées en l'autorisant à intervenir en cas de carence des propriétaires pour des motifs d'urgence ou d'intérêt général.</p> <p>Le guide « J'aime ma rivière » disponible sur le site internet du Syndicat de l'Orge rappelle les droits et obligations des propriétaires riverains de cours d'eau et donne des conseils en matière d'entretien des berges.</p>	
<p>Description de l'action</p>	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer de façon raisonnée les embâcles selon les intérêts biologique et/ou hydraulique • Privilégier une alternance de strates (herbacée, arbustive, arborée) • Créer une alternance de zones d'ombre et de lumière • Veiller au contrôle des espèces exotiques envahissantes <p>Méthode</p> <p><u>Entretien des berges herbacées (voir guide de gestion)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une fauche très tardive et avec une périodicité de 2 à 3 ans. • Limiter la coupe jusqu'à mi-talus maximum, hors entretien des équipements techniques et ouvrages hydrauliques. • Conserver un ourlet non-fauché en pied de berge. <p><u>Entretien des berges boisées (voir guide de gestion)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Abattage/recépage : Les travaux d'abattage/recépage seront réalisés pour éviter la chute d'arbre dans le lit, pouvant déstabiliser la berge et créer des embâcles. • Elagage : Les branches basses pouvant altérer l'écoulement et susceptibles d'augmenter le risque inondation seront élaguées. • Débroussaillage sélectif : Ce type d'intervention sera réalisé lorsque la végétation très dense homogénéise et asphyxie le milieu sur des linéaires importants, ou altère fortement les écoulements. La végétation concernée est principalement ligneuse (ronces, petits arbustes). <p><u>Retrait d'embâcles / d'arbres en travers du lit :</u> Les embâcles sont susceptibles d'augmenter le risque inondation, d'homogénéiser les habitats ou d'être un obstacle à la continuité écologique. Mais les embâcles sont aussi des habitats pour de nombreuses espèces (zones de cache) et participent à la diversification des écoulements du cours d'eau. Leur enlèvement fera donc l'objet d'une gestion raisonnée : conservation des embâcles jusqu'à environ 1/3 de la largeur du cours d'eau. Le retrait de l'embâcle devra se faire en tâchant de conserver au mieux la végétation en place, et sans dégrader la berge. Si la berge est dégradée, cette dernière devra être restaurée.</p>	
Réalisation		
<p>Période et fréquence d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention sur les embâcles : juillet à octobre. • Gestion des berges herbacées : août -septembre. Périodicité : tous les 2 à 3 ans. • Gestion des berges boisées : mi-août à mars. Périodicité : recepage tous les 5 à 10 ans. 	

Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel													
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Retrait d'embâcles et entretien des berges boisées en régie		507 JH	507 JH	507 JH	507 JH	507 JH	507 JH	507 JH	507 JH	507 JH	507 JH	5070 JH
	Elaboration, instruction et lancement DIG globale		15 jH	15 jH	15 jH								45 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Prestations d'entretien		30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	300 k€
Eligibilité aux subventions	OUI (Département et AESN)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de berges entretenues / an 							<ul style="list-style-type: none"> Etat de conservation des habitats prioritaires sur les berges 						

Restaurer la fonctionnalité des mares et des bassins		IP4	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau	
Enjeux		Localisation	
Préservation et restauration des milieux naturels – Eco-complexe des cours d'eau et des zones humides ouvertes		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Les mares régressent depuis un siècle environ en Ile-de-France et correspondent à un habitat menacé. Une mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de formation naturelle ou anthropique (de 5 000 m² maximum). Se situant dans des dépressions imperméables, elle est alimentée par le ruissellement diffus des eaux pluviales et parfois par la nappe phréatique, et elle peut être temporaire. Les mares et les mouillères sont des sites de reproduction privilégiés pour les amphibiens et fixent d'importantes populations d'insectes (libellules, dytiques, araignées d'eau etc.). Elles jouent également un rôle hydraulique important. Le Syndicat de l'Orge gère à ce jour 48 mares et en crée de nouvelles régulièrement.</p> <p>Les bassins en eau gérés par le Syndicat de l'Orge sont au nombre de 12. Ils ont été créés, pour la majeure partie d'entre eux (8) pour retenir les eaux lors des crues et ainsi éviter l'inondation des zones urbanisées. La richesse biologique d'un bassin réside dans la nature de ses fonds et la forme de ses berges : plus elles sont planes, plus elles sont favorables à la diversité biologique. De nombreuses espèces fréquentent ces milieux, particulièrement intéressant pour les oiseaux. Les espèces végétales remarquables se retrouvent principalement sur les berges, ou enracinées dans les zones de faible profondeur.</p>	 <p><i>Plaine de Guipereux (Saint-Michel-sur-Orge)</i></p>	
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver les milieux aquatiques existants. • Poursuivre l'entretien des milieux aquatiques existants. • Créer de nouveaux milieux aquatiques fonctionnels. • Veiller au contrôle des espèces exotiques envahissantes (voir fiche action IP23) • Assurer une bonne gestion des eaux avec le maintien d'un battement de nappe adéquat (voir guide de gestion). <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la ponte d'amphibiens et de poissons. • Favoriser la reproduction d'odonates • Favoriser le nourrissage et la reproduction de l'avifaune • Favoriser les habitats à enjeux (herbiers...) 		

	<p>Méthode</p> <p><u>Mares</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un entretien des berges herbacées par fauchage très tardive avec export de matière • Contrôler les plantes des rives et des plantes au centre de la mare (voir guide de gestion). • Entretien de façon régulière les berges boisées des mares en permettant à la lumière d'arriver sur les 2/3 de la mare et le reste devra rester ombragé. Pour les mares forestières, le ratio passe à 50%. • Les mares localisées sur des prairies pâturées seront protégées par une clôture ceinturant la mare et avec un recul par rapport aux plus hautes eaux d'environ 2 m. • Prévoir un reprofilage sur une partie des berges si elles sont toutes abruptes (voir guide de gestion). • Favoriser les pentes douces sur les berges orientés vers le sud pour le développement des héliophytes et abruptes orientées vers le nord pour maintenir l'ombrage dans la zone qui restera en eau. • Réaliser un travail pour « écrémer » une partie de la mare en cas d'invasion par les lentilles d'eau. • Prévoir un curage de la mare si nécessaire. • Créer des nouvelles entités (voir guide de gestion). <p><u>Bassins en eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager au maximum des rives en pente douce (< 2°) avec de hauts-fonds (< 50 cm) et sinueuses en laissant les ceintures végétales héliophytiques. • Réaliser des opérations de fauche des héliophytes sur les rives si nécessaire. • Maintenir un taux d'embroussaillage voisin de 30% par coupe ou recépage par l'entretien des rives. • Garder des zones de refuge (zones sans intervention). • Assurer une bonne gestion des niveaux d'eaux (voir guide gestion). • Réaliser un faucardage d'une partie du bassin en cas d'invasion trop importante par des hydrophytes (voir guide gestion). 	
Réalisation		
<p>Période et fréquence d'intervention</p>	<p><u>Mares</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche berges enherbées : juillet ou septembre (de préférence) Périodicité : Annuel ou bisannuelle • Curage : fin-septembre à décembre Périodicité : tous les 15 à 25 ans (mare 1 m profondeur) • Coupe des ligneux : fin-août à novembre Périodicité : 3 à 10 ans (mare forestière), 10 à 20 ans (mare prairial) • Coupe des plantes de rives : septembre à décembre Périodicité : 1 à 3 ans selon la colonisation • Coupe des typhas et massettes : Août de préférence ou printemps Périodicité : Pendant 2-3 ans • Création : Septembre à mars 	<p><u>Bassin en eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche héliophytes : Mi-octobre à mi-mars Périodicité : tous les 3 à 5 ans • Coupe des ligneux/recépage : Fin août à novembre Périodicité : 2 à 6 ans (ligneux sur les berges), recéper tous les 10-15 ans (saules sur place). • Entretien des zones enherbées : Selon les usages Périodicité : De plusieurs fois par an à tous les 2 ans

Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Mares et annexes	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	1640 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Externalisation Fiches IP4 et IP5	20 k€	18 k	18 k	18 k	18 k	18 k	18 k	180 K				
Eligibilité aux subventions	OUI (AESN et Département)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mares entretenues, restaurées et créés • Nombre de bassins en eau entretenus 							<ul style="list-style-type: none"> • Etat de conservation des milieux aquatiques restaurées et/ou créés 						

Réhabiliter les annexes hydrauliques des cours d'eau		IP5	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau	
Enjeux		Localisation	
Préservation et restauration des milieux naturels – Eco-complexe des cours d'eau et des zones humides ouvertes		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Les annexes hydrauliques sont des zones humides tels que les fossés, bras morts ou dépressions situées dans le lit majeur de la rivière, c'est-à-dire dans le champ d'expansion naturel des crues. Les bras morts correspondent souvent à d'anciens tracés de la rivière.</p> <p>Ces zones humides situées en bordure immédiate du cours d'eau sont immergées au moins une partie de l'année et s'assèchent naturellement en été, permettant ainsi le développement d'une végétation semi-aquatique riche et spécifique (ex. : joncs, roseau, iris, laïches...).</p> <p>Les annexes contribuent également à la biodiversité et à la productivité des milieux car elles ont un rôle dans la reproduction de nombreuses espèces appartenant à des groupes différents. Ainsi, une multitude d'oiseaux, de batraciens, sont inféodés à ces milieux pour au moins une partie de leur cycle vital. Le rôle de frayère et de nurserie propice à de nombreux poissons, dont le plus emblématique est le brochet, n'est plus à démontrer. Elles peuvent être des aires de repos et de refuge en cas de crues ou de pollution temporaire.</p> <p>On note aussi leur contribution à la régulation des écoulements et au recyclage de la matière organique.</p> <p>Ces annexes ont une dynamique naturelle conduisant à leur comblement progressif (alluvionnement, dépôt d'embâcles) et d'autres sont tout simplement drainées pour faciliter les activités (agriculture, urbanisation).</p> <p>Pour les cours d'eau dont la dynamique ne permet plus la création d'annexes, comme l'Orge, en raison des nombreux barrages et endiguements, le maintien des différents stades évolutifs par l'intermédiaire de travaux de restauration est nécessaire au bon fonctionnement écologique du cours d'eau. En effet, la conservation d'une mosaïque d'habitats bénéficiant à un large cortège d'espèces, aquatiques ou non, s'inscrit dans la problématique actuelle de protection des habitats et des espèces.</p>	 <p><i>Grandes aulnes (Leuville-sur-Orge)</i></p>	

Description de l'action	<u>Frayères</u> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les frayères existantes sur l'Orge et ses affluents et le potentiel de restauration/création • Créer de nouvelles frayères pour des espèces cibles sur des secteurs à enjeux piscicole • Restaurer les frayères dégradées • Réaliser un entretien des berges herbacées par fauchage tardive avec export de matière. • Contrôler les plantes des rives (voir guide de gestion). • Assurer la mise en eau par un curage si besoin de l'entrée de la frayère (dépôts de sédiments) 													
	<u>Noues et fossés</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un entretien des berges herbacées par fauchage tardive avec export de matière. • Réaliser une coupe des rejets des ligneux. 													
	<u>Anciens méandres</u> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les bras morts par curage et/ou reprofilage de berges, gestion des embâcles et de la ripisylve. 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	<u>Frayères</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche berges enherbées : septembre à décembre Périodicité : <ul style="list-style-type: none"> • Création : Septembre à mars 							<u>Noues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche berges enherbées : septembre à décembre Périodicité : Annuelle <ul style="list-style-type: none"> • Coupe des ligneux : fin-août à novembre • Création : Septembre à mars 						
	<u>Anciens méandres</u> <ul style="list-style-type: none"> • Curage : Septembre à mars 													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Mares et annexes		164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH	164 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Externalisation Fiches IP4 et IP5		20 k€	18 k	18 k	18 k	18 k	18 k	18 k	18 k	18 k	18 k	18 k	180 K
Eligibilité aux subventions	OUI (AESN et Département)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des frayères entretenues, restaurées et créés 							<ul style="list-style-type: none"> • Etat de conservation des milieux aquatiques restaurés et/ou créés 							

Définir un plan d'amélioration de la qualité de l'eau		EI3	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		Direction Assainissement, Direction Prévention du Risque Inondation et Innovation	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau	
Enjeux		Localisation	
Préservation et restauration des milieux naturels – Eco-complexe des cours d'eau et des zones humides ouvertes		Tout le territoire de compétence du Syndicat	
Contexte	<p>En 2019, l'état écologique de l'Orge et de ses affluents varient entre les classes moyenne, médiocre et mauvaise. L'état chimique est, quant à lui, mauvais sur tous les cours d'eau. On observe des tendances disparates selon les secteurs concernant l'évolution des concentrations en ammonium ou en phosphore total : tantôt en baisse ou en stabilisation, tantôt en augmentation. De même, on observe une baisse généralisée des concentrations en pesticides mais peu de pesticides restent étudiés jusqu'à aujourd'hui.</p> <p>Enfin, la qualité biologique des cours d'eau augmente peu en lien avec la qualité physico-chimique, même si on observe des résultats encourageants concernant l'évolution des peuplements piscicoles notamment.</p> <p>Globalement, la qualité de l'Orge et de ses affluents reste dégradée et nécessite des programmes d'actions ciblées pour lutter contre les principales sources de pollutions dégradant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.</p>		<p><i>Ru de Fleury – Bassins de la Gendarmerie (Saint-Michel-sur-Orge)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un programme d'actions pour résorber les points noirs de pollution (problématique Eaux Usées) et en assurer l'animation ; • Définir un programme d'actions pour la prévention des pollutions d'origine agricole par ruissellement ou érosion des sols et en assurer l'animation ; • Définir une stratégie globale d'amélioration de la qualité de l'eau comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un volet Résorption des points noirs ✓ Un volet Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ✓ Un volet Restauration hydromorphologique des cours d'eau • Compléter le suivi de fond de la qualité de l'eau (stations de mesure en continu et campagnes patrimoniales) par des suivis spécifiques en lien avec les programmes d'actions 		
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Bilans annuels d'avancement des programmes d'action 		
CIBLE	2 points noirs résorbés par an dès 2023		

Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Autres gestionnaires des réseaux d'Eaux usées et d'eaux pluviales (intercommunalités) • Acteurs du monde agricole • Partenaires financiers : AESN, Département, Région 												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Elaboration d'un programme d'actions pour résorber les points noirs de pollution		20 jH										20 jH
	Animer le programme d'actions pour la résorption des points noirs			10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Etude sur le ruissellement et l'érosion des sols et élaboration d'un programme d'action		120 k €										120 k €
Eligibilité aux subventions	OUI (AESN sur les ruissellements)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions pour l'animation des programmes d'actions • Nombre d'aménagements/travaux réalisés dans le cadre des programmes d'actions 							<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des paramètres de la qualité de l'eau 						

Elaborer une stratégie globale de restauration des cours d'eau		E14	Priorité
			1
Service Pilote	Service support		
Service Prospective et études des milieux naturels	Service Rivière Paysage		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée	Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau		
Enjeux	Localisation		
Préservation et restauration des milieux naturels – Eco-complexe des cours d'eau et des zones humides ouvertes	Tous les cours d'eau du territoire		
Contexte	<p>Présentant à l'origine de nombreux méandres, l'Orge et ses affluents ont été fortement modifiés. Il est probable que cela ait commencé au moment de l'installation des moulins au Moyen Âge et se soit prolongé jusqu'aux 17ème ou 18ème siècle, avec la construction de nombreux ouvrages hydrauliques et de biefs, lits perchés par rapport à son lit d'origine dans le fond de vallée. Des endiguements ont déconnecté la rivière de ses zones d'expansion naturelles. De nombreux lits et berges ont été artificialisées. De nombreux secteurs présentent ainsi un tracé rectiligne avec un aspect parfois chenalisé et des berges abruptes. L'hydrologie a été modifiée par l'apport des eaux de ruissellement des zones urbaines et des zones agricoles remembrées.</p> <p>La directive cadre européenne sur l'eau (DCE), qui énonce les objectifs d'atteinte de bon état des cours d'eau, accorde une importance majeure à l'hydromorphologie pour l'atteinte de ces objectifs. De nombreuses politiques publiques font également appel à la renaturation des milieux aquatiques comme la trame verte et bleue.</p> <p>La restauration physique des milieux aquatiques et la restauration de la continuité sont des éléments essentiels pour la reconquête de la biodiversité aquatique.</p> <p>L'action consiste à élaborer un schéma directeur global pour la restauration de l'Orge et de ses affluents afin de hiérarchiser ses interventions de renaturation dans le but d'atteindre les objectifs de « bon état » de la Directive Cadre sur l'Eau.</p>		
	<p>FONCTIONNEMENT NATUREL D'UNE RIVIÈRE</p> <p>Source, Affluent, Cascade, Embâcle, Confluent, Zone humide, Méandre, Lit mineur, Lit majeur.</p> <p>Brèves, Éboulis, Rochers et biefs</p>		

Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Comprendre le fonctionnement hydrologique et morphodynamique de l'Orge et ses affluents Proposer un chemin de continuité préférentiel Définir une politique globale de la renaturation par priorisation de ces cours d'eau dans la durée. <p>Le schéma directeur de restauration hydromorphologique a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, De développer la diversité écologique des cours d'eau, De favoriser des zones naturelles pour l'expansion des crues. <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> Découper la zone d'étude en tronçons homogènes, Diagnostiquer et analyser chaque tronçon, Proposer un programme de renaturation opérationnel et hiérarchisé. <p>Les propositions seront hiérarchisées par ambition en termes de restauration des milieux aquatiques en prenant en compte la maîtrise du risque d'inondation et le changement climatique.</p> <p>Ces propositions permettront, a minima, l'atteinte des objectifs DCE à savoir le "bon potentiel" écologique ou le "bon état" chimique, au regard des conditions de faisabilité et d'acceptabilité sociales.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un programme d'opérations « simples » aboutissant à des marchés de travaux de renaturation Un programme d'opérations « complexes » aboutissant à des marchés d'étude de renaturation 													
	Partenariats potentiels	Office français de la biodiversité (OFB) -Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique – Agence de l'Eau Seine Normandie – Département de l'Essonne – Région Ile de France												
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Action ponctuelle													
Calendrier prévisionnel														
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Estimation temps passé (Régie - jH)	Montage de l'étude et suivi	40 jH	40 jH	40 jH									80 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Etude globale		111 k€										111 k€	
Eligibilité aux subventions	OUI (Agence de l'Eau Seine Normandie – Département de l'Essonne)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
/							/							

Poursuivre l'effacement des ouvrages sur les cours d'eau		IP6	Priorité
			1
Service Pilote	Service Réfèrent		
Service Rivière Paysage	Service Prospective et études des milieux naturels		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée	Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau		
Enjeux	Localisation		
Préservation et restauration des milieux naturels – Eco-complexe des cours d'eau et des zones humides ouvertes	Tous les cours d'eau du territoire		
Contexte	<p>Présentant à l'origine de nombreux méandres, l'Orge et ses affluents ont été fortement modifiés. Il est probable que cela ait commencé au moment de l'installation des moulins au Moyen Âge et se soit prolongé jusqu'aux 17^{ème} ou 18^{ème} siècle, avec la construction de nombreux ouvrages hydrauliques et de biefs, lits perchés par rapport à son lit d'origine dans le fond de vallée.</p> <p>La directive cadre européenne sur l'eau (DCE), qui énonce les objectifs d'atteinte de bon état des cours d'eau, accorde une importance majeure à l'hydromorphologie pour l'atteinte de ces objectifs. De nombreuses politiques publiques ont également appelé à la renaturation des milieux aquatiques comme la trame verte et bleue.</p> <p>La restauration physique des milieux aquatiques et la restauration de la continuité sont des éléments essentiels pour la reconquête de la biodiversité aquatique.</p> <p>Les type d'actions sont nombreuses et variées comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des effacements, arasement ou création de dispositif de franchissement des obstacles transversaux ; • L'équipement par des dispositif de franchissement piscicole, ne restaurant ni l'hydromorphologie, ni le transit sédimentaire, sont à mettre en œuvre qu'en dernier recours. <p>Depuis plus de 10 ans, le Syndicat de l'Orge mène une politique engagée de restauration des continuités écologiques et de renaturation de la rivière : en 2020, 17 ouvrages ont été démantelés, 14 ouvrages ont été abaissés et de nombreux sont à l'étude.</p> <p>A partir de 2022, le Syndicat se dote d'une stratégie globale de restauration des cours d'eau qui se déclinera en un plan opérationnel se décomposant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un programme d'opérations « simples » : marchés de travaux de renaturation ; • Un programme d'opérations « complexes » : marchés d'étude de renaturation. <p>L'action consiste ici à mettre en œuvre la programmation opérationnelle au travers des marchés d'études et de travaux de restauration des cours d'eau.</p>		
	 <p><i>Effacement d'ouvrage sur la boëlle d'Epinay (Epinay-sur-Orge)</i></p>		

Description de l'action	Principes de l'action 1. Définir la programmation opérationnelle selon la stratégie globale de restauration des cours d'eau 2. Mettre en œuvre les projets 3. Mesurer l'efficacité des opérations Méthode 1. Mettre en œuvre les marchés d'études et de travaux, autorisations réglementaires et demandes de subvention nécessaires à la réalisation de travaux 2. Assurer le pilotage des projets : COTECH, COPIL, concertation communes... Résultats attendus → Restauration des habitats aquatiques → Restauration des continuités écologiques piscicole et sédimentaire → Amélioration de la qualité de l'eau → Lutte contre les inondations													
	CIBLE	8 secteurs à enjeu fort (selon la stratégie globale de restauration des cours d'eau) faisant l'objet d'une restauration d'ici à 2030												
Partenariats potentiels	Office français de la biodiversité (OFB) - Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique – Agence de l'Eau Seine Normandie – Département de l'Essonne – Région Ile de France													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	4 ETP (Montage et suivi des projets) Fiches IP6 et IP7		880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	8 800 JH				
Estimation financière (Externalisation - € HT)	Environ 10 à 15 projets à l'étude par an (coût études et travaux tous projets rivière confondus) Fiches IP6 et IP7		1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	12 500 k €					
Eligibilité aux subventions	Oui (AESN, Département)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi				Indicateurs d'évaluation /performance										
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'obstacles aménagés et supprimés 				<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de cours d'eau décloisonné (sans ouvrages ou ouvrages équipés en passe à poissons) Linéaire d'écoulement libre restauré (différence d'influence de l'ouvrage avant et après aménagement) Suivis biologiques des habitats, populations de poissons, macro invertébrés et macrophytes 										

Restaurer les berges et les continuités latérales des cours d'eau		IP7	Priorité
			2
Service Pilote	Service Référent		
Service Rivière Paysage	Service Prospective et études des milieux naturels Direction Prévention des Inondations et de l'Innovation		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée	Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau		
Enjeux	Localisation		
Préservation et restauration des milieux naturels – Eco-complexe des cours d'eau et des zones humides ouvertes	Tous les cours d'eau du territoire		
Contexte	<p>Présentant à l'origine de nombreux méandres, l'Orge et ses affluents ont été fortement modifiés. Il est probable que cela ait commencé au moment de l'installation des moulins au Moyen Âge et se soit prolongé jusqu'aux 17ème ou 18ème siècle, avec la construction de nombreux ouvrages hydrauliques et de biefs, lits perchés par rapport à son lit d'origine dans le fond de vallée. Des endiguements ont déconnecté la rivière de ses zones d'expansion naturelle. De nombreux lits et berges ont été artificialisés. De nombreux secteurs présentent ainsi un tracé rectiligne avec un aspect parfois chenalisé et des berges abruptes. L'hydrologie a été modifiée par l'apport des eaux de ruissellement des zones urbaines et des zones agricoles remembrées.</p> <p>La directive cadre européenne sur l'eau (DCE), qui énonce les objectifs d'atteinte de bon état des cours d'eau, accorde une importance majeure à l'hydromorphologie pour l'atteinte de ces objectifs. De nombreuses politiques publiques font également appel à la renaturation des milieux aquatiques comme la trame verte et bleue.</p> <p>La restauration des continuités latérales sont des éléments essentiels pour la reconquête de la biodiversité aquatique. L'objectif est de reconnecter les cours d'eau à leurs lits majeurs et favoriser les zones naturelles d'expansion des crues.</p> <p>Les type d'actions sont nombreuses et variées comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnexion lit mineur/lit majeur des cours d'eau ; • Suppression de digues ou merlons de curage pour reconnecter la rivière à ses zones d'expansion naturelle ; • Renaturation des berges artificialisées ; • Renaturation de bras de rivière en fond de vallée ; • Reméandrage de bras rectilignes. 		 <p>Une rivière trop serrée accélère son cours Elle fragilise les digues Elle aggrave les crues en aval</p>  <p>La rivière s'étale dans ses champs d'expansion de crue Elle épargne les habitations</p> <p>© Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</p>

Description de l'action	Principes de l'action													
	<ul style="list-style-type: none"> Définir la programmation opérationnelle selon la stratégie globale de restauration des cours d'eau Mettre en œuvre les projets Mesurer l'efficacité des opérations de restauration, sur le volet écologique et le volet hydraulique 													
	Méthode													
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les marchés d'études et de travaux, autorisations réglementaires et demandes de subvention nécessaires à la réalisation de travaux Assurer le pilotage des projets : COTECH, COFIL, concertation communes... 													
	Résultats attendus													
	<ul style="list-style-type: none"> Restauration et diversification des habitats aquatiques Restauration des continuités écologiques piscicole et sédimentaire Amélioration de la qualité de l'eau Lutte contre les inondations 													
CIBLE	8 secteurs à enjeu fort (selon la stratégie globale de restauration des cours d'eau) faisant l'objet d'une restauration d'ici à 2030													
Partenariats potentiels	Office français de la biodiversité (OFB) -Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique – Agence de l'Eau Seine Normandie – Département de l'Essonne – Région Ile de France													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	4 ETP (Montage et suivi des projets) Fiches IP6 et IP7		880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	880 JH	8 800 JH
Estimation financière (Externalisation - € HT)	Environ 10-15 projets à l'étude par an (coût études et travaux tous projets rivière confondus) Fiches IP6 et IP7		1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	1250 K	12 500 k €	
Eligibilité aux subventions	Oui (AESN, Département, Région)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi					Indicateurs d'évaluation /performance									
<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de berges restaurées / an Volume d'expansion de crue créé / an 					<ul style="list-style-type: none"> Suivis biologiques des habitats, populations de poissons, macro invertébrés et macrophytes 									

Gérer les prairies et les friches par fauche		IP8	Priorité 1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Maintenir et favoriser des milieux herbacés ouverts et fonctionnels	
Enjeux		Localisation	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée – l'éco-complexe des milieux prairiaux		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Dans un contexte de raréfaction globale des prairies depuis le début du 20^{ème} siècle, que ce soit en zone urbaine avec l'imperméabilisation des sols ou en zone rurale avec l'intensification des pratiques agricoles, le maintien des milieux herbacés ouverts constitue un enjeu fort pour la préservation de la biodiversité. Ils apportent en effet une très forte diversité floristique et par conséquent une forte diversité entomologique. De même, ces espaces offrent des ressources trophiques pour les chiroptères et l'avifaune insectivore. Certaines espèces d'amphibiens et reptiles les utilisent aussi pour s'arbitrer.</p> <p>Le fauchage est une méthode de gestion adaptée aux prairies car il est moins impactant que le broyage sur la faune invertébrée, les micromammifères, les amphibiens ou les oiseaux. La fréquence des interventions et les dates de fauche sont définies en fonction des enjeux écologiques. De manière générale, un fauchage trop fréquent ne permet pas aux espèces d'utiliser la prairie et la reproduction de nombreux taxons est fortement compromise. Un fauchage tardif, voire très tardif, permet à un plus large panel d'espèces de s'exprimer mais peut être plus difficile à mettre en œuvre techniquement.</p> <p>En 2021, le Syndicat de l'Orge gère 59 ha de prairies hors prairies humides. 13 ha sont fauchés de façon précoce pour faire du foin, 38 ha sont fauchés ou broyés tardivement (septembre-octobre) et 8 ha sont tondu 3-4 fois par an.</p>		 <p><i>Plaine de Guipereux (Saint-Michel-sur-Orge)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la fauche des prairies et friches herbacées. • Augmenter les surfaces de prairies à gérer en fauche tardive ou très tardive à la place d'une fauche précoce. • Identifier, délimiter et localiser des nouvelles parcelles à gérer en fauche en fonction des enjeux écologiques. • Définir le type de fauche des parcelles selon la biomasse et les espèces/habitats présents (voir guide de gestion). 		

	<p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un entretien centrifuge (voir guide de gestion). • Laisser des parties non fauchées (5 – 10% de la surface ou du linéaire) qui seront impérativement fauchées l'année suivante (système de rotation de zones refuge). • Privilégier l'entretien le matin (voir guide de gestion). • Conserver une hauteur de coupe minimale de 10 cm. • Respecter une vitesse maximale de fauche de 10 km/h et ralentir durant les derniers passages. • Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel. • Laisser les résidus deux ou trois jours avant de réaliser l'exportation. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien voire amélioration de l'état de conservation des prairies. • Augmentation de la diversité spécifique de l'entomofaune. 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Fauche très tardive (d'automne) : mi-septembre à mi-novembre • Fauche tardive (d'été) : mi-août à mi-septembre • Fauche précoce : mai à juin 													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Dans le cadre des missions courantes. Fiches IP8 et IP9	1050 jH	1050 jH	1050 jH	1050 jH	1160 jH	1160 jH	1160 jH	1160 jH	1160 jH	1270 jH	1270 jH	11490 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Externalisation. Fiches IP8 et IP9		14 k€	14 k€	14 k€	14 k€	14 k€	14 k€	140 k€					
Eligibilité aux subventions	OUI													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Surface de prairies gérées par fauche précoce (foin) • Surface de prairies gérées par fauche tardive • Surface de prairies gérées par broyage tardif 							<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'état écologique des prairies (suivi Prairies) 							

Développer les tontes paysagères		IP9	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Maintenir et favoriser des milieux herbacés ouverts et fonctionnels	
Enjeux		Localisation	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée – l'éco-complexe des milieux prairiaux		Tous les sites du Syndicat ouverts au public	
Contexte	<p>En 2020, sur 4 sites (Espace Naturel du Séminaire, Espace Naturel du Perray, Parc de Lormoy, Bassin du Carouge), des prairies ont été entretenus pour la première fois en tontes paysagères en remplacement des zones habituellement tondues fréquemment.</p> <p>Les espaces enherbés à faible enjeu écologique ou sur lesquels un usage d'accueil du public est prépondérant (abords de pistes, pratique du sport, pique-niques...) sont appelés prairies d'agrément. Elles sont généralement tondues fréquemment à hauteur de 3-4 fois/an environ.</p> <p>L'instauration de tontes paysagères sur les prairies d'agrément apportent une touche artistique aux tontes classiques par le dessin de zones non tondues. Elles permettent de créer des zones refuges pour la faune et la flore mais elles favorisent surtout l'acceptation par le public de la notion de gestion différenciée des espaces par le prisme paysager ou esthétique.</p>	 <p><i>Bassin du Carouge (Brétigny-sur-Orge)</i></p>	
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la gestion par tonte paysagère des espaces enherbés déjà définis, adapter le cas échéant. • Identifier de nouveaux espaces pouvant être gérés en tontes paysagères. • Localiser sur le terrain et cartographier les zones à ne pas tondre. • Gérer les zones refuge ainsi créées en fauche très tardive. • Informer le public sur la gestion mise en œuvre. • Réaliser des suivis naturalistes. <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les espaces non tondues sur les milieux à plus forte valeur écologique et concentrer la tonte sur les milieux avec moins d'enjeux. • Eviter la tonte à proximité des arbres et arbustes. • Créer des réseaux de cheminements sur les axes les plus empruntés : bandes de gazon de 1 m /1m60 qui seront tondues de façon régulière. • Mettre en place des panneaux informatifs pour sensibiliser le public à la tonte différenciée. 		

CIBLE	Tontes paysagères sur au moins 50% des prairies d'agrément (dédiées à l'accueil du public)												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Zones tondues : 3-4 fois par an Zones refuges non tondues : fauche tardive avec exportation (septembre/octobre)												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Dans le cadre des missions courantes. Fiches IP8 et IP9	1050 jH	1050 jH	1050 jH	1050 jH	1160 jH	1160 jH	1160 jH	1160 jH	1160 jH	1270 jH	1270 jH	11 490 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Externalisation. Fiches IP8 et IP9		14 k€	14 k€	14 k€	14 k€	14 k€	14 k€	140 k€				
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Surface de zones refuges créées dans les espaces habituellement tondu fréquemment 							<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de l'état écologique des prairies (suivi Prairies) 						

Restaurer les milieux ouverts enrichés		IP10	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Maintenir et favoriser des milieux herbacés ouverts et fonctionnels	
Enjeux		Localisation	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée – l'éco-complexe des milieux prairiaux		/	
Contexte	<p>Certaines zones humides, prairies, pelouses ou clairières ont vu leur milieu évoluer vers un fourré ou un boisement en l'absence d'intervention humaine et/ou animale. Afin de maintenir une mosaïque d'habitats, une intervention animale, mécanique et/ou manuelle est nécessaire.</p>		 <p><i>Pré au Roy (Saint-Germain-lès-Arpajon)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractériser et localiser géographiquement les surfaces enrichées qui doivent être restaurés. • Planifier les opérations de réouverture. • Entretien régulièrement les milieux afin de les maintenir ouverts. <p>Préconisations de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la portance des sols avant toute intervention et reporter si le sol est trop humide. • Trouver le mode de réouverture le moins impactant pour le milieu (matériel spécifique, pâturage). • Intervenir durant l'automne-hiver. 		
CIBLE	100 % des surfaces enrichées identifiées restaurées		
Réalisation			
Période et fréquence d'intervention	Entre septembre et février		

Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel													
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Caractérisation des zones à rouvrir dans la cadre de l'élaboration et de la mise à jour des plans de gestion par site												
	Opérations de restauration				106 jH	106 jH	106 jH	106 jH	106 jH	106 jH	106 jH	106 jH	848 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Externalisation				18 k€	18 k€	18 k€	18 k€	18 k€	18 k€	18 k€	18 k€	144 k€
Eligibilité aux subventions	OUI (pour zones humides)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi						Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de zones enrichées restaurées par an 						<ul style="list-style-type: none"> Etat de conservation de l'habitat cible 							

Développer la gestion par écopâturage		IP11	Priorité
			2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Maintenir et favoriser des milieux herbacés ouverts et fonctionnels	
Enjeux		Localisation	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée – l'éco-complexe des milieux prairiaux		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>L'écopâturage est une alternative à l'entretien mécanisé des prairies. A la différence du pâturage extensif, l'écopâturage a une visée uniquement d'entretien des milieux naturels et n'a pas de production agricole. Ainsi, la race des animaux, le chargement, la rotation et la pression de pâturage sont uniquement définis selon les objectifs de gestion de la parcelle concernée.</p> <p>L'écopâturage présente de nombreux avantages par rapport à un entretien mécanisé : il favorise une diversification de la flore, ne détruit pas la faune, réduit les nuisances sonores, la consommation de carburants et présente un meilleur bilan carbone. Il permet aussi de maintenir le rapport entre l'Homme et l'animal en réintroduisant l'animal dans le paysage. L'écopâturage peut également être adapté à la lutte contre certaines Espèces Exotiques Envahissantes comme la Renouée du Japon.</p> <p>En 2021, 3,87 ha de parcelles appartenant au Syndicat de l'Orge sont gérés en écopâturage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3,56 ha dans le cadre d'une convention de partenariat avec Emmaüs Solidarité pour soutenir l'Insertion par l'Activité Economique par l'agroécologie, - 3000 m² en écopâturage dans le cadre d'une prestation (STEP d'Ollainville). <p>L'objectif de cette opération est de développer l'écopâturage sur les prairies du Syndicat adaptées à ce mode de gestion.</p>		 <p><i>Parc du Séminaire (Morsang-sur-Orge)</i></p>

Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le potentiel de surfaces éco-pâturables (nouvelles surfaces pouvant être valorisées en écopâturage) • Identifier les partenaires potentiels en veillant à soutenir les projets locaux d'écopâturage et l'élevage local <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter la pression de pâturage (moyenne et instantanée) en fonction des enjeux écologiques de la parcelle. Un chargement faible doit être appliqué, n'excédant pas en moyenne 1,4 UGB/ha/an pour les parcelles les plus sensibles. Les valeurs seront ajustées selon les particularités de chaque parcelle et de chaque année (en fonction de la végétation et des conditions hydrologiques de chaque milieu). Instaurer le cas échéant du pâturage tournant pour ajuster le chargement des bêtes aux capacités du milieu. • L'affouragement à la parcelle peut être accepté sous certaines conditions (afin d'éviter le surpâturage si les bêtes ne peuvent être déplacées). • Adapter les races d'herbivores en fonction de la dynamique du milieu et de la nature des refus. • Eviter autant que possible le pâturage l'hiver et la présence des animaux en cas de sols engorgés en eau 												
	Partenariats potentiels	Prestataires d'écopâturage, Fédération Française d'Eco-pâturage, Emmaüs Solidarité											
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	De mars à octobre												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Suivi des prestataires, partenaires et vérification des enclos (petites réparations)		80 jH	100 jH	120 jH	120 jH	120 jH	120 jH	120 jH	120 jH	120 jH	120 jH	120 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Achat de clôtures												60 k€
	Partenaires et prestataires		30 k€	36 k€	42 k€	42 k€	42 k€	42 k€	42 k€	42 k€	42 k€	42 k€	402 k€
Eligibilité aux subventions	Non												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces pâturées 							<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'état écologique des prairies pâturées (suivi Prairies) 						

Définir un cahier des charges culturelles des terrains agricoles mis à disposition		E15	Priorité
			2
Service Pilote		Service Référent	
Service Prospective et études des milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Maintenir et favoriser des milieux herbacés ouverts et fonctionnels	
Enjeux		Localisation	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée – l'éco-complexe des milieux prairiaux		Parcelles Syndicales entretenues par des agriculteurs	
Contexte	<p>Un travail de concertation avec les autres acteurs et usagers de la vallée de l'Orge a permis au fil des années de faire évoluer certaines pratiques afin de réduire leurs impacts sur les habitats et les espèces. En effet, des conflits d'usage peuvent être réglés par la concertation et la mise en place consensuelle de « chartes de bonnes pratiques » et/ou de conventions de gestion avec différents acteurs (communes, utilisateurs, propriétaires...).</p> <p>A ce jour, le Syndicat de l'Orge a différents types de conventions de mise à disposition de terres agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des baux ruraux traditionnels (oraux ou écrits) pour de la grande culture ou horticulture - Un bail rural environnemental pour de la grande culture ou maraîchage - Des conventions pour du pâturage équin ou des jardins familiaux - Un courrier de demande d'autorisation pour de la fauche précoce (foin) <p>Sur 4 sites, des parcelles (Pré au Roy, Bassin du Gué, Etang de la Muette à Dourdan et Sermaise Bois de Graville) sont utilisées par des agriculteurs sans aucune contractualisation, une régularisation devra être conduite. Sur le site des jardins familiaux de Villemoisson-sur-Orge, il n'y a également aucune contractualisation.</p> <p>A terme tous les baux ruraux agricoles dans la mesure du possible (parfois les parcelles sont imbriquées dans d'autres en culture traditionnelles) devront évoluer vers des baux ruraux environnementaux (BRE). Cela impliquera un gros travail d'accompagnement et d'animation auprès des agriculteurs.</p> <p>Les termes de ce cahier des charges culturelles devront se décliner dans toutes les conventions : jardins familiaux, jardins partagés, conventions pour pâturage...</p>	 <p><i>Plaine du Carouge (Longpont-sur-Orge)</i></p>	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un cahier des charges culturelles des terrains agricoles mis à disposition • Soutien et animation auprès des agriculteurs avec lesquels le Syndicat a des baux ruraux pour évoluer vers un BRE • Animation auprès des agriculteurs qui ont des cultures attenantes aux parcelles du Syndicat afin qu'ils adoptent des méthodes respectueuses de l'environnement • Favoriser la mise en place de projets d'agriculture urbaine, qui seront soumis à la charge culturelle du Syndicat 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi annuel des jardins familiaux <p><u>Résultats attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2027, harmonisation des baux ruraux, évolution vers BRE • Toute nouvelle acquisition agricole devra prioritairement être soumise à la charte culturelle du S.O. • Tout projet d'agriculture urbaine devra être soumis à la charte culturelle du S.O. 												
Partenariats potentiels	Sésame, Cœur d'Essonne, Safer, Terre de liens, le champ des possibles, la chambre d'agriculture, les agriculteurs, les communes												
Calendrier prévisionnel													
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Animation agricole		110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	1100 jH
	Suivi des conventions jardins familiaux et pâturage		55 jH	55 jH	55 jH	55 jH	55 jH	55 jH	55 jH	55 jH	55 jH	55 jH	550 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	Oui (pour l'animation agricole dans le cadre du projet Sésame – Cœur d'Essonne Agglomération)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions • Nombre de baux ruraux 							/						

Créer des lisières entre milieux boisés et milieux ouverts		IP12	Priorité
			2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Maintenir et développer les zones de transition entre les milieux	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels - Les forêts tempérées et végétations forestières et arbustives riveraines		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Les lisières sont des écotones, c'est-à-dire des espaces de transition entre deux milieux. La lisière forestière est l'interface entre la forêt et le milieu qui l'entoure. La lisière présente un intérêt écologique avéré : plus ou moins perméable à la vie sauvage, elle constitue un écosystème à part entière. D'un point de vue dynamique, la lisière représente en fait l'avant-garde de la forêt.</p> <p>Une lisière naturelle est une infrastructure complexe faisant la transition entre le boisement et le milieu prairial. Cette transition n'est pas brutale mais passe par toute une série d'intermédiaire.</p> <p>Les lisières offrent un habitat à de nombreuses espèces animales et végétales. Elles permettent de limiter la dynamique naturelle d'expansion du boisement vers la prairie, de protéger des intrusions dans le boisement (encadrement de la fréquentation) mais aussi de diversifier les milieux (écotones).</p> <p>Dans la vallée de l'Orge aval, les lisières sont peu présentes, la transition entre espaces ouverts et espaces fermés est généralement nette.</p>	<p><i>Importance écologique des lisières</i></p> <p><i>Source : Eau de Paris</i></p>	

Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer des nouvelles zones de transition en visant la constitution d'un réseau de lisières étagées et variées : <ul style="list-style-type: none"> - soit en faisant reculer le boisement par éclaircissement des grands arbres, - soit en laissant gagner l'ourlet herbacé et les buissons sur la prairie par élimination des arbres s'y installant, Poursuivre l'entretien des lisières existantes. Réaliser l'inventaire et la caractérisation du réseau de lisières créées et existantes : localisation et définition de mesures de gestion par type de lisière. Surveiller et contrôler la présence d'espèces exotiques envahissantes. Réaliser des suivis naturalistes. Sensibiliser le public sur ces écotones. <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la constitution des lisières qui comprendront un ourlet herbeux (2 à 5 m), suivi par un large cordon de buissons (buissons puis arbustes sur au moins 5 m), puis du manteau forestier. Privilégier, autant que possible, une profondeur de la lisière entre 25 et 40 m. Cependant, une lisière graduelle de 5 à 25 m bien structurée est plus réaliste sur le terrain. Favoriser les arbustes à baies, les ronciers et les éléments écologiques de valeurs existantes (arbres remarquables, arbres morts sur pied...). 												
	<p>2 méthodes de création de lisière :</p> <p>Recul de l'ourlet herbacé</p> <ul style="list-style-type: none"> Eviter d'entretenir l'ourlet herbacé jusqu'à la limite de projection au sol du houppier des arbres les plus extérieurs au boisement. Favoriser la colonisation arbustive naturelle de l'ourlet herbacé. <p>Recul du front forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> Eclaircir les marges du peuplement sur une largeur d'au moins 20 m par trouées larges de 2 à 10 mètres sur l'ensemble de la longueur de la lisière et retirer 50% du volume sur pieds des arbres isolés ou en groupe. Créer une ou deux éclaircies ultérieures (année n+5 ou n+10, voire n+8 et n+12), pour éliminer les derniers arbres conservés dans l'emprise de la lisière lors de la première coupe et une éclaircie du peuplement arrière. 												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	<p>Coupe des ligneux : mi-août à mars</p> <p>Périodicité : tous les 5 à 12 ans en procédant par rotation</p>												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Dans le cadre des missions courantes du service GEAP. Fiches IP12 à IP20		440 jH	440 jH	440 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	880 jH	880 jH	6 380 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	Oui (Département ENS et Région)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi						Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Surfaces et/ou linéaires de lisières 						<ul style="list-style-type: none"> Etat écologique des lisières (suivi Lisières) 							

Reconstituer un réseau de haies diversifiées composées d'essences locales		IP13	Priorité
			3
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public /Service Rivière Paysage		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Maintenir et développer les zones de transition entre les milieux	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels - Les forêts tempérées et végétations forestières et arbustives riveraines		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>En 2020, les espaces naturels du Syndicat comptent environ 3400 ml de haies recensées. Une haie est une structure végétale linéaire qui associe des arbustes et des arbres. Elle peut être naturelle ou plantée. Ce type de structure présente de nombreux avantages écologiques : elles sont adaptées aux conditions climatiques, protègent du vent, piègent les nitrates, limitent le ruissellement, accueillent des auxiliaires de cultures et représentent des zones de refuge et de nourrissage pour plusieurs espèces faunistiques, tout en favorisant leurs déplacements. Les haies assez larges, diversifiées et multi-strates se comportent aussi comme des lisières. Il est donc nécessaire que les haies et massifs soient reliés entre eux ou peu espacés et qu'ils forment un réseau vert entre les bois, les bosquets, les mares et les prairies.</p> <p>La création de nouvelles structures, qui peut aller d'une simple bande enherbée à un ensemble complexe haie-fossé-talus, accroît les fonctionnalités des corridors biologiques en permettant de reconstituer une trame verte et bocagère avec de nombreux intérêts.</p>		<p><i>Petits échassons (Longpont-sur-Orge)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour et compléter l'inventaire et la caractérisation du réseau de haies sur les sites : localisation géographique et définition des mesures de gestion par type de haie. • Planter de nouvelles haies en visant la constitution d'un réseau de haies connectées à différentes unités paysagères (corridors biologiques) • Remplacer les haies ornementales par des haies champêtres d'essences locales. <p>Méthode <i>Plantation de haies</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'origine locale des plants et la non-fourniture de cultivars horticoles ou d'essences inappropriées (voir liste des espèces préconisées pour les plantations). • Mélanger les espèces en favorisant la plantation de haies multi-spécifiques et multi-strates, notamment des arbustes à baies et des fruitiers. • Préparer le terrain : faucher préalablement, baliser chaque unité linéaire (environ 10 X 2 m) et labourer le terrain (ameublir le sol). • Praliner les racines (mélange au tiers de terre, de bouse de vache et d'eau). 		

	<ul style="list-style-type: none"> Respecter une distance de plantation (voir guide de gestion) et tenir compte de la vitesse de croissance des essences voisines dans la configuration de la haie. Mettre en place des protections autour des plants (barrières anti-lapins) et pailler les plantations (à l'aide d'un paillage). <p><u>Mettre en place des chantiers participatifs</u> : Participation citoyenne via les communes aux chantiers de plantation.</p>													
CIBLE	Associer la commune concernée (dont écoles et centres de loisirs) et département (collèges) à chaque projet de plantation													
Partenariats potentiels	CBNBP, communes, associations, collèges													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	<u>Plantation</u> <ul style="list-style-type: none"> Préparation du sol : mai Plantation de la haie : novembre à mars 													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Dans le cadre des missions courantes du service GEAP. Fiches IP12 à IP20		440 jH	440 jH	440 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	880 jH	880 jH	6 380 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	OUI (Département ENS, Région, AESN, DDT)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de haies plantées Linéaire de haies restaurées 							<ul style="list-style-type: none"> Etat écologique des haies (suivi Lisières) 							

Mettre en place une gestion adaptée des zones de transition		IP14	Priorité
			3
Service Pilote		Service Référent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Maintenir et développer les zones de transition entre les milieux	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels - Les forêts tempérées et végétations forestières et arbustives riveraines		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>On qualifie, dans cette fiche, de zones de transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lisières (cf. IP12) ; - Les haies (cf. IP13) ; - Les friches (fruticée). <p>En effet, ces espaces de transition se composent d'une mosaïque d'habitats et constituent de ce fait des milieux riches et diversifiés abritant de nombreuses espèces.</p> <p>On qualifie de friche la végétation qui se développe sur des terrains délaissés (antérieurement cultivés ou non) ou des secteurs bouleversés par un chantier non remis en état (remblais de matériaux et sols remaniés). Les fruticées (formation végétale dense et basse - 3 à 5 m - d'arbustes et arbrisseaux) sont des milieux riches qui peuvent s'établir en lisière des milieux ouverts (tampon entre boisement et prairie). Elles se composent de massifs buissonnants (stade postérieur à la friche herbacée puis piquée) avec une grande diversité d'espèces.</p>	 <p><i>Grandes Aulnes (Leuville-sur-Orge)</i></p>	
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'inventaire et la caractérisation du réseau de zones de transition : localisation et définition des mesures de gestion par zone. • Poursuivre l'entretien des zones de transition existantes afin de maintenir leur dynamique d'évolution naturelle dans le temps. • Entretenir les zones de transition nouvellement créées. • Surveiller et contrôler la présence d'espèces exotiques envahissantes. • Réaliser des suivis naturalistes. • Sensibiliser le public. 		

	<p>Méthode</p> <p><u>Entretien des lisières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer si nécessaire tous les 8 à 12 ans, en fonction de la dynamique de pousse de la végétation, la régénération des lisières arbustives par un débroussaillage et un recépage pour faire reculer la lisière, pour ensuite la faire regagner (gestion en va et vient). Lors du recépage, identifier au préalable les arbustes et buissons à conserver en priorité (buissons à croissance lente, buissons à baies, ronces...) • Eliminer les essences allochtones ou indésirables. • Favoriser les strates buissonnantes avec le traitement de la strate intermédiaire (rajeunir les arbustes et les buissons) et conserver les buissons épars, fourrés denses, jeunes arbres, arbustes et épineux. • Couper les arbres dominants pour diminuer l'ombre portée au sol. • Conserver au moins un ourlet herbeux le long des lisières, à gérer par fauche avec exportation espacée dans le temps et hauteur de coupe relevée, sauf dans les zones très fréquentées. • Maintenir de petites dépressions en eau. • Conserver, dès que possible, le bois mort au sol, les arbres-gîtes et maintenir les arbres morts ou dépérissant sur pied (voir fiche action IP19) <p><u>Entretien des haies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proscrire la suppression des haies existantes. • Préserver en priorité les haies spontanées localisées en rupture de pente ou sur les talus. • Réaliser des opérations de taille (élagage, recépage balivage) à intervalle de temps régulier (selon le type de haie) : supprimer vieux bois, tiges maigrelettes, branches abîmées/nécrosées. Limiter le nombre de branches principales et supprimer les ramifications intempestives situées au sommet des tiges. • Eviter de tailler sur le dessus de la haie et également trop en hauteur les faces latérales. • Conserver, dès que possible, les arbres morts sur pied. • Tailler en « têtard » quelques essences. • Veille sur la présence et contrôle des espèces exotiques envahissantes. <p><u>Entretien des friches</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe des jeunes ligneux pour conserver un stade de fruticée • Gérer soit en bandes contigües, soit en colimaçon à partir du centre, pour permettre la fuite de la faune. Les produits de fauche devront être ramassés et exportés afin d'éviter l'enrichissement de la parcelle en matière organique. • Eviter le gyrobroyage, très dégradant pour la faune et la flore. Il doit être réservé aux opérations de restauration qui concernent des végétations denses à très denses, relativement élevées, où se mêlent herbacées (graminées etc.) et semi-ligneux (ronces, bruyères etc.). • Un pâturage par les ovins ou des caprins peut être envisagé, mais difficile sur de petites surfaces.
Réalisation	
Période et fréquence d'intervention	<p><u>Lisières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche de l'ourlet herbacé : fin d'été. Périodicité : tous les 1 à 3 ans • Coupe des ligneux dans le cordon buissonnant : mi-août à mars. Périodicité : tous les 5 à 12 ans en procédant par rotation • Elagage/Recépage des arbustes : mi-août à mars (sauf janvier et février). Périodicité : tous les 5 à 12 ans en procédant par rotation

	<ul style="list-style-type: none"> • Recepape du manteau forestier : mi-août à mars (sauf janvier et février). Périodicité : recépage sélectif tous les 5 à 10 ans et élagage ponctuel <p><u>Haies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elagage, recépage, balivage : mi-septembre à fin mars. Périodicité : 5 à 10 ans pour une haie champêtre • Fauche de la bande herbeuse devant la haie : fin août. Périodicité : Annuel • Abattage arbres haut-jet qui se gênent : 25-30 ans <p><u>Friches</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage sélectif : octobre à janvier. Périodicité : 3 à 5 ans
--	---

Calendrier prévisionnel

Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Dans le cadre des missions courantes du service GEAP. Fiche IP12 à IP20		440 jH	440 jH	440 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	880 jH	880 jH	6 380 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	Oui (Département ENS et Région)												

Indicateurs

Indicateurs de réalisation/suivi	Indicateurs d'évaluation /performance
<ul style="list-style-type: none"> • Surface de lisières entretenues • Nombre de kilomètres de haies entretenues • Surface de friches arbustives entretenues 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat écologique des zones de transition (Suivi Lisières)

Poursuivre la gestion conservatoire des boisements		IP15	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Assurer une gestion adaptée du patrimoine arboré	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels - Les forêts tempérées et végétations forestières et arbustives riveraines		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Les milieux boisés constituent une part importante de la superficie du territoire du Syndicat (environ 33% des surfaces gérées soit 123 ha⁴). Les facteurs qui influent le plus la conservation de ces espaces sont l'activité forestière qui peut être préjudiciable à toutes les espèces et les dérangements anthropiques en général.</p> <p>L'évolution des milieux forestiers jusqu'à leur senescence permet aux habitats forestiers alluviaux d'accomplir la totalité de leur cycle de croissance et décomposition. Cela permet l'expression d'une biodiversité forestière spécifique qui dépend des vieux arbres et du bois mort. Cette modalité de gestion favorise la création de micro-habitats qui présentent un intérêt pour l'entomofaune saproxylophage et pour la faune liée aux cavités (chiroptères, oiseaux nicheurs...). De même, les îlots de senescence ont un effet positif sur les bryophytes, les lichens et les champignons. De plus, elle améliore la stratification verticale des habitats forestiers.</p> <p>La finalité de cette action est donc de laisser vieillir naturellement les peuplements arborés en cœurs de boisements et de favoriser la dynamique forestière naturelle.</p> <p>Les habitats forestiers à favoriser sur le territoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétations forestières et arbustives riveraines à bois tendre (<i>Salicion albae</i>), - Forêts tempérées caducifoliées ou mixtes (<i>Quercion roboris</i>, <i>Carpinion betuli</i>, <i>Alnion incanae</i>). 	 <p style="text-align: center;"><i>Bassin du Grillon (Dourdan)</i></p>	

⁴ prend en compte les parties terrestres non cadastrées (mais pas les cours d'eau, seulement les berges), les parcelles que le Syndicat gère sans être propriétaires, les parcelles que le Syndicat gère en étant propriétaires, les parcelles gérées par écopâturage ou par SIAE. Attention, la non gestion est aussi un mode de gestion et les surfaces sont incluses dans ce décompte (boisements en libre évolution par exemple). Près de 56 ha des propriétés foncières sont gérées par un partenaire (convention, bail, DSP...).

Description de l'action	Principes de l'action															
	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser et délimiter géographiquement des zones de non-intervention et leur maintien en évolution naturelle. • Mettre en place de nouvelles zones de non-intervention. • Eviter toute exploitation et laisser les arbres jusqu'à leur mort et leur décomposition. • Surveiller la présence des espèces exotiques envahissantes et décider d'une intervention ou non. • Réaliser des suivis naturalistes. 															
	Méthode															
Description de l'action	<u>Mise en place des zones</u>															
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la non-intervention sur les zones boisées. • Limiter les accès non autorisés (mise en place d'andains, ganivelle...) si besoin. • Entretien régulier des exclos pour assurer leur efficacité. • Mise en sécurité des abords des zones fréquentées (pistes notamment). • Favoriser la conservation des boisements supérieurs à 4 ha et matures. 															
	Résultats attendus															
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • La non-intervention sera la règle sur 100% des boisements naturels non fréquentés • Augmentation de la diversité spécifique de la faune saproxylique. • Augmentation de la diversité spécifique de la faune cavernicole. • 100% des zones de non-intervention existants seront conservées comme telle. 															
	Partenariats potentiels															
	OPIE, ONF, CNPF															
Réalisation																
Calendrier prévisionnel																
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	0 ETP (Non-intervention)															
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/															
Eligibilité aux subventions	NON															
Indicateurs																
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance									
<ul style="list-style-type: none"> • Surface de nouvelles zones de non-intervention mise en place. • Surface de zones boisées en non-intervention existantes conservées. 							<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'état de conservation des boisements (Indicateur de biodiversité potentielle et/ou indicateur faune saproxylique et cavernicole) 									

Favoriser la régénération naturelle des surfaces boisées entretenues		IP16	Priorité
			3
Service Pilote		Service Référent	
Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Assurer une gestion adaptée du patrimoine arboré	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels - Les forêts tempérées et végétations forestières et arbustives riveraines		Ensemble des milieux boisés sur les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Sur les sites du Syndicat, certains boisements peuvent être qualifiés de « parcs boisés », c'est-à-dire un ensemble d'arbres d'âge adulte mais avec aucune régénération arborée ou arbustive au pieds. Le sol est nu en raison du piétinement ou herbacé, avec une tonte fréquente. Si l'on souhaite conserver l'aspect arboré sur ces espaces, il est essentiel de prévoir dès aujourd'hui la régénération. Pour cela il est possible de planter de jeunes arbres mais il est préférable de favoriser dès aujourd'hui la régénération naturelle, qui sera plus adaptée.</p>		 <p><i>Pré aux canes – Saint Germain-lès-Arpajon</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractériser et délimiter géographiquement les zones en régénération naturelle. • Poursuivre le principe de régénération naturelle sur les zones déjà définies. • Mettre en place des nouvelles surfaces en régénération • Limiter les interventions que ponctuellement pour des interventions d'urgence. • Veille sur la présence et contrôle des espèces exotiques envahissantes. • Informer le public sur la gestion mise en œuvre. • Réaliser des suivis naturalistes. 		

	<p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les nouvelles zones boisées à mettre en régénération. • Limiter les accès non autorisés (mise en place des andain, ganivelle...). • Réaliser l'entretien régulier des exclos pour assurer leur efficacité. • Assurer la mise en sécurité des secteurs accessibles au public. • Laisser sur place les branches et les arbres morts. • Supprimer les arbres malades et/ou présentant un risque. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation de 100% des surfaces boisées en régénération naturelle existantes. • Hausse de la surface boisée en régénération naturelle. • Augmenter la diversité spécifique de la flore et la faune forestière des espaces boisés en régénération. 													
CIBLE	100% des « parcs boisés » en régénération naturelle													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Dans le cadre des missions courantes du service GEAP. Fiche IP12 à IP20	440 jH	440 jH	440 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	880 jH	880 jH	6 380 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	NON													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles zones en régénération naturelle mise en place (m²). • Zones boisées en régénération naturelle existantes conservées m²). 							<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de suivis naturalistes (amélioration de l'état de conservation des espaces boisés sur les secteurs fréquentés). 							

Conserver le bois mort		IP17	Priorité
			2
Service Pilote		Service Référent	
Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Assurer une gestion adaptée du patrimoine arboré	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels - Les forêts tempérées et végétations forestières et arbustives riveraines		Ensemble des milieux boisés sur les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Les arbres morts et les débris ligneux jouent un rôle important dans le maintien des processus écologiques de la forêt feuillue. Ils présentent un intérêt particulier pour la faune et la flore, constituant un habitat important pour plusieurs espèces faunistiques à enjeux et pour l'établissement et la régénération des espèces de champignons et de la flore. En effet, un cinquième environ de la faune forestière est tributaire du bois mort : coléoptères, mousses, lichens, et près de 85% des champignons, dont le rôle écologique est fondamental.</p> <p>La décomposition du bois est un long processus et à chaque phase correspond un cortège d'espèces. La valeur écologique du bois mort est liée aussi à la variété de ses formes (sur pied et au sol). L'action vise la conservation de bois mort afin de favoriser la diversité faunistique et floristique inféodée.</p>		 <p><i>Parc de Lormoy (Saint-Michel-sur-Orge)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laisser sur place différents types de bois mort issues de travaux de coupes et évènements naturels. • Limiter les prélèvements à des raisons de mise en sécurité des berges (risque inondation) et des espaces avec fréquentation du public. Quand l'arbre sera jugé trop dangereux, l'abattre et le laisser poursuivre sa décomposition au sol • Favoriser la variabilité des bois en différentes phases de décomposition afin de bénéficier différents cortèges d'espèces. • Valoriser le bois mort pour rendre sa présence acceptable par le public (utiliser un arbre mort couché pour créer un banc, réaliser des sculptures sur souche ou chandelles, utiliser des arbres morts majestueux comme totems) <p>Méthode</p> <p><u>Arbre mort sur pied :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver les arbres morts et dépérissant (porteurs de cavités, fissures...) encore sur pied. 		

- Conserver les troncs morts laissés sur pied suite à l'abattage des arbres sous forme de *chandelle* (voir guide de gestion).
- Conserver les souches résultat d'une coupe ou de l'effondrement d'un arbre.
- La conservation peut être envisagée à raison d'au moins 10 arbres en moyenne par hectare.

Bois mort au sol :

- Laisser sur place l'ensemble des débris ligneux (tas de mélange de branches issues de la coupe forestière), les souches, les arbres brisés, coupés, morts et tombés au sol (chablis).
- Installer des rémanents de coupe (tas ou fagots de bois d'élagage ou tombé) au sein de la végétation pour ralentir son dessèchement.
- Préserver à minima entre 10 et 15 m3 de bois mort au sol par hectare de boisement.

Arbres vivants avec parties mortes :

- Laisser les parties mortes des arbres vivants ayant subi une attaque par champignons ou d'insectes (hors interventions de mise en sécurité ou arbres atteints par une maladie type suie de l'érable).

Résultats attendus

- Augmentation de la diversité spécifique de la faune saproxylique.
- Augmentation de la diversité spécifique de la faune cavernicole.
- Non exportation de bois mort hors interventions de sécurité.

Calendrier prévisionnel

Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
		Dans le cadre des missions courantes du service GEAP. Fiches IP12 à IP20		440 jH	440 jH	440 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	880 jH	880 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	/												

Indicateurs

Indicateurs de réalisation/suivi	Indicateurs d'évaluation /performance
/	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'état de conservation des boisements (Indicateur de biodiversité potentielle et/ou indicateur faune saproxylique et cavernicole)

Mettre en valeur les arbres remarquables		IP18	Priorité
			2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion écologique et Accueil du public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Assurer une gestion adaptée du patrimoine arboré	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels - Les forêts tempérées et végétations forestières et arbustives riveraines		L'ensemble des sites du Syndicat	
Contexte	<p>Comment identifier un arbre remarquable ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par son âge avancé, paramètre important - Par des critères physiques : la hauteur, la circonférence - Par l'historique (personnage, fait historique...) et les croyances (légende, croyance religieuse ou païenne) - Par des critères esthétiques (morphologie et physionomie) - Par des critères biologiques (fonctionnement original, adaptation particulière au milieu, particularités physiologiques) <p>Le Syndicat de l'Orge avait initié en 2011 un premier inventaire des arbres remarquables sur ses sites (125 arbres choisis, 22 retenus). Certains n'existent plus aujourd'hui, il serait donc intéressant de conduire un nouvel inventaire puis de mettre en place des mesures de préservation de ces arbres et donc de leur environnement immédiat. Ces arbres peuvent également être un support de communication et de sensibilisation des usagers (parcours pédagogiques, panneaux pédagogiques...).</p>		 <p><i>Pré au Roy (Saint-Germain-lès-Arpajon)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser, inventorier et prioriser les arbres remarquables présentes sur les sites. • Assurer leur pérennité dans le temps. • Limiter les interventions sur l'arbre. • Eviter tout aménagement autour de l'arbre. • Informer le public sur la gestion mise en œuvre. <p>Méthode</p> <p><u>Entretien de l'arbre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La taille ou l'élagage ne doit se faire que de façon exceptionnelle et justifiée (ex. grandes branches morts, entretien arbres têtards, taille de réduction pour un arbre qui risquerait de se rompre sous son propre poids, voisinage de lignes électriques). 		

	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les troncs des blessures (mise en place d'aménagements adéquats, exclure les pratiques de soin inadaptées...). Protéger et laisser respirer les racines (éviter le compactage et proscrire les tranchées, le salage, le drainage, la circulation d'engins lourds ou la circulation répétée du public...). <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> 100% des arbres remarquables existantes conservés. Mise en place des panneaux informatifs pour la sensibilisation du public. 													
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Coupe/Elagage : novembre à mars <p>Périodicité : Au cas par cas</p>													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	<i>Action ponctuelle</i> : Sur la durée du plan													
Calendrier prévisionnel														
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Estimation temps passé (Régie – jH)	Recensement et entretien des arbres remarquables dans cadre des missions courantes du service GEAP. Fiche IP12 à IP20		440 jH	440 jH	440 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	880 jH	880 jH	6 380 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Panneaux informatifs dans le cadre fiche CC1													
Eligibilité aux subventions	Oui (Département ENS)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'arbres recensés Nombre d'arbres entretenus 							/							

Maintenir et développer un réseau d'arbres d'intérêt écologique		IP19	Priorité
			2
Service Pilote	Service Réfèrent		
Service Gestion écologique / Accueil du public	Service Prospective et études des milieux naturels		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée	Assurer une gestion adaptée du patrimoine arboré		
Enjeux	Localisation		
La préservation et la restauration des milieux naturels - Les forêts tempérées et végétations forestières et arbustives riveraines	L'ensemble des sites du Syndicat		
Contexte	<p>On distingue 2 grands types d'intérêts potentiels pour la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence de micro-habitats – bois mort, champignons lignivores et cavités ; - D'autres intérêts tels que des nids de rapaces ou d'échassiers ou du lierre (abri et ressource alimentaire pour les abeilles et oiseaux). <p>Ainsi, il est nécessaire de conserver pour la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les arbres morts (sur pieds ou au sol – cf. fiche IP17) ; - Les arbres sénescents présentant des décollements d'écorces, descente de cime, champignons lignivore, jaunissement du houppier ; - Les arbres à micro-habitats (vivants avec cavité basse, cavité haute de pic, cavités hautes naturelle) ; - D'autres arbres vivants (gros ou vieux arbres, arbres à gros nid, les arbres têtards). <p>Un arbre têtard est un arbre au tronc court surmonté d'une « tête » et d'une couronne de branches. Le têtard a un tronc coupé à quelques mètres de haut, dans son jeune âge, pour provoquer à ce niveau l'apparition des rejets. La cicatrisation des plaies dues à la coupe et la croissance de nouvelles branches provoquent l'élargissement de la partie haute du tronc.</p> <p>En vieillissant, les arbres se creusent, le bois de cœur (duramen) se dégrade alors que la périphérie du tronc continue de se développer. Au niveau de la « tête » du têtard, la décomposition des feuilles, les poussières amenées par le vent et l'accumulation des fientes d'oiseaux participent à la formation d'un terreau spécifique favorable au développement d'une flore spécifique. De même, les anfractuosités du tronc servent comme abri pour des nombreuses espèces animales et les troncs évidés offrent un refuge hivernal.</p>		 <p><i>Bassin sec du Mort Ru (Nozay)</i></p>

Description de l'action	Principes de l'action <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le maintien d'arbres morts, sénescents, à micro-habitats, gros ou vieux arbres et arbres à nids. Poursuivre l'entretien des arbres têtard existants. Tailler en « têtard » de nouveaux sujets (voir liste des espèces concernées en guide de gestion). Récupérer les branches issues de la coupe et les utiliser pour d'autres opérations de génie végétale (voir fiches action IP3 et IP22). Informers le public sur la gestion mise en œuvre. 		Taille de formation des arbres têtards : <ul style="list-style-type: none"> Réaliser la première coupe dès que le diamètre a atteint 5 à 10 cm (plusieurs années après la plantation) et a une hauteur entre 1.60 et 2 mètres. Etêter le jeune arbre (coupe nette) et rabattre au ras de la coupe les branches qui repoussent. Elaguer complètement le sujet, les 3 premières années, pour éviter qu'il ne parte en « buisson ». Tous les rejets partant en dessous de la couronne et les bourgeons latéraux seront enlevés. 										
	Méthode <u>Taille d'entretien des arbres têtards :</u> <ul style="list-style-type: none"> Couper les branches au-dessus du bourrelet cicatriciel et proprement au ras de la tête. Couper toutes les branches en même temps pour ne pas déséquilibrer l'arbre. Laisser un petit « chicot » à la base des tiges 		Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> Conservers à minima 1 arbre sénescents de plus de 35 cm de diamètre par hectare Conservers à minima 2 arbres vivants pour la biodiversité (à cavités, vieux ou très gros) par hectare 100% des arbres « têtards » existantes entretenus. Création de nouveaux arbres « têtards » taillés. 										
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <i>Formation</i> : novembre à mars (éviter périodes de gel) / Périodicité : Tous les 4-5 ans les premières rotations. <i>Entretien</i> : mi-novembre à mi-mars (éviter périodes de gel) / Périodicité : saules (6-8 ans), charmes et chênes (10-23 ans). <i>Coupe, élagage</i> : novembre à mars / Périodicité : au cas par cas. 												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Recensement et entretien des arbres remarquables dans cadre des missions courantes du service GEAP. Fiche IP12 à IP20		440 jH	440 jH	440 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	880 jH	880 jH	6 380 jH
Estimation financière (Externalisation- € TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	Oui (Département ENS, Région)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'arbres « têtard » entretenus Nombre de nouveaux arbres « têtard » taillés 							<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'état de conservation des boisements (Indicateur de biodiversité potentielle et/ou indicateur faune saproxylique et cavernicole) 						

Entretien le patrimoine arboré existant		IP20	Priorité
			3
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Assurer une gestion adaptée du patrimoine arboré	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Dans cette fiche on entend par patrimoine arboré l'ensemble des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vergers ; - Arbres isolés ; - Alignements d'arbres. <p>La gestion de ces arbres comprend l'ensemble des actions mises en œuvre pour assurer la pérennité du patrimoine arboré. Ces actions ont pour objectif d'anticiper et d'accompagner les évolutions du patrimoine, elles se basent sur une bonne connaissance du patrimoine et consistent à assurer le suivi sécuritaire et sanitaire des arbres , la protection du patrimoine et son renouvellement.</p>		
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'inventaire et la caractérisation du patrimoine arboré existant : localisation géographique et définition des mesures de gestion par type d'arbres • Réaliser l'entretien courant du patrimoine arboré existant. • Informer le public sur la gestion mise en œuvre. <p>Méthode</p> <p>Mettre à jour l'inventaire du patrimoine arboré conduit en 2016 (arbres d'alignement et arbres isolés).</p> <p><u>Entretien des vergers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser au maximum 2 fauches par an et laisser des zones refuge. • Tailler les arbres et maintenir leur forme (voir guide de gestion). 		

	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller l'état sanitaire des arbres. <p><u>Entretien des arbres isolés et alignements d'arbres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la taille de formation pour les arbres architecturés (silhouette choisie dès la plantation – en rideaux notamment). Limitier au strict minimum la taille des arbres à silhouette naturelle (port libre ou semi-libre – tailles pour permettre le passage des véhicules, pour assurer la sécurité aux abords de équipements et des pistes). Assurer un suivi sanitaire et sécuritaire des arbres. Prévoir le renouvellement le cas échéant. 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Taille de formation verger : février à mars Périodicité : 1 fois par an les 4 premières années Fauche du verger : septembre à octobre Taille d'entretien verger : novembre à mars Périodicité : tous les 3 à 5 ans pour les formes libres Elagage des arbres : 15 août à fin mars Périodicité : au cas par cas 													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Recensement et entretien dans le cadre des missions courantes du service GEAP. Fiche IP12 à IP20		440 jH	440 jH	440 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	660 jH	880 jH	880 jH	6 380 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de vergers entretenus Nombre d'arbres d'alignement entretenus Nombre d'arbres isolés entretenus (hors arbres remarquables et arbres d'intérêt écologique) 							/							

Favoriser la revégétalisation spontanée		IP21	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Rivière Paysage		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Définir une stratégie de revégétalisation des milieux naturels après travaux	
Enjeux		Localisation	
Flore adaptée aux conditions locales, aucun coût financier		L'ensemble des sites du Syndicat	
Contexte	<p>Avant de chercher quelles espèces semer ou planter dans la vallée, il est nécessaire de s'interroger quant à la nécessité ou non d'une telle intervention. La recolonisation spontanée par la végétalisation autochtone est en effet préférable pour de multiples raisons : elle n'induit aucun surcoût financier ou environnemental, elle fait intervenir le processus naturel de sélection des plantes les mieux adaptées aux conditions du terrain et permet l'émergence d'un cortège d'espèces varié qui participe à la conservation de la biodiversité à l'échelle écosystémique, spécifique et génétique.</p> <p>Une gestion adaptée permettra, avec le temps, d'accompagner les successions végétales et d'arriver au type de milieu souhaité.</p> <p>Pour chaque chantier, il est donc d'abord nécessaire de s'interroger sur la faisabilité d'une restauration écologique passive en évaluant si le stock semencier du site n'est pas suffisant pour couvrir de végétation la zone en travaux, avant d'envisager d'éventuels travaux de semis ou de plantations.</p>	 <p><i>Restauration écologique passive dans le démantèlement de deux barrages sur la Sélune (2019)</i></p>	
Description de l'action	<p>Principe de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement spontané de la végétation après des travaux. • Limiter/ Réduire les semis ou plantations qui doivent dans ce cas être motivés par des besoins spécifiques : orienter le cortège floristique (présence d'EEE ou d'indigènes monopolistes...), intérêt mécanique (stabilisation des berges, des pistes, terres polluées...), intérêt paysager (aménagement de sentiers, parkings...). Il est également possible de créer des projets mixtes de semis/plantations laissant une part suffisante au développement de la flore spontanée. <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser la banque de graines du sol et les apports potentiels à proximité d'une zone de travaux et évaluer le potentiel de la flore spontanée à restaurer écologiquement le milieu. • Contrôler la présence d'Espèces Exotiques Envahissantes et si présence intervenir. • Définir l'entretien de la zone pour orienter le milieu vers le type d'habitat souhaité à moyen-long terme • Communiquer auprès des riverains et des usagers pour augmenter la tolérance vis-à-vis de la végétation spontanée (lutter contre la perception d'abandon, de « friche » ...) 		

	Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> Développement d'une flore adaptée aux conditions du terrain Efficacité de la dépense (ne pas créer d'aménagements inutiles) 													
CIBLE	Au moins une zone dans chaque projet d'aménagement en végétalisation spontanée													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Dans le cadre des activités courantes des services RP et PEM													
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Sans objet													
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Surface dédiée à la flore spontanée dans les projets d'aménagement 							<ul style="list-style-type: none"> Diversité des espèces floristiques des zones en végétalisation spontanée 							

Favoriser les essences locales et diversifiées dans les semis et plantations		IP22	Priorité
			2
Service Pilote		Service Référent	
Service Rivière Paysage		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Définir une stratégie de revégétalisation des milieux naturels après travaux	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Il est important de privilégier les espèces locales ou indigènes lors de semis et plantations pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est respecter l'identité d'une région, préserver les caractéristiques des différents paysages et ainsi éviter la banalisation du territoire. C'est aussi se donner les meilleures chances de réussir sa plantation en sélectionnant des plantes adaptées aux conditions de sol et de climat de notre région. Elles sont souvent rustiques, ont une bonne croissance et nécessitent peu de soin. Enfin, ces végétaux permettent de nourrir de nombreux insectes, oiseaux et mammifères contrairement aux espèces horticoles qui ne sont pas reconnues par la faune locale.</p> <p>Même si le fond de vallée retrouve la végétation locale, le recours à des essences horticoles peut s'avérer enrichissant pour créer des ambiances paysagères diversifiées et pour préserver un patrimoine naturel, notamment dans les parcs historiques et les centres-villes. Dans ce cas, il est important de choisir des espèces indigènes et caractéristiques du territoire phytogéographique concerné.</p> <p>Sur les sites du Syndicat, les semis ou plantations peuvent s'envisager lorsque la végétalisation spontanée n'est pas suffisante ou suffisamment rapide pour atteindre les objectifs de renaturation sur la zone de travaux : confortement mécanique de berges, renforcement de la trame verte (restauration d'un réseau de haies vives), reconstitution d'un alignement paysager, création d'un écran végétal et diversification paysagère d'espaces dégradés...</p>	 <p><i>Expérimentation transfert foin – Le Village (Villemoisson-sur-Orge)</i></p>	
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une composition de plants et semis s'inspirant de la végétation naturelle existant à proximité du site. • Privilégier (lorsque cela est possible) des plantations à partir des prélèvements effectués dans les milieux périphériques, afin d'éviter les « pollutions génétiques » • Veiller, en cas d'achat, l'origine locale des plants fournis et vérifier l'appellation des différentes essences (noms de genre et d'espèce, sous-espèce comprise pour éviter les cultivars) • Interdire les variétés horticoles et cultivars dans les CCTP et intégrer dans les cahiers des charges des travaux la description et les listes des végétaux à utiliser dans les plantations. • Etablir un cahier des charges rigoureux sur la provenance des espèces plantées et semées lors des aménagements ou travaux. • Proscrire les espèces protégées et menacées ainsi que les espèces à potentiel invasif élevé et les espèces rares ou menacées en Ile-de-France, sauf cas particuliers. 		

	<p>Préconisations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir note « Conseils pour végétalisation » et tableau « recommandations semis plantations » • Proscrire toute fertilisation ou tout usage d'engrais. • Pour les semis de prairies : entre 2 à 5 voire 10 g/m² selon les mélanges pour laisser ensuite la place à la flore spontanée. • En cas de plantation d'hélophytes, 2 à 3 plants par m² suffisent. • Pour les arbres et arbustes, penser à la taille adulte du plant lors des plantations pour éviter des plantations trop denses conduisant à rapidement devoir supprimer des plants. 	<p>Paramètres à évaluer avant d'initier un programme de plantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La richesse écologique des milieux initialement présents. • Les dynamiques végétales sur site (caractéristiques biologiques et physiologiques des végétaux : arbres, arbustes, herbacées/ complémentaire des systèmes aériens et racinaires). • La nature des sols qui doit guider le choix des essences. • Les aspects paysagers et les usages du site (canalisation du public, ombrage...). • Les pratiques et modes de gestion qui seront mis en place par la suite (fauche d'entretien, renouvellement des semis...). • Pour les zones humides : pente des berges, hauteur et fluctuation du niveau d'eau, érosion, usages des rives... 											
CIBLE	100% d'essences locales dans les aménagements												
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Lycée horticole « Les apprentis d'Auteuil » à Marcoussis (pépinière d'hélophytes locales) • Pépiniéristes (Pariciflore) • CBNBP (label végétal local) 												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	<p><i>Semer et planter de préférence à l'automne, sinon au printemps</i></p> <p><i>Transfert de foin : différentes périodes de l'année</i></p> <p><i>Bouturage : en juin avant floraison ou aout-septembre après floraison. Transfert le jour même de la récolte</i></p>												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Dans le cadre des missions courantes des services RP et PEM												
Estimation financière (€ Externalisation - TTC)	Pas de surcoût majeur												
Eligibilité aux subventions	OUI (ENS)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
/							<ul style="list-style-type: none"> • % d'essences locales utilisées dans les aménagements 						

Définir une stratégie de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes		IP23	Priorité 1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		Service Gestion Ecologique et Accueil du Public	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Participer au contrôle et à la régulation des espèces exotiques envahissantes	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Le Syndicat mène une politique de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes depuis de nombreuses années, notamment sur la Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) et l'Érable negundo (<i>Acer negundo</i>). Suite à la fusion des syndicats au 1^{er} janvier 2019, une nouvelle stratégie de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes doit être définie à l'échelle du nouveau territoire.</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Renouée du Japon</i></p>	
Description de l'action	<p>Phase d'élaboration de la stratégie de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les objectifs de la stratégie de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion cohérente sur l'ensemble de la vallée - Mettre à jour les connaissances sur l'ensemble de la vallée - Hiérarchiser les espèces et les secteurs prioritaires • Identifier les zones du territoire répondant aux principes définis par la stratégie de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes • Définir les modalités d'intervention pour lutter contre les Plantes Exotiques Envahissantes • Définir les partenaires scientifiques et techniques (FREDON IDF, communes adhérentes au Syndicat de l'Orge...) <p>Phase d'animation de la stratégie de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un tableau de bord de la stratégie de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes • Harmoniser les pratiques • Mettre à jour les connaissances sur les Plantes Exotiques Envahissantes • Etudier et expérimenter de nouvelles techniques de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes • Former les agents du Syndicat sur les Plantes Exotiques Envahissantes • Evaluer l'impact des mesures de lutte mise en place. 		

Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Île-de-France ; • Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France ; • Zymovert compostière • Conseil départemental de l'Essonne ; • Conservatoire botanique national du Bassin parisien ; • Centre de ressources espèces exotiques envahissantes ; • Office Français pour la Biodiversité (OFB) ; • Museum National Histoire Naturelle (MNHN).
--------------------------------	---

Calendrier prévisionnel

Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Elaboration de la stratégie	25 jH	25 JH											25 jH
	Animation de la stratégie, suivi des expérimentations et communication			10 jH	90 jH									
	Bilan de la stratégie												20 jH	20 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													

Eligibilité aux subventions	Oui (Département ENS et Région)
------------------------------------	---------------------------------

Indicateurs

Indicateurs de réalisation/suivi	Indicateurs d'évaluation /performance
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions expérimentales ; • Nombre d'espèces ayant fait l'objet d'intervention ; • Nombre d'intervention réalisées ; • Nombre de données intégrées à la base SIG ; • Nombre de formation réalisées auprès de la régie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de tâches de Plantes Exotiques Envahissantes éradiquées

Engager une réflexion sur la lutte contre la Faune Exotique Envahissante		EI6	Priorité
			3
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Participer au contrôle et à la régulation des espèces exotiques envahissantes	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels		Tout le territoire du Syndicat de l'Orge	
Contexte	<p>Plusieurs espèces faunistiques exotiques envahissantes sont présentes sur les parcelles gérées par le Syndicat de l'Orge. Ces espèces peuvent avoir un impact sur les milieux naturels et les espèces locales ayant les mêmes exigences écologiques. Certaines font l'objet d'actions particulières tel que le Frelon asiatique (<i>Vespa velutina</i>). La répartition des autres espèces sur le territoire est surveillée dans le cadre des inventaires et des suivis écologiques de la Vallée.</p>		 <p>Tortue de Floride (© iE&A)</p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de toutes les observations d'espèces exotiques envahissantes dans WebOrge, dans la base de données régionale et auprès de la FREDON dans le cadre du programme « Référents Sentinelles 91 » - Surveillance de l'évolution de la répartition des espèces sur le territoire dans le cadre des divers inventaires et suivis faunistiques réalisés sur le territoire - Recherche de nouvelles espèces potentielles au regard de la dynamique des populations à l'échelle nationale - Réflexion sur la définition d'une stratégie de lutte pour une ou plusieurs espèces en cas de dynamique « inquiétante », en relation avec les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • Définition des actions de lutte appropriées à chaque espèce ; • Hiérarchisation des espèces prioritaires à réguler. - Le cas échéant, définition d'une procédure interne pour la réalisation d'actions particulières sur certaines espèces. Exemple : le Frelon asiatique (<i>Vespa velutina</i>) en raison des risques pour la santé humaine (ex : nid au bord d'un chemin fréquenté) et de l'impact économique potentiel sur les productions de miel. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance des espèces présentes et de leur répartition sur la vallée de l'Orge. • Des actions adaptées à chaque espèce et au contexte local. • Mutualisation des actions avec d'autres partenaires 		

Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> FREDON, ARB, OPIE, CD91, AAPPMA, UICN, OFB... 												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Elaboration de la stratégie					25 jH	25 jH						50 jH
	Animation de la stratégie, suivi des expérimentations conduites et communication		5 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	75 jH				
	Bilan de la stratégie											20 jH	20 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	OUI pour les interventions de lutte (Département 91)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'espèces recensées Nombre d'interventions réalisées 							<ul style="list-style-type: none"> Etat de conservation des habitats sur lesquels des interventions ont été réalisées 						

Mettre en place des passages à faune au niveau des obstacles majeurs		IP24	Priorité
			3
Service Pilote		Service Référent	
Services Gestion Ecologique et Accueil du Public / Rivière Paysage		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée		Améliorer la perméabilité des sites à la faune	
Enjeux		Localisation	
La préservation et la restauration des milieux naturels		Tous sites du Syndicat	
Contexte	<p>Le territoire du Syndicat est composé d'un maillage routier important notamment dans sa partie aval. Ce réseau routier participe à la fragmentation des habitats naturels et au déclin de la biodiversité (isolement des populations, collisions avec les véhicules, etc.). Afin de limiter l'impact du réseau routier sur les déplacements de la faune sauvage, des aménagements adaptés peuvent être mis en place.</p>		 <p><i>Crapauduc (© Département Seine-et-Marne)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser et prioriser les infrastructures existantes qui représentent un obstacle majeur pour le déplacement de la faune. • Recenser les ouvrages existants non dédiés à la faune (agricole, forestier, hydraulique) et définir s'ils sont utilisés ou non par la faune. • Identifier les espèces cibles. • Adapter les ouvrages existants non dédiés à la faune (agricole, forestier, hydraulique) mais pouvant être utilisés par les animaux moyennant quelques aménagements. • Créer de nouveaux passages à faune le cas échéant. • Gérer les abords des infrastructures linéaires de manière écologique. • Poursuivre l'entretien courant des passages existants. <p>Méthode</p> <p><u>Mettre en place des passages à faune</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir le type de passage et sa localisation en cohérence avec les enjeux écologiques ciblés, la fréquentation potentielle du site et des perméabilités de l'infrastructure aux déplacements des espèces (voir note « les passages à faune »). 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager les passages sur les axes de déplacement des espèces prioritaires. • Dimensionner l'ouvrage en fonction des espèces visées ou de l'enjeu de rétablissement. • Soigner les abords afin de rendre accessible et attractif l'ouvrage. • Réaliser l'entretien courant du passage afin d'assurer durablement son efficacité. • Aménager les murs et clôtures qui représentent des barrières physiques pour le transit de la faune. • Mettre en place un suivi de l'efficacité des passages à faune réalisés. • Réaliser une procédure de remontée des données des passages aménagés et la centralisation au sein d'une base de données SIG. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la perméabilité de l'intégralité des sites à la faune. • Diminution de la mortalité des espèces. 													
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Muséum National d'Histoire Naturelle/ Service du Patrimoine • Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France et Office Français pour la Biodiversité • Conseil départemental de l'Essonne • Communes et communautés de communes du Syndicat de l'Orge • Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse • Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Etudes							30 k€	30 k€					60 k€
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Aménagements									120 k€			120 k€	
Eligibilité aux subventions	Oui													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Données cartographiques de passages à faune sur le territoire. • Nombre de passages à faune existants entretenus. • Nombre de passages à faune aménagés. • Nombre de passages à faune créés. 							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'individus et/ou d'espèces empruntant les passages à faune réhabilités ou créés. 							

Gérer durablement les déchets verts		MS2	Priorité
			2
Service Pilote	Service Réfèrent		
Gestion Ecologique et Accueil du Public	/		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée	Améliorer la valorisation des déchets verts		
Enjeux	Localisation		
La préservation et la restauration des milieux naturels	Tous les sites du Syndicat		
Contexte	<p>Que ce soit de façon directe ou après transformation, il existe plusieurs possibilités pour valoriser les résidus de coupe. Les déchets verts provenant des travaux de gestion sur la vallée contiennent une part d'humidité importante, ce qui influe sur les modes de revalorisation et de collecte de ceux-ci. Les modes de revalorisation étant divers et variés, ils permettent d'avoir une gestion propre pour chaque type de déchets verts.</p> <p>En concordance avec les enjeux de conservation du territoire, il est essentiel de généraliser l'exportation des résidus de coupe, notamment ceux issues de la fauche des milieux ouverts entretenus. Ces produits de fauche, selon leur valeur, pourront ainsi être valorisés par le Syndicat et les éleveurs, par exemple, comme paillage ou foin, permettant ainsi d'appauvrir les prairies et donc de diversifier la flore. Pour ce faire, les conditions techniques et financières de mise en œuvre devront être étudiées. Sur les secteurs qui resteront tondus ou broyés il faudra privilégier au maximum l'exportation des produits de coupe. Ils pourront être envoyés en déchetterie ou valorisés sur une plateforme de compostage ou de méthanisation (valorisation directe des résidus).</p> <p>Par ailleurs, lors de la coupe ou l'élagage des arbres et arbustes, les équipes du Syndicat produisent une importante quantité de copeaux de bois. Ces copeaux sont en partie valorisés en interne pour le paillage de massifs mais aussi distribués dans certaines communes en fonction de leurs besoins. En 2019, 375 tonnes de déchets verts ont été produits par le Syndicat.</p>		 <p>Parc de Lormoy (Longpont-sur-Orge)</p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les déchets verts produits lors des chantiers d'entretien dans des filières locales avec réutilisation des produits dans l'économie circulaire. • Engager une réflexion sur l'installation d'une plateforme de compostage pour les rémanentes de coupe et tonte. • Etablir des conventions/partenariats avec des agriculteurs pour la vente et/ou le ramassage des produits de fauche. • Réduire la production des déchets à la source (diminution de la fréquence de tonte, taille raisonnée...). <p>Exemples</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compostage des renouées asiatiques. Compost valorisable en agriculture (projet SESAME) - Valorisation des roseaux issus de la fauche des roselières en bois-énergie ou pour des aménagements paysagers 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les déchets de coupe des robiniers faux-acacia pour la fabrication de mobilier (pieux...) - Valorisation des déchets de coupe issus des chantiers d'abattage et d'élagage d'arbres (hors bois mort laissé sur place) en copeaux pour paillage à destination des usagers de la vallée ou d'agriculteurs (projet SESAME) - Valorisation du produit de fauche des prairies en alimentation animale, compost ou méthanisation <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gestion des déchets verts issus des travaux de gestion de la vallée. • Baisse du coût de la filière de valorisation 													
CIBLE	Un maximum de déchets verts valorisés chaque année dans l'économie circulaire													
Partenariats potentiels	Communes et intercommunalités, agriculteurs, plateforme de compostage													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Estimation temps passé (Régie - jH)	Recherche et formalisation de partenariats			40 jH	40 jH								80 jH	
	Suivi des partenariats					20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	140 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Coût de valorisation dans les filières commerciales	34 k€	34 k€	34 k€	30 k€	30 k€	24 k€	24 k€	18 k€	18 k€	18 k€	18 k€	248 k€	
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Volume ou tonnage de déchets verts valorisés /an • Volume ou tonnage de déchets verts valorisés par filière (ex : compostage des renouées du Japon) • Volume des produits de fauche valorisées en alimentation animale, méthanisation • Nombre de conventions/partenariats établis pour la valorisation de déchets 							/							

II.3.3. Gestion de la fréquentation et accueil du public

Définir et affirmer la vocation des sites et leurs identités éco-paysagères		E17	Priorité
			1
Service Pilote	Service Réfèrent		
Service Rivière paysage	Service Prospective et études des milieux naturels		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels	Elaborer un plan paysage du territoire		
Enjeux	Localisation		
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public	Tous les sites du Syndicat		
Contexte	<p>Le diagnostic démontre la forte sollicitation du fond de vallée, et une fréquentation en constante augmentation, ce qui pose le problème de la gestion des espaces et de la capacité de la vallée à accueillir ce nouveau public, face aux enjeux de préservation des milieux naturels. Il est donc nécessaire de donner une cohérence sur l'ensemble de la vallée en définissant clairement les tendances d'usages des différents espaces rattachés à la promenade, pour favoriser les usages spécifiques sur certains sites et pour en protéger d'autres. Le degré d'incompatibilité des pratiques, entre elles ou vis-à-vis de la préservation et de la gestion des milieux naturels, peut conduire à sectoriser les espaces au sein même des sites.</p> <p>Il s'agira ici de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vocation principale de chaque espace naturel du Syndicat selon deux gradients : un gradient de naturalité et un gradient d'usages inversement proportionnel, allant de l'espace naturel fermé au public et dédié à la sanctuarisation de la biodiversité telle une réserve naturelle jusqu'à l'espace naturel ouvert au public et accueillant de nombreux usages de loisirs ; - Au sein de chaque espace ouvert au public une hiérarchisation des zones est nécessaire en distinguant : <ul style="list-style-type: none"> o <i>Les zones naturelles</i> : présentant une forte valeur patrimoniale où les enjeux de conservation sont prioritaires et où les activités devront être limitées voire proscrites (activités avec incidence négative sur habitats/espèces à enjeux). o <i>Les zones d'usages</i> : présentant une valeur patrimoniale plus faible et où les activités peuvent être développées, tout en respectant des principes de gestion adaptés. On distingue 3 types d'usages : les usages de loisirs (prairies d'agrément, zones de pique-nique, zones de pêche etc.), les espaces pâturés et les usages pédagogiques (aménagement dans un but de sensibilisation, de découverte de la nature). 		
	 <p style="text-align: center;"><i>Bassin du Petit-Paris (Leuville-sur-Orge)</i></p>		

Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une typologie des sites selon le rapport Fréquentation par le public/Enjeu de préservation milieux naturels. • Pour les sites ouverts au public, effectuer une sectorisation des espaces en prenant en compte divers critères de hiérarchisation : l'intérêt du site (écologique, pédagogique, paysager, culturel...), sa fragilité, sa capacité à accueillir du public, sa taille... • Traduire sur le terrain la vocation paysagère d'un site : <ul style="list-style-type: none"> - en adaptant le mode de gestion aux usages et aux enjeux écologiques, - en instaurant des zones de tranquillité pour la biodiversité (mise en place d'andains, ganivelles...), - en favorisant l'accueil du public sur des secteurs moins fragiles (compatibilité entre enjeux de conservation et accueil du public). - en délimitant et en signalant clairement les zones naturelles et les zones dédiées aux usages à l'intérieur des sites, - en créant des zones tampons entre les zones dédiés à l'accueil du public et les milieux sensibles, - en adaptant le nombre et le type de mobilier selon la tendance d'usage du site, - en aménageant les entrées de site en fonction de la vocation définie (présence ou pas de parking, taille, etc.). <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage de l'espace équitable (usages des sites et préservation). • Eviter/minimiser les risques des conflits ultérieurs entre les enjeux et les catégories d'usagers. • Sauvegarder et mettre en valeur des espaces naturels sensibles de la vallée. • Répondre à une demande d'aménagement et d'équipement de la nature. 													
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie des sites • Cartographie par site des zones sensibles, des zones accessibles et celles d'accès limité, voire proscrit. 													
Partenariats potentiels	PNR Haute vallée de Chevreuse, Offices de tourisme, associations locales													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails 0,75 ETP service RP. Fiches actions E17 et E18	2020	2021 165 jH	2022 165 jH	2023 165 jH	2024 165 jH	2025 165 jH	2026 165 jH	2027 165 jH	2028 165 jH	2029 165 jH	2030 165 jH	Total 1650 JH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Elaboration d'un plan de paysage. Fiches actions E17 et E18	2020	60 k€	60 k€									120 €	
Eligibilité aux subventions	OUI (Département ENS, Région)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets issus du Plan Paysage mis en œuvre 							/							

Définir et mettre en œuvre un Schéma de circulations douces		E18	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Service Rivière Paysage		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Elaborer un plan paysage du territoire	
Enjeux		Localisation	
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public		Tout le territoire de compétences du Syndicat	
Contexte	<p>Inscrite dans la coulée verte, la promenade de l'Orge représente l'un des principaux itinéraires de promenade de l'Essonne. Elle répond à une demande croissante d'espaces naturels, de lieux de détente et d'espaces verts de proximité, et dans une moindre mesure, de desserte d'équipements sportifs et de gares. Les 52 kms de pistes aménagées, ouvertes au public, permettent de relier les nombreux sites de la vallée. Dans les schémas de circulations douces d'intérêt régional et départemental, la promenade de l'Orge est définie comme étant un itinéraire de longue distance et de loisirs accessible aux vélos.</p> <p>Avec l'évolution des pratiques, la mutation des paysages et la demande toujours croissante d'espaces verts, de nouveaux enjeux apparaissent notamment sur les circulations douces qui sont de plus en plus demandées. Or, une sur-fréquentation des sites peut entraîner un dérangement excessif de la faune et de la flore sur les espaces naturels du Syndicat.</p> <p>Il est important que dans le cadre d'aménagements futurs le Syndicat de l'Orge définisse un schéma de circulations douces afin de respecter les enjeux écologiques prioritaires de la vallée. Ce schéma doit permettre d'orienter les flux de fréquentation vers les zones appropriées et les moins impactantes pour la faune et la flore, tout en répondant aux demandes des usagers et en assurant un maillage vers les autres circulations douces du territoire.</p>		
Description de l'action	<p>Principe de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'état des lieux des circulations douces existantes sur les sites du Syndicat et sur le restant du territoire en dressant leur typologie (axes prioritaires, axes secondaires, types de cheminements : promenades, chemins de randonnée, chemins classés au PDIPR, types d'usage : piéton, vélo...). • Dresser le bilan des projets de circulations douces sur le territoire (projets du département, des agglos, de la région, de l'AEV...) ainsi que leur typologie (axes prioritaires, axes secondaires, types de cheminements : promenades, chemins de randonnée, chemins classés au PDIPR, types d'usage : piéton, vélo...). • Identifier les connexions entre les sites du Syndicat et le maillage de circulations douces du territoire. • Réaliser une analyse multicritère du maillage de circulations douces existant afin d'évaluer sa pertinence au regard de : 		

Espace naturel Vaucluse (Sainte-Geneviève-des-Bois)

	<ul style="list-style-type: none"> - Des relevés de fréquentations des sites et des points noirs de fréquentation identifiés (données de suivi issues de 13 éco-compteurs) ; - Des zones à enjeux écologiques sur lesquels il n'est pas souhaitable que ces secteurs soient traversés ou bordés par des cheminements (analyse des rapports de diagnostic écologique des sites dressant les zones à enjeu (espèces et habitats)) ; - Du maillage de circulations douces existant sur le territoire ; - Des enjeux paysagers. • Proposer un schéma de circulations douces sur les sites du Syndicat : <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un maillage argumenté pour tenir compte des enjeux écologiques et des axes prioritaires de fréquentation (étudier notamment la pertinence du nombre de cheminements) ; - Proposer une typologie des cheminements en fonction de leur fréquentation : cheminement piéton (pas d'aménagement), piste aménagée, largeurs différentes, types de matériaux... et définir l'entretien correspondant • Mettre à jour la signalétique des cheminements (cf. action CC2 Stratégie de communication) • Mettre en œuvre le Schéma des circulations douces <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fluidification de la fréquentation et réduction des impacts sur les milieux naturels (piétinement, dérangements...). • Satisfaction des usagers, partenaires, élus. • Appropriation des sites et des aménagements par le public. • Efficacité de la dépense (ne pas faire d'aménagements inutiles) 												
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des circulations douces existantes et à venir sur les sites et sur le territoire, avec les points noirs de fréquentation et les zones à enjeu écologique. • Cartographie de la typologie des circulations douces proposées à l'échelle de chaque site ouvert au public. 												
Partenariats potentiels	Département, Agglos, Agence des Espaces Verts, Conseil Régional												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	0,75 ETP service RP. Fiches actions EI7 et EI8		165 jH	165 jH	165 jH	165 jH	165 jH	165 jH	1650 JH				
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Elaboration d'un plan paysage. Fiches actions EI7 et EI8		60 k€	60 k€									120 K
Eligibilité aux subventions	OUI (Département ENS, Région)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de circulations douces sur les sites du Syndicat (total et par type) 							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points noirs de fréquentation résorbés par rapport aux enjeux écologiques 						

Préserver et valoriser les points de vue et ouvertures visuelles		IP25	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Services Rivière Paysage / Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Elaborer un plan paysage du territoire	
Enjeux		Localisation	
Gestion de la fréquentation et Accueil du public		Tout le territoire de compétence du Syndicat	
Contexte	<p>Contrairement à bien d'autres vallées, le paysage de la vallée de l'Orge ne se laisse pas appréhender facilement. Ce phénomène s'explique notamment par la rareté des points de vue panoramiques et ouvertures visuelles, permettant une lecture et une compréhension du paysage de la vallée, notamment à travers trois composantes essentielles : le relief, la végétation et l'organisation du bâti.</p> <p>Les rares vues sur la vallée ou la rivière méritent d'être entretenues et mises en valeur (franchissement de cours d'eau, points de vue sur la vallée, passage en belvédère...), afin d'inviter les habitants à redécouvrir la nature et à profiter du patrimoine naturel et architectural de leur territoire. Il s'agit donc d'une mise en scène paysagère dans le sens où l'aménagement révèle le paysage existant, qu'il soit ordinaire ou patrimonial, toute en respectant les enjeux écologiques prioritaires des sites.</p> <p>Cette action cherche notamment à éviter l'effet de « couloir vert » sur certaines séquences de la promenade avec une diversification de la végétation et des ouvertures/fermetures visuelles. Cela passe aussi par la gestion des points noirs paysagers tels que les installations obsolètes, les infrastructures de franchissement, les dépôts sauvages ou encore les canalisations d'assainissement ayant un impact visuel fort. On peut aussi ajouter les panneaux publicitaires et la pollution visuelle qu'ils impliquent.</p>	 <p><i>Parc du Séminaire (Morsang-sur-Orge)</i></p>	

<p>Description de l'action</p>	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les points de vue et les caractériser (vue sur l'eau, vue sur patrimoine bâti...). • Hiérarchiser les points de vue localisés sur des parcelles du Syndicat et définir ceux à conserver ou non, en favorisant les points qui offriront dans le long terme une vue remarquable sur le patrimoine (évolution du territoire). • Entretenir par gestion différenciée les points de vue retenus. • Identifier de nouvelles percées visuelles ou perspectives sur des éléments remarquables du territoire et étudier leur faisabilité (enjeux écologiques, aménagement, entretien). • Identifier de nouvelles ouvertures visuelles permettant d'embrasser un vaste espace dégagé et étudier leur faisabilité (enjeux écologiques, aménagement, entretien). • Préserver et aménager les cônes de vue sur le patrimoine bâti. • Protéger les vues panoramiques et les vues lointaines. • Travailler avec les collectivités pour aménager des points de vue panoramiques sur les pentes et reconquérir les ouvertures visuelles stratégiques. • Travailler à la résorption des points noirs paysagers. <p>Préconisations d'aménagement et d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir le mode et la fréquence d'entretien propre à chaque point de vue • Ouvrir et aménager les accès aux sommets des buttes et aux points en belvédère. • Créer des points d'arrêts et ouvertures visuelles sur la rivière tout en respectant les enjeux écologiques des sites (ex. secteurs à la végétation peu fragile). • Mettre en valeur certains points vue et ouvertures visuelles avec des aménagements adaptés à chaque structure (panneaux informatifs, mobilier...) <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconquête des ouvertures visuelles stratégiques sur le territoire. • Amélioration de la visibilité à la rivière dans le paysage urbain et périurbain. • Rétablissement de la continuité visuelle entre le coteau ou le plateau et le fond de la vallée.
<p>CIBLE</p>	<p>100% des points de vue/ouvertures visuelles retenus sont entretenus + 1 nouveau point de vue/ouverture visuelle aménagé par an sur le territoire</p>
<p>Livrables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de hiérarchisation de points de vue et ouvertures visuelles • Couche SIG actualisée • Photos avant/après travaux
<p>Partenariats potentiels</p>	<p>Collectivités, l'Agence des Espaces Verts, le Département, la Région, Inspecteurs des sites</p>

Réalisation

Période et fréquence d'intervention	<p><u>Entretien et aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche d'été : mi-juillet à mi-septembre • Fauche d'automne : mi-septembre à mi-novembre • Elagage/abattage : de septembre à février (hors mise en sécurité)
--	--

Calendrier prévisionnel

	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Estimation temps passé (Régie - jH)	Entretien des points de vue en régie : intégré aux missions courantes équipes GEAP											
Identification et caractérisation des points de vue paysagers (d'après Plan Paysage) dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion par site													
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Aménagement nouveaux points/ouvertures : intégré au chiffrage des projets d'aménagement par site												
Eligibilité aux subventions	Oui (Département ENS)												

Indicateurs

Indicateurs de réalisation/suivi	Indicateurs d'évaluation /performance
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de vue entretenus • Nombre de points de vue réouverts 	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des usagers (recueilli dans le cadre des enquêtes de satisfaction)

Assurer l'entretien des équipements mis à disposition du public		CI1	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Garantir la sécurité des biens et des personnes	
Enjeux		Localisation	
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Tous les équipements mis à la disposition du public doivent être en harmonie avec le site et la nature environnante, compatible avec l'usage de l'espace et adaptés aux caractéristiques du lieu et au type de fréquentation. Il convient de les implanter avec parcimonie, de la façon la plus réversible possible, en harmonie avec le site, aussi bien pour le choix des matériaux que pour le style architectural. Leur implantation est pensée pour canaliser l'accueil, éviter les pratiques sauvages et limiter le plus possible une perturbation du milieu ou un éventuel dérangement de la faune. Le mobilier bois retenu reste un matériau adapté aux objectifs de valorisation des milieux naturels que défend le syndicat. Leur entretien doit être régulier et précis.</p>		
	<p>Des éléments de mobiliers sont présents dans la vallée et doivent être entretenus : bancs, tables, poubelles, passerelles, panneaux signalétiques, plots hydrauliques et barrières.</p> <p>Une réflexion sur les installations dédiées au public (toilettes, jeux d'enfants, barbecues...) devra être menée. L'objectif étant la valorisation des espaces tout en préservant leurs qualités paysagères et écologique.</p>		
	<p>De par la fréquentation importante et les actions mises en place, les équipements mis à disposition du public sur les sites du Syndicat nécessitent un entretien régulier, voire leur remplacement en cas de dégradations trop importantes.</p>		
	<p>Le Syndicat dispose d'un parc de mobilier urbain en bois composé de 132 poteaux de fléchage ou balisage de la promenade, 113 panneaux (d'information, pédagogiques ou d'entrée de site), 275 bancs, 5 tables de ping-pong, 88 poubelles, 4 locaux en dur pour les sanitaires, 24 tables de pique-nique, 7 pontons de pêche PMR et 68 platelages, pontons ou passerelles. On peut également citer les 152 barrières et les 14 plots hydrauliques destinés à empêcher l'accès des sites par des véhicules motorisés. Par ailleurs, le Syndicat gère 14 parkings.</p> <p>Le Syndicat dispose enfin de 53 km de pistes, majoritairement en grave.</p>		

Espace Naturel du Breuil (Sainte-Geneviève-des-Bois)

Description de l'action	<p>Principes de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer le renouvellement des équipements en cas de dégradations et en tenant compte de l'identité éco-paysagère des sites, Assurer la maintenance et la réfection des pistes selon les matériaux et la typologie des cheminements définis dans le schéma de circulations douces, Poursuivre le nettoyage et l'entretien régulier des panneaux pédagogiques, sanitaires, bancs, tables, poubelles, barrières, plots hydrauliques, passerelles, parkings... Développer la fabrication de mobilier en régie en réutilisant le bois de coupe issu des chantiers d'abattage (notamment les robiniers faux acacias). 												
CIBLE	100% des équipements mis à disposition du public entretenus/renouvelés												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Entretien des équipements (4 ETP)	880 jH	880 JH	880 JH	880 JH	990 JH	990 JH	990 jH	990 JH	990 JH	1100 JH	1100 JH	9790 JH
	Création de mobilier		20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	200 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Réfection des pistes		120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	1200 k€
	Renouvellement des équipements		50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	500 k€
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi						Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'équipements entretenus Nombre de nouveaux équipements installés Nombre de dégradations observées sur le mobilier 						/							

Poursuivre un entretien régulier aux abords des équipements, ouvrages hydrauliques, ouvrages d'assainissement et limites de propriétés		CI2	Priorité 1
Service Pilote	Service Réfèrent		
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public	Services Hydraulique /Assainissement		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels	Garantir la sécurité des biens et des personnes		
Enjeux	Localisation		
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public	Tous les sites		
Contexte	<p>Le Syndicat de l'Orge est un gestionnaire d'ouvrages : ouvrages hydrauliques pour la prévention des inondations (en 2020 28 bassins, 7 digues et 7 barrages) et ouvrages d'assainissement pour le transport et le traitement des eaux usées (19 stations d'épuration et 52 postes de relevage gérés en régie). C'est notamment dans le cadre de ces missions de services publics que le Syndicat est progressivement devenu propriétaire de 403 ha de terrains.</p> <p>Les abords de tous les ouvrages hydrauliques et d'assainissement doivent ainsi faire l'objet d'opérations d'entretien mécanique régulières de manière à garantir leur accessibilité, faciliter leur exploitation (manœuvre de vanne, accès aux regards etc.) et leur surveillance.</p> <p>De plus, un entretien régulier des ouvrages hydrauliques (maintenance, graissage, manœuvres, réparations) est réalisé en régie par les agents du Syndicat.</p> <p>Les équipements mis à disposition du public (mobilier...) font également l'objet d'un entretien fréquent de leurs abords pour faciliter leur utilisation.</p> <p>Enfin, les limites de propriétés syndicales et les abords des pistes doivent faire l'objet d'une surveillance régulière et le cas échéant d'interventions pour prévenir les chutes d'arbres et ainsi garantir la sécurité des personnes et des biens (clôtures, bâti...).</p> <p>C'est donc dans une logique de gestion différenciée que le plan pluriannuel d'entretien des milieux ouverts intègre des interventions plus fréquentes aux abords des ouvrages, des équipements et en limite de propriété, et des interventions plus espacées sur les milieux naturels plus éloignés selon les enjeux écologiques identifiés.</p>		 <p><i>STEP de Mulleron (Janvry)</i></p>
Description de l'action	<p>Traduire dans les documents de gestion des modes et des fréquences d'entretien adaptés à l'entretien des abords :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des ouvrages d'assainissement et hydrauliques (bassins, digues, barrages, vannes, etc.) : élagage/abattage du patrimoine arboré, débroussaillage ou tonte régulière pour éviter le développement des ligneux et faciliter l'accès, - Des équipements mis à disposition du public (bancs, poubelles, signalétique, etc.) : débroussaillage ou tonte régulière. <p>Pour le patrimoine arboré situé en limite de propriété, aux abords des promenades ou de zones accueillant du public, assurer une surveillance régulière et la mise en sécurité éventuelle des arbres risquant de chuter.</p>		

Réalisation

Période et fréquence d'intervention	<p><u>Milieus ouverts</u> : 3-4 fois par an d'avril à octobre</p> <p><u>Patrimoine arboré</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance : toute l'année, - Interventions d'urgence : toute l'année, - Interventions non urgentes : en automne-hiver
--	--

Calendrier prévisionnel

Détails		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Elagage/abattage arbres en limite de propriété, bords de pistes et aux abords de zones accueillant du public : 75% 6 ETP (élagueurs)= 4,5 ETP/an	1100 JH	990 JH	9900 JH									
	Tonte, débroussaillage aux abords des équipements et des ouvrages (dans le cadre fiches IP8 et IP9)												
	Entretien des ouvrages hydrauliques : 2 ETP		440 jH										
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Elagage/abattage arbres en limite de propriété et aux abords de zones accueillant du public		25 k€	250 K€									
	Entretien par SIAE ou chantiers d'insertion (STEPS, parkings...)		72 k€	72 k€	72 k€	84 k€	84 k€	84 k€	84 k€	96 k€	96 k€	96 k€	840 k€
Eligibilité aux subventions	NON												

Indicateurs

Indicateurs de réalisation/suivi	Indicateurs d'évaluation /performance
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'avancement du plan pluriannuel d'entretien des milieux ouverts • Nombre d'interventions annuelles sur le patrimoine arboré pour la mise en sécurité des biens et des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réalisation des actions correctives issues des visites techniques approfondies (VTA) sur les digues et barrages

Actualiser et afficher la réglementation des sites		SP1	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et études des milieux naturels / Direction Communication et Développement durable	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Veiller au respect de la réglementation des sites	
Enjeux		Localisation	
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public		Sites accueillant du public	
Contexte	<p>Les sites du Syndicat accueillent de nombreux usages : promenade, parfois avec animaux, des pratiques sportives (randonnée, jogging, marche nordique, vélo), les pique-niques, la pêche, etc. La forte densité de population et la rareté des espaces verts sur certaines parties du territoire entraînent une concentration de ces usages dans la vallée. L'enjeu est de préserver la biodiversité des sites tout en accueillant les usagers dans de bonnes conditions.</p> <p>La réglementation des sites est affichée sur les panneaux institutionnels aux entrées principales des sites sous forme de pictogrammes et en bas des panneaux pédagogiques et d'information.</p> <p>Cette réglementation est incomplète, notamment sur le volet pêche. De plus, elle est peu connue et mal respectée. L'objectif ici est d'actualiser et de rendre plus visible la réglementation des sites afin et de mieux sensibiliser les usagers aux pratiques non respectueuses de l'environnement.</p>		 <p>Aidez-nous à préserver les espaces et les espèces. Ne cueillez pas de plantes et n'approchez pas des nids et des zones de frai des poissons.</p> <p>Règlement adopté par arrêté municipal.</p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Actualiser le règlement des sites sur l'ensemble des pratiques et activités pouvant potentiellement concerner les sites du Syndicat et en faisant référence aux textes réglementaires départementaux ou nationaux correspondant. Définir les emplacements et le nombre de panneaux à implanter sur les sites en veillant à ce qu'ils soient placés de manière stratégique (Ex. entrées de sites...). Définir les supports et le format des panneaux (Attention, la réglementation pêche comprend un volet mis à jour annuellement). Faire fabriquer les panneaux et commander les poteaux et fixations. Installer la réglementation sur les sites. Mettre à jour la couche SIG relative aux panneaux de la réglementation des sites. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation sur les sites du Syndicat. Limitation des impacts négatifs sur la biodiversité (dérangement, pollutions...). Conservation en bon état des équipements mis à disposition du public. Diminution des conflits entre les usagers. 		

CIBLE	100 % des sites accueillant du public avec le règlement des sites mis à jour et affiché en 2022													
Partenariats potentiels	Fédération de pêche, Associations de pêche, Communes, Associations d'usagers/pêche, circulations douces..., Office Français pour la Biodiversité													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Actualisation du règlement (réunions de concertation, comité de suivi élus)		40 jH										40 jH	
	Maquettage du nouveau règlement		10 jH										10 jH	
	Pose des panneaux (dans le cadre des missions de l'équipe « Mobilier »)			x										
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Fabrication	€	60 k€										60 k€	
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites avec réglementation mise à jour et affichée • Nombre de panneaux de réglementation de sites 							/							

Déployer une brigade verte		SP2	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Veiller au respect de la réglementation des sites	
Enjeux		Localisation	
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public		Tous les sites du Syndicat accueillant du public	
Contexte	<p>37 des sites appartenant au Syndicat accueillent du public. Ces sites ne font l'objet d'aucune surveillance à l'heure actuelle, que ce soit en semaine ou les week-ends. De nombreuses incivilités y sont observées telles que circulations d'engins à moteur, barbecues sauvages, prélèvements de faune/flore sans autorisation, pêche illégale, maltraitance de la faune sauvage... entre autres.</p> <p>L'objectif de cette action est de créer une brigade d'agents assermentés qui patrouilleront afin d'assurer la sensibilisation du public, le respect de la réglementation des espaces et l'encadrement des usages et activités réalisées sur l'ensemble des sites.</p>		 <p><i>Ecogarde des Yvelines</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer une brigade constituée de 4 agents à vélo (deux équipes de deux), avec deux agents en service civique. • Sensibiliser le public d'abord, puis verbaliser en cas de non-respect de la réglementation • Assermenter les agents pour les procédures pénales sur le code Rural, Environnement, Forestier, de la Voirie Routière, et veiller au renouvellement des assermentations • Assurer une surveillance durant la semaine ainsi que les week-ends sur les sites du Syndicat, en lien avec les autres acteurs de la police de l'environnement • Développer le recours à des outils numériques de signalement et de partage de l'information : application Bluspark, application de la Fédération départementale de pêche... <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du public à la préservation des milieux naturels • Respect de la réglementation sur les sites du Syndicat. • Limitation des impacts négatifs sur la biodiversité (dérangement, pollutions...). • Conservation en bon état du mobilier. • Eviter les conflits entre les usagers 		

Partenariats potentiels	Fédérations de chasse et pêche, OFB, Polices municipales, Police nationale, Gendarmerie, ADGPPAE													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	4 personnes à temps complet		440 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	8360 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Equipements et Formation d'assermentation		18 k€											18 K€
	Achat de véhicules pour le transport des vélos		18 k€	18 k€										36 K€
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation par an • Nombre de verbalisations par an 							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infractions constatées par an 							

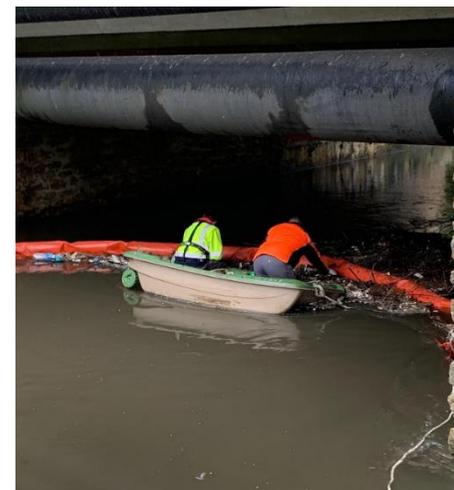
Renforcer les liens avec les acteurs locaux de la police de l'environnement		SP3	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Service Gestion Ecologique et Accueil du Public		Prospective et Etudes des Milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Veiller au respect de la réglementation des sites	
Enjeux		Localisation	
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>37 sites sont ouverts et accessibles au public sur les propriétés du Syndicat de l'Orge. Un règlement de sites définit les règles d'usages et rappelle la réglementation à respecter sur les sites (cf. fiche SP1). Plusieurs types d'activités sont règlementées, voire interdites si elles présentent des risques avérés pour la conservation des espèces et habitats à enjeux. Le respect de cette réglementation sera assuré par une brigade d'agents assermentés (cf. fiche SP2).</p> <p>Pour mutualiser les efforts et gagner en efficacité en cas d'infractions constatées, il est important que les agents assermentés de la brigade du Syndicat puissent aussi s'appuyer sur les agents commissionnés et assermentés en police de l'environnement (article L.332 - 20 du Code de l'Environnement) : Office Française de la Biodiversité (OFB), Direction Départementale des Territoires (DDT), polices municipales, Gendarmeries, AAPPMA, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, Fédération départementale et associations de chasse.</p>		<p><i>Opération de contrôle au bassin du Carouge (Brétigny-sur-Orge) avec l'AAPPMA, la fédération de pêche et la police municipale</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un travail partenarial entre le Syndicat et les représentants des services de police de l'environnement au niveau national et départemental (OFB, DDT et gardes assermentés de Fédérations départementales de pêche et de chasse) et au niveau local (gendarmeries, polices municipales, AAPPMA) : animation de réunions d'échanges régulières, organisation de visites de contrôles communes sur le terrain. • Assurer une mission de police administrative (DDT) avec le suivi des autorisations pour les diverses activités et chantiers de travaux qui s'exercent sur le territoire. • Lister les infractions à la loi sur l'eau, aux réglementations Pêche, Voirie, Route et Forêt pouvant donner lieu à une procédure d'amende (cahier d'enregistrement des infractions ou des dégradations constatées, application Bluspark...). • Signaler régulièrement les infractions auprès de la police administrative (DDT, OFB, DRIEE) et des Fédérations de Pêche/Chasse afin de lancer les procédures administratives adéquates. • Suivre l'avancement des procédures juridiques engagées par les autorités compétentes. • Communiquer sur les sanctions encourues en cas d'infraction, sur le site internet par exemple. 		

	Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> • La réglementation est respectée et l'information circule avec les autres services de police. • Surveillance du territoire efficace • Baisse du nombre d'infractions et de dégradations 													
CIBLE	Baisse du nombre d'infractions et de dégradations													
Partenariats potentiels	OFB, DDT, DRIEE, Polices Municipales et Nationale, Gendarmeries, AAPPMA, Fédérations/Assos Chasse/Pêche													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Dans le cadre des missions de la brigade verte : 4 personnes à temps complet. Fiche SP2		440 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	880 jH	8800 jH
	Dans le cadre des missions du service PEM (infractions au code de l'environnement et pollution) – 0,1 ETP		22 jH	22 jH	22 jH	22 jH	22 jH	22 jH	22 jH	220 jH				
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	NON													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions avec les autres services de police • Nombre d'infractions constatées/relevées sur le territoire / an 							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions sur le terrain en collaboration avec les autres acteurs de la police de l'environnement 							

Développer la participation citoyenne au signalement des pollutions et des dépôts sauvages		SP4	Priorité
			2
Service Pilote		Service Référent	
Communication		Services Gestion Ecologique et Accueil du Public / Informatique / QSE	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Veiller au respect de la réglementation des sites	
Enjeux		Localisation	
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>37 sites sont ouverts et accessibles au public sur les propriétés du Syndicat de l'Orge. Un règlement de sites définit les règles d'usages et rappelle la réglementation à respecter sur les sites. Plusieurs types d'activités sont réglementées, voire interdites si elles présentent des risques avérés pour la conservation des espèces et habitats à enjeux.</p> <p>Le respect de cette réglementation sera assuré par une brigade d'agents assermentés du Syndicat en partenariat avec les autres acteurs locaux de police de l'environnement.</p> <p>Mais la vigilance des citoyens peut également être mise à contribution pour signaler les dépôts sauvages de déchets et les pollutions sur les sites ou les rivières, et ainsi être acteur de la préservation de la vallée de l'Orge.</p>		
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier le recours à une application gratuite de signalement de dépôts déchets (ex. Trash spotter), - Etudier l'ouverture progressive de l'application Bluspark aux usagers : test sur un site de la vallée via des bornes interactives, paramétrage des filtres de l'application, test sur une ou plusieurs communes pilotes... <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance du territoire efficace, amélioration de la rapidité de la réponse et des interventions • Baisse du nombre d'infractions et de dégradations 		

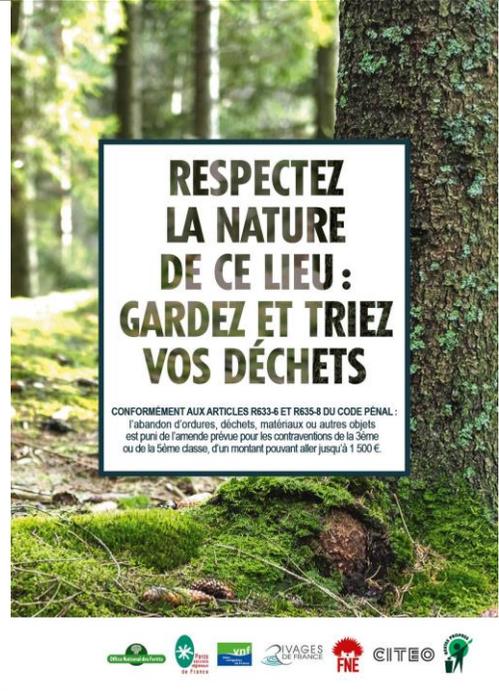
CIBLE	Baisse du nombre d'infractions et de dégradations													
Partenariats potentiels	SIREDOM, communes													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Développement d'une expérimentation sur un ou plusieurs sites de la vallée (via application gratuite ou application interne)				50 jH	50 jH								100 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Développement de l'application Bluspark pour ouverture progressive aux usagers				36 k€									36 k€
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de signalements par an par les usagers 							/							

Assurer la gestion des déchets		CI3	Priorité
			1
Service Pilote	Service Réfèrent		
Gestion Ecologique et Accueil du Public	Prospective et Etudes des Milieux naturels		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels	Poursuivre et améliorer la gestion des déchets sur les sites		
Enjeux	Localisation		
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public	Tous les sites accueillant du public		
Contexte	<p>Les sites du Syndicat accueillant du public sont pourvus de corbeilles de propreté destinés à recueillir les déchets des promeneurs. Malgré ces équipements, de nombreux dépôts sauvages (déchets verts, bois, ordures ménagères, emballages, déchets industriels...) sont également à déplorer, que ce soit en milieu terrestre ou dans les cours d'eau. Ces déchets sont à la fois une source de pollution chimique ou visuelle, ils peuvent aussi former des obstacles à la circulation de l'eau en rivière ainsi qu'un frein à la valorisation des espaces naturels. En outre, le maintien de la propreté sur les sites est indispensable pour assurer une bonne qualité d'accueil du public. Un nettoyage régulier des sites incite au respect de ceux-ci par les usagers.</p> <p>En 2019, le Syndicat de l'Orge a ramassé 47 T de dépôts sauvages (encombrants) et 55 T d'ordures ménagères qui proviennent à la fois des corbeilles de propreté, des barrages flottants et des opérations de piquetage. Aujourd'hui, 4 patrouilleurs à temps plein assurent toute l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le relevé des corbeilles de propreté, • Le ramassage et le piquetage des déchets dans les espaces communs (parking...) et les espaces naturels (autour des promenades), • Le ramassage des déchets dans l'eau : dans le lit de la rivière et dans les barrages flottants. <p>En période estivale, le travail des patrouilleurs est renforcé par l'intervention de prestataires extérieurs pendant les week-ends. Les déchets ramassés pouvant provenir d'autres secteurs du bassin versant, il s'agit ici d'une mission d'intérêt général qui dépasse largement le périmètre de compétence du Syndicat.</p>		
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le ramassage des déchets au sol (fréquence : tous les jours). • Continuer le nettoyage du lit des cours d'eau (fréquence : hebdomadaire). • Poursuivre le nettoyage des barrages flottants (tous les 15j). • Réaliser le ramassage, le transport et le stockage temporaire des ordures ménagères de la vallée (fréquence : hebdomadaire). • Poursuivre le renfort saisonnier sur le ramassage des ordures ménagères pendant les week-ends de mai à septembre. 		



Entretien barrage anti-pollution

	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la propreté des sites après une manifestation et le cas échéant, rappeler aux organisateurs leurs obligations de nettoyage. • Organiser des chantiers participatifs de ramassage de déchets (campagnes nationales de ramassage de déchets, journées du personnel, journée dédiée par des entreprises à la réalisation de chantiers). • Couvrir de manière optimale l'enlèvement des déchets sur tous les sites en fonction des objectifs politiques et environnementaux (typologie des sites) • Etudier des dispositifs innovants de rétention des déchets <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne gestion des déchets de la vallée. • Diminution de la dégradation de la biodiversité. • Baisse de la pollution des espaces naturels et pollution visuelle. 												
CIBLE	100% de sites couverts												
Partenariats potentiels	SIREDOM, Agglos, Communes et communautés de communes du Syndicat de l'Orge												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Patrouilleurs	4 ETP 880 jH	880 JH	880 JH	880 JH	990 JH	990 JH	990 jH	990 JH	990 JH	1100 JH	1100 JH	9790 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Traitement des déchets		40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	400 K€
	Entreprise extérieure WE mai-sep	12 000€ HT	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	150 K€
	Expérimentations (ex. filets sortie réseau eau pluviale)				12 k€	12 k€	12 k€	12 k€	12 k€	12 k€	12 k€	12 k€	120 k€
Eligibilité aux subventions	Non												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Tonnage annuel de déchets ramassés • Coûts liés au ramassage des déchets (collecte, transport, traitement) 							<ul style="list-style-type: none"> • Ratio temps passé/tonnage de déchets ramassés 						

Améliorer la stratégie à long terme de gestion des déchets		E19	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Gestion Ecologique et Accueil du Public		Prospective et Etudes des Milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Poursuivre et améliorer la gestion des déchets sur les sites	
Enjeux		Localisation	
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public		Tous les sites accueillant du public	
Contexte	<p>Les sites du Syndicat accueillant du public sont pourvus de corbeilles de propreté destinés à recueillir les déchets des promeneurs. Malgré ces équipements, de nombreux dépôts sauvages (déchets verts, bois, ordures ménagères, emballages, déchets industriels...) sont également à déplorer, que ce soit en milieu terrestre ou dans les cours d'eau. Ces déchets sont à la fois une source de pollution chimique ou visuelle, ils peuvent aussi former des obstacles à la circulation de l'eau en rivière ainsi qu'un frein à la valorisation des espaces naturels. En outre, le maintien de la propreté sur les sites est indispensable pour assurer une bonne qualité d'accueil du public. Un nettoyage régulier des sites incite au respect de ceux-ci par les usagers.</p> <p>En 2019, le Syndicat de l'Orge a ramassé 47 T de dépôts sauvages (encombrants) et 55 T d'ordures ménagères qui proviennent à la fois des corbeilles de propreté, des barrages flottants et des opérations de piquetage. Aujourd'hui, 4 patrouilleurs à temps plein assurent toute l'année :</p> <p>1) le relevé des corbeilles de propreté, 2) le ramassage et le piquetage des déchets dans les espaces communs (parking...) et les espaces naturels (autour des promenades), 3) le ramassage des déchets dans l'eau : dans le lit de la rivière et dans les barrages flottants.</p> <p>En période estivale, le travail des patrouilleurs est renforcé par l'intervention de prestataires extérieurs pendant les week-ends. Les déchets ramassés pouvant provenir d'autres secteurs du bassin versant, il s'agit ici d'une mission d'intérêt général qui dépasse largement le périmètre de compétence du Syndicat. L'objet ici est d'inverser durablement la tendance de quantités de déchets ramassés annuellement, de mieux les valoriser dans l'économie circulaire et de réduire les coûts liés à ce service public en agissant de manière préventive et curative.</p>		
Description de l'action	<p>Principe de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir le type de collecte des déchets sur nos sites : tri sélectif, points d'apport volontaires (nature et nombre), fréquence et mode de collecte • Définir les meilleures filières de valorisation (coût de traitement et de transport, valorisation dans l'économie circulaire) • Inciter les usagers à repartir des sites avec leurs déchets • Travailler à la réduction de l'apport des déchets en rivière : formation, sensibilisation, animation, colloques auprès des services techniques des collectivités, grand public, syndicats de copro, scolaires...en mutualisant avec d'autres gestionnaires → cf. stratégie de communication • Identifier des solutions innovantes pour réduire les déchets flottants en rivière (exemples : filets à la sortie des réseaux d'eau pluviale, dispositifs végétalisés avant rejet des EP en rivière, pièges à déchets) 		

	Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> • Moins de déchets collectés sur les sites • Des coûts moindres liés à la collecte des déchets • Une meilleure valorisation des déchets ramassés 													
Partenariats potentiels	SIREDOM, aggro, communes, écoles, restaurateurs, producteurs d’emballages, supermarchés													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l’année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Animation – réflexion stratégie gestion des déchets			80 jH									80 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Etude externalisée			60 k€									60 k€	
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points d’apports volontaires • Tonnage annuel de déchets ramassés • Coûts liés au ramassage des déchets (collecte, transport, traitement) • Nombre d’évènements avec les partenaires concernés et d’animations réalisés 							<ul style="list-style-type: none"> • Ratio temps passé/tonnage de déchets ramassés 							

Définir une stratégie d'accueil de l'activité pêche		EI10	Priorité
			1
Service Pilote		Service Support	
Service Prospective et études des milieux naturels		Service Gestion écologique et Accueil du public	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Garantir une pratique durable des loisirs de nature	
Enjeux		Localisation	
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public		Tous les sites où la pêche est autorisée	
Contexte	<p>Le droit de pêche a été rétrocédé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À 4 associations agréées pour de pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) : L'Épinoche du val d'Orge, Le Gué pêcheur à Marcoussis, Sainte-Geneviève-des-Bois et environs, Les pêcheurs à la ligne de Val-Saint-Germain • Et à la Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 91) sur les secteurs sans AAPPMA. <p>Cette action vise à définir une stratégie d'accueil de l'activité de pêche, en concertation avec les APPMA et la FDAAPPMA, afin de concilier les usages et la préservation des milieux naturels. L'objectif est la recherche des intérêts communs entre la gestion des milieux naturels (cours d'eau et ses abords) et le loisir de pêche. Les pêcheurs ont un rôle dans la gestion de la ressource halieutique, mais aussi dans des opérations de gestion et renaturation des habitats piscicoles et de sensibilisation des usagers au respect des milieux aquatiques.</p>	 <p><i>Poste de pêche bassin de Trévoix (Bruyères-le-Châtel)</i></p>	
Description de l'action	<p>Principes de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des pêcheurs aux enjeux écologiques des sites • Suivre l'évolution des populations piscicoles avec une double analyse : halieutique et écologique • Définition des besoins du loisir pêche et études des possibilités d'amélioration de l'accueil sur les sites • Tisser un partenariat pour les objectifs communs de : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Faire respecter la réglementation des sites ⇒ Eduquer / Sensibiliser les usagers des sites ⇒ Développer des actions de renaturation des milieux aquatiques 		

	<p>Méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser des réunions d'information et de concertation entre le Syndicat, les AAPPMA et la FDPPMA 91 Co-construire des projets <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Révision des conventions avec les AAPPMA et la FDPPMA 91. Actions conjointes d'opérations de gestion et de renaturation des milieux aquatiques. 													
Partenariats potentiels	AAPPMA, FDPPMA 91													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Annuelle													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Mise à jour des conventions			40 jH									40 jH	
	Animation annuelle					20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	140 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions conjointes avec les APPMA Nombre d'actions conjointes avec la FDAAPPMA 							/							

Définir une stratégie de gestion cynégétique		EI11	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		Service Gestion écologique et Accueil du public	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels		Garantir une pratique durable des loisirs de nature	
Enjeux		Localisation	
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public		Mesnil Grand (Roinville), Moulin du Grillon et Etang de la Muette (Dourdan), Les roseaux (Sermaise)	
Contexte	<p>Actuellement la chasse est pratiquée sur des parcelles Syndicales par 3 sociétés de chasse, avec un accord annuel par courrier à Dourdan (24,15 ha), Sermaise (1,63 ha) et Roinville (10,5 ha).</p> <p>On distingue la chasse au gros gibier (sangliers sans quota et chevreuils avec quota de la fédération interdépartementale de la chasse) et la chasse au petit gibier (canards, lapins, lièvres, pigeon ramier, bécasse + lâchers de perdrix et faisans). La chasse au petit gibier est uniquement pratiquée par la société de chasse de Dourdan. On compte également le piégeage des animaux classés « nuisibles » tels que la fouine, les corbeaux ou encore les ragondins.</p> <p>A ce jour, il n'y a aucune contrepartie de gestion des milieux naturels par les chasseurs, ils ont néanmoins l'obligation de ramasser les cartouches et autres déchets et de respecter les règles de sécurité vis-à-vis des autres usagers.</p> <p>Les sociétés de chasse rencontrent de nombreux conflits avec les usagers : chiens non tenus en laisse dérangeant le petit gibier et les jeunes chevreuils, non-respect des affichages indiquant les battus et altercations verbales.</p> <p>Les chasseurs peuvent être partie prenante dans la gestion des milieux naturels du Syndicat de l'Orge. Il est donc nécessaire de créer un cadre durable à l'exercice de cette activité.</p>		 <p>©MAXPPP</p>

Description de l'action	Principes de l'action <ul style="list-style-type: none"> Définir un cahier des charges avec les principaux acteurs Réaliser le suivi annuel de l'activité cynégétique pratiquée sur les parcelles appartenant au Syndicat. 		Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> Convention avec les sociétés de chasse. Respect des conventions de chasse et de la réglementation des sites. Limitation des dégâts lié au gros gibier à proximité des sites du Syndicat. 										
	Méthode <u>Cahier des charges</u> <ul style="list-style-type: none"> Définir les pratiques de ces activités sur les parcelles appartenant au Syndicat : zonage, période, modalités, techniques... Assurer l'échange des données avec les partenaires : observations naturalistes, problèmes rencontrés, conflits d'usage... Etablir une participation des partenaires à des opérations de gestion spécifique : veille sur EEE, programmes de création d'habitats et réhabilitation des milieux perturbés, veille du respect de la réglementation des sites...). 												
CIBLE	Cahier des charges défini et approuvé par les 3 sociétés de chasse												
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Société de chasse de Roinville, Société de chasse de Dourdan, Société de chasse de Sermaise, Gardes piégeurs à Dourdan M. ou Mme FIDALGO (piégeur) Association Départementale des Gardes Particuliers et Piégeurs Agréés de l'Essonne (ADGPPAE) 												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Application de la stratégie : mi-septembre à février Suivi de l'activité : toute l'année 												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Définition et validation du cahier des charges			15 JH									15 JH
	Suivi annuel				2 JH	2 JH	2 JH	2 JH	2 JH	2 JH	2 JH	2 JH	2 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de convention de partenariat Nombre de réunions avec les partenaires réalisées Nombre d'actions conjointes avec les partenaires 							/						

Mettre à jour la procédure des événements autorisés sur les sites		MS3	Priorité
			1
Service Pilote	Service Réfèrent		
Services Prospective et études des milieux naturels / Gestion écologique et Accueil du public	Communication		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Concilier les usages et la préservation des milieux naturels	Encadrer l'organisation des événements sur les sites		
Enjeux	Localisation		
La gestion de la fréquentation et l'accueil du public	Tous les sites du Syndicat		
Contexte	<p>Bien que la plupart des sites soient ouverts au public, une attention toute particulière doit être portée à l'organisation de manifestations et événements sportifs ou culturels car ils peuvent avoir des impacts sur les habitats et les espèces, notamment en termes de dérangement de la faune ou de piétinement de la flore. Le Syndicat doit donc veiller à maîtriser les impacts de ces activités exceptionnelles et canaliser les fréquentations ou les activités autorisées afin de ne pas porter atteinte au patrimoine naturel des sites. Les activités doivent être compatibles avec les enjeux écologiques du plan de gestion et les espèces et habitats cibles sur les zones concernées par la manifestation. L'encadrement et l'accompagnement de ces activités s'avèrent donc nécessaires à la bonne conservation des sites.</p> <p>Mais ces événements peuvent aussi être de formidables vecteurs de sensibilisation du public au patrimoine naturel, à sa fragilité et à la nécessité de sa préservation. Entre 15 et 35 événements officiels sont organisés chaque année sur les sites du Syndicat (manifestations sportives, culturelles, tournages de films...). Le Syndicat dispose déjà d'une procédure d'autorisation des événements exceptionnels sur ces sites. Pourtant, certains événements sont parfois organisés sans demande d'autorisation préalable du Syndicat.</p>		 <p><i>Valdorgienne (© Coeurdessonne)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour la procédure d'accueil des manifestations : définir la marche à suivre en cas de sollicitations extérieures pour l'organisation d'événements sportifs ou culturels sur les sites. La typologie des événements autorisés devra être précisée autant que possible selon leur nature, la durée et le nombre de participants. Tout autre événement ne rentrant pas dans la typologie prédéfinie devra être étudié au cas par cas. • Etablir un contact avec les organisateurs de chaque manifestation pour permettre une organisation cohérente avec les objectifs de préservation du patrimoine naturel. • Orienter le déroulement des manifestations sur les sites moins sensibles écologiquement et sur des périodes de l'année moins sensibles pour les espèces. • Accompagner les manifestations afin de sensibiliser les pratiquants/usagers aux enjeux de conservation et d'assurer du bon déroulement de la manifestation (mise à disposition de supports de communication...) • Mettre en place un formulaire type sur le site internet pour les demandes d'autorisation 		

	Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à l'environnement des usagers • Limitation des impacts négatifs sur la biodiversité • Respect de la réglementation des sites • Bonne gestion et accompagnement des manifestations déroulées sur les sites du Syndicat 												
CIBLE	100% des manifestations accompagnées et encadrées en 2030												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Mise à jour de la procédure d'accueil des manifestations			10 jH									10 jH
	Analyse des demandes et réponses aux tiers (Services PEM ET GEAP)		10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH				
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Création d'un formulaire type sur le site internet intégré dans la refonte du site												
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des manifestations ou évènements /an • Nombre de participants 							<ul style="list-style-type: none"> • Taux manifestations accompagnées 						

II.3.4. Sensibilisation de tous les publics

Former les agents à la biodiversité et à la gestion écologique		MS4	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Ressources Humaines		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Améliorer la connaissance des agents de la régie sur les milieux naturels et la gestion écologique	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		/	
Contexte	<p>L'encadrement des agents permet de coordonner les actions du plan de gestion avec l'ensemble de l'équipe, afin que leur réalisation soit la plus efficace possible à tout niveau. L'efficacité du personnel du Syndicat doit être assurée par des formations professionnelles adéquates. Sa participation à des sessions de formations organisées par le gestionnaire et/ou des partenaires est donc essentielle pour poursuivre sa formation continue et lui permettre d'assurer efficacement ses missions.</p> <p>Cette opération comprend également les cycles de formation nécessaire à chaque agent afin de garantir son évolution personnelle et professionnelle.</p> <p>Une formation intitulée Ecologie et Biodiversité a été conduite au Syndicat de l'Orge en 2015 et 2016, à destination des agents de la régie. Elle était constituée d'un tronc commun (écologie et mécanismes naturels) sur 5 jours (salle et terrain) et de 3 modules spécifiques (milieux ouverts et écotones, écosystèmes forestiers et écotones, milieux humides et écotones) sur 2 jours (salle et terrain).</p>		

Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations en interne et les faire valider par une attestation : 15 personnes par groupe (3-4 j). A renouveler si nouveaux arrivants. Intégrer plusieurs thématiques avec différents intervenants : faune/flore, habitats, équilibre des milieux, méthodologie pour faire un plan de gestion, entretien du matériel, maladies cryptogamiques... Proposer des formations dans les évaluations annuelles pour les agents voulant se spécialiser : intégrer des formations spécifiques au catalogue de formations RH (CNFPT, Ecole du Breuil). Organiser des formations sur mesure sur le terrain par des intervenants extérieurs spécialisés. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation continue des agents. Appropriation des enjeux du plan de gestion par les agents de la régie. Montée en compétences progressive des agents. Amélioration dans l'investissement des agents dans la réalisation des opérations du plan de gestion. Augmentation du taux de réalisation des actions du plan de gestion. 													
CIBLE	100 % des agents de la régie formés													
Partenariats potentiels	CD91, FREDON IdF, CNFPT, Ecole du Breuil...													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Construction d'une formation adaptée et réalisation des formations				10 jH			10 jH				10 jH		30 jH
Formation continue des agents		25 jH		25 jH			25 jH				25 jH		100 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Formations externes dans le cadre du budget RH													
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents de la régie formés / an Nombre de formations réalisées /an 							/							

Développer des journées d'échanges techniques avec d'autres gestionnaires		MS5	Priorité 2
Service Pilote	Service Référent		
Prospective et Etudes des Milieux naturels	Gestion Ecologique et Accueil du Public		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Sensibiliser et partager la stratégie avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels	Améliorer la connaissance des agents sur les milieux naturels et la gestion écologique		
Enjeux	Localisation		
La sensibilisation de tous les publics	Tous sites		
Contexte	<p>Le partage d'expériences entre gestionnaires d'espaces naturels est un moyen incontournable et efficace de faire évoluer les pratiques d'entretien, en diversifiant les approches et les méthodes. Ces temps permettent de prendre de la hauteur et du recul sur les actions engagées par chaque gestionnaire, de stimuler les expérimentations et de valoriser les savoir-faire techniques des agents de terrain. Il constitue en soi une excellente méthode de management et d'accompagnement du changement.</p> <p>En 2021, le Syndicat de l'Orge a reçu plusieurs services du Département (voirie et ENS) pour une visite commentée autour de la gestion des Renouées du Japon.</p>		 <p><i>Journée d'échanges sur la Renouée du Japon - 23 février 2021 - Syndicat de l'Orge et CD 91</i></p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser 1 à 2 demi-journées d'échanges techniques avec d'autres gestionnaires d'espaces naturels sur les sites syndicaux ou d'autres gestionnaires • Thèmes possibles : exportation des produits de coupe, matériel innovant, maladies des arbres, espèces exotiques envahissantes... • Communiquer sur les ateliers (réseaux sociaux, brèves...) 		
CIBLE	1 à 2 ateliers d'échanges /an		

Partenariats potentiels	Département (91, 77...), Agence des Espace Verts, Eau de Paris, Services Espaces Verts des communes, Syndicats de rivière...												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
Détails		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Jusqu'à 25 agents en fonction du thème / atelier		15 jH	15 jH	15 jH	15 jH	15 jH	15 jH	150 jH				
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Sans objet												
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers d'échanges / an 							/						

Favoriser l'événementiel pour sensibiliser à la préservation de l'environnement		PA1	Priorité
			3
Service Pilote		Service Référent	
Direction Communication et développement durable		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Informier et sensibiliser le public sur la gestion mise en œuvre		Développer des outils de communication dans le cadre de la stratégie Communication	
Enjeux		Localisation	
Accueil du public, sensibilisation à l'environnement		Sites accueillant du public	
Contexte	<p>Développer des actions événementielles sur les espaces naturels du Syndicat est une manière ludique et instructive pour faire prendre conscience au public de son empreinte environnementale et la réduire. Cela permet de partager une même culture et un même vocabulaire autour des enjeux de lutte contre les inondations et de préservation de la qualité de l'eau et des milieux naturels.</p>		
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une fête de la vallée de l'Orge tous les 5 ans. • Développer l'installation d'œuvres d'art sur les sites du Syndicat pour sensibiliser à la préservation de la nature (land art, sculptures, art éphémère, street art....). • Développer des chantiers participatifs avec les citoyens autour de la gestion écologique (ex : plantation de haies) <p>Description de l'action</p> <p><u>Fête de la vallée de l'Orge</u> Mobiliser les agents du Syndicat sur différents sites pour sensibiliser les usagers et habitants sur toutes les compétences du Syndicat, par le biais d'un parcours avec différents stands. L'objectif est de valoriser le Syndicat de l'Orge, ses compétences et ses actions. Cette journée sera reliée à une journée nationale ou internationale sur la biodiversité et/ou l'eau.</p> <p><u>Installation d'œuvres d'art</u> En 2020, le Syndicat de l'Orge est lauréat du Budget participatif de la région Île-de-France avec son projet « Art & Nature dans la vallée de l'Orge ». Dans ce cadre, un emplacement situé dans un de ses espaces naturels ouverts au public sera déterminé pour y installer une sculpture éphémère ou non, ayant pour</p>		

	<p>objectif d'interpeller et de sensibiliser les usagers à la préservation de notre environnement. En stimulant la sensibilité artistique du public fréquentant les espaces naturels du Syndicat de l'Orge, l'objectif est de les interpeller sur la beauté des sites qui les entourent et l'importance de leur préservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire prendre conscience de la biodiversité locale et des enjeux de sa préservation : l'œuvre d'art devra être en lien avec la nature (par exemple par ses matériaux) ou véhiculer un message invitant à regarder, écouter ou sentir la nature qui l'entoure. Inciter à la propreté des sites : l'œuvre d'art aura pour effet d'inciter à un meilleur respect de la propreté des sites. <p>Par la suite, le Syndicat pourra poursuivre la mise en place d'autres œuvres d'art, des expositions pour créer un « musée » à ciel ouvert sur des sites emblématiques.</p>													
Partenariats potentiels	Collectivités membres, partenaires institutionnels, Associations													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Possible toute l'année mais veiller à cibler les journées mondiales ou nationales pour l'environnement pour plus de visibilité (Ex. journée mondiale du climat, journée mondiale de l'eau, journée internationale de la diversité biologique, journée mondiale de l'environnement...)													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Organisation de l'appel à projets « Art et nature dans la vallée de l'Orge »		20 JH	10 JH									30 JH	
	Organisation d'un événement « Fête de la vallée de l'Orge »				100 JH					100 JH			200 JH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Installation d'une œuvre d'art dans la vallée de l'Orge		17 K										17 K	
	Installation d'autres œuvres d'art dans la vallée de l'Orge/ expos, musée à ciel ouvert					15K			15 K			15 K	45 K	
	« Fête de la vallée de l'Orge »				80 k					80 k			160 K	
Eligibilité aux subventions	OUI (Œuvres d'art : budget participatif de la Région)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions événementielles conduites /an Nombre d'œuvres d'art installées Nombre de participants par événement 							<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des usagers 							

Développer des supports pédagogiques sur les sites naturels et leurs enjeux		CC1	Priorité 1
Service Pilote		Service Référent	
Direction Communication et développement durable		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Développer des outils de communication dans le cadre de la stratégie Communication	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		Tous sites du Syndicat ouverts au public	
Contexte	<p>La préservation du patrimoine naturel passe par l'appropriation de ses enjeux par les usagers puis leur adhésion aux actions conduites par le Syndicat. Pour cela, il est nécessaire de créer une culture commune en partageant avec les usagers des sites le vocabulaire propre aux milieux naturels et en expliquant les enjeux de leur préservation, tout en veillant à utiliser des termes compris de tous.</p> <p>Le Syndicat de l'Orge a développé de nombreux supports de communication et pédagogiques, en version papier ou numériques, pour informer le public sur les actions conduites par le Syndicat et le sensibiliser à la préservation de ses espaces naturels. Il s'agit ici de développer ces outils d'information pour partager davantage avec le public les enjeux relatifs à la faune et à la flore des espaces naturels du Syndicat et à leur gestion.</p>		 <p>Parc de Lormoy (Saint-Michel-sur-Orge)</p>
Description de l'action	<p>Contenu et supports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils de communication liés aux richesses naturelles et patrimoniales (au sens large) des sites du Syndicat (espèces à enjeux, espèces exotiques envahissantes, modalités de gestion...) : panneaux sur sites (pupitres...), application smartphone... • Communiquer sur les travaux de gestion des milieux naturels, en amont et pendant la phase de travaux. • Développer des panneaux type mobiles et permanents (gestion des stocks, réutilisation des panneaux, rééditions) sur les opérations de gestion. • Veiller à une production des panneaux utiles, pérennes, esthétiques et avec des matériaux peu impactant écologiquement • Faire des communiqués de presse lors d'évènements ou à l'occasion de grands projets. <p>Diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise à disposition des supports de communication aux agents de terrain afin de les distribuer auprès des riverains. • Alimenter de façon régulière les réseaux sociaux (office de tourisme, communes, muséum, sites d'accueil du public dans un secteur 20/30 km). <p>Maintenance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise à jour et la maintenance des outils et réseaux de communication nouvellement créés. 		

	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise à jour et la maintenance du site internet. Effectuer des tournées régulières d'entretien des supports de communication en dur pour maintenir leur lisibilité. Réaliser le remplacement des supports et/ou visuels défectueux. Selon l'évolution de la fréquentation, des accès peuvent être créés ou fermés : ajuster les équipements par la pose de nouveaux éléments ou la suppression de ceux obsolètes. 												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Actualisation des panneaux : dossier de sub, CCTP, marché...							110 JH					110 jH
	Missions courantes du service com'												
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Actualisation des panneaux							300 k					300 K
	Création de panneaux pour les nouveaux sites et remplacement en cas de vandalisme		12 k	12 k	12 k	12 k	12 k	12 k	120 K				
Eligibilité aux subventions	OUI (par le Département pour les panneaux)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de supports de communication et de leur diffusion (cf. indicateurs de la Stratégie communication) Nombre de personnes touchées sur Facebook (ouverture des publications) /an Nombre d'utilisateurs du site Internet (utilisateurs) / an Nombre de fois où les publications Twitter ont été vues / an 							/						

Développer l'Observatoire de la biodiversité		CC2	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Prospective et Etudes des Milieux naturels		Communication	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Informier et sensibiliser le public sur la gestion mise en œuvre		Développer des outils de communication dans le cadre de la stratégie Communication	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		/	
Contexte	<p>L'Observatoire de la biodiversité de la vallée de l'Orge, créé en 2018, a pour objectif de centraliser les données relatives à la faune et la flore pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître le patrimoine naturel de la vallée (espèces présentes et leur répartition) - Valoriser et diffuser ces informations en interne et en externe (publications scientifiques, colloques, séminaires de gestionnaires, articles de vulgarisation, présentations en interne et en commissions...). <p>L'Observatoire de la Biodiversité est l'outil par excellence de partage et de vulgarisation des connaissances naturalistes de la vallée de l'Orge.</p>		
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres/séminaires régionales et nationales sur les problématiques de gestion et d'études des milieux naturels et du développement durable : <ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle nationale : Implication dans les travaux de commissions et différents groupes de travail, participation aux congrès et/ou séminaires techniques (Réserves naturelles de France, Conservatoire d'espaces naturels, INPN, MNHN, CNRS, OFB, BRGM, INRAE...). - A l'échelle régionale et locale : Implication aux rencontres annuelles, échanges d'expériences, rencontres thématiques et techniques avec les gestionnaires d'espaces naturels d'Île-de-France et du territoire (ARB Île-de-France, CBNBP, PNR Haute Vallée de Chevreuse, SNPN, OPIE, LPO Île-de-France, AAPPMA SGDB, CD91, AEV Île-de-France, Fédération de pêche de l'Essonne, FREDON...). • Poursuivre l'intégration des inventaires faune-flore à la base de données régionale pour alimenter l'INPN et rendre publiques et accessibles les données du Syndicat • Renforcer le partage des connaissances (suivis, rapports d'étude) et des retours d'expérience avec les acteurs régionaux et locaux (PNR, CD91...) • Renforcer la rédaction et la diffusion d'articles et/ou divers supports de communication et de sensibilisation techniques et scientifiques sur les programmes de recherche et les actions mis en place (ex : sucre d'orge, Fil de l'Orge, présentation du bilan par année aux agents de la régie...) • Intégration des enjeux dans WebOrge (et mises à jour régulières) pour créer des alertes en interne afin de faciliter l'accès aux informations par les autres services. 		

	Résultats attendus													
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des connaissances des habitats/espèces à enjeux aux niveaux national, régional et départemental. • Les gestionnaires bénéficient et utilisent des outils communs pour la gestion des sites naturels de la région. • Les gestionnaires et acteurs scientifiques participent à la vie des réseaux et contribuent à l'amélioration des outils communs. 													
Partenariats potentiels	ARB Île-de-France, CBNBP, PNR Haute Vallée de Chevreuse, SNPN, OPIE, LPO Île-de-France, AAPPMA SGDB, CD91, AEV Île-de-France, Fédération de pêche de l'Essonne, FREDON.../													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Animation et valorisation des données (articles, séminaires...)		20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	200 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres/séminaires auxquels le Syndicat participe / an • Nombre de communications sur l'Observatoire de la Biodiversité (toutes sources confondues : newsletters, articles...) 							/							

Recueillir l'avis des usagers		PA2	Priorité
			2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Direction Communication et développement durable		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Développer des outils de communication	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		Tous sites du Syndicat ouverts au public	
Contexte	<p>La prise en compte des avis des usagers est indispensable pour mesurer l'évolution des représentations et du niveau d'information des usagers des sites et des acteurs locaux. Il s'agit également de recueillir l'avis des usagers afin de mieux cibler les besoins en termes de communication et d'aménagements. 2 actions de ce type ont été conduites dans le passé : 1 en 2010 sur le site du Bassin de Trévoix et 1 en 2011 sur l'Espace Naturel du Perray.</p> <p>Il s'agit d'améliorer le recueil du degré de satisfaction des usagers des sites, et de développer de nouveaux outils à l'occasion des chantiers et événements organisés par le Syndicat, notamment en s'appuyant sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies du numérique.</p>		 <p><i>Enquête réalisée en 2011 – Espace Naturel du Perray (Sainte-Geneviève-des-Bois)</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un outil en ligne pour recueillir les avis des usagers (Ex. Eval&GO) lors des événements ou chantiers organisés par le Syndicat. • Utiliser le recueil des doléances du Syndicat par les usagers et riverains, notamment via les agents de terrain • Développer divers outils de diffusion des enquêtes entre les usagers et acteurs locaux (fiche dans le « fil de l'Orge, courriers électroniques...). • Associer l'enquête « fréquentation des sites » pour recueillir des données en relation à la fréquentation (type d'usagers, fréquence de visite, caractéristiques du public, parcours empruntés...). (cf. fiche CS8) • Analyser l'ensemble des données à travers une évaluation mi-parcours et une évaluation finale. 		

CIBLE	15 sites représentatifs échantillonnés sur la période 2021-2030 et progression de la satisfaction des usagers												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	<i>Recueil des données informatiques</i> : toute l'année <i>Enquête auprès des usagers</i> : 4 saisons												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Montage et suivi du projet d'enquêtes			40 JH									40 JH
	Autres enquêtes dans le cadre des missions courantes du service Com'		2 JH	2 JH	2 JH	2 JH	2 JH	2 JH	2 JH				
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Conduite d'enquêtes (15 sites représentatifs de la gestion et des projets – fréquentation et satisfaction)			90 K				90 K				90 K	270 K
Eligibilité aux subventions	OUI												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils ou d'enquêtes mis en place pour recueillir l'avis des usagers • Nombre de doléances et nombre de réponses • Nombre de visiteurs, d'abonnés et d'actions sur le site internet et les réseaux sociaux (indicateur QSE) 							<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation • Note de satisfaction pour les outils type Eval&Go 						

Valoriser les initiatives locales en faveur de l'environnement par la création d'un « prix » Syndicat de l'Orge		PA3	Priorité 3
Service Pilote		Service Réfèrent	
Direction Communication et développement durable		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Développer des outils de communication	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		Tous sites du Syndicat ouverts au public	
Contexte	<p>De plus en plus d'acteurs, particuliers, associations, écoles..., développent des actions en faveur de la préservation de l'environnement.</p> <p>Le Syndicat de l'Orge souhaite affirmer sa volonté de contribuer à la transition écologique sur le territoire en valorisant les initiatives citoyennes locales par l'attribution d'un prix « Syndicat de l'Orge ».</p> <p>L'objectif est de mieux faire connaître les missions du Syndicat, de renforcer les liens de coopération et créer des synergies entre les usagers des sites et le Syndicat, de donner de la visibilité aux initiatives locales afin de les valoriser et d'encourager leur essaimage sur le territoire.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les modalités d'un concours pour valoriser les initiatives locales (des particuliers ou d'associations) en faveur de la transition écologique • Publier le concours sur le site internet et les réseaux sociaux, communiquer auprès des communes • Définir les prix attribués (ex. court-métrage pour valoriser le projet du 1^{er}, somme d'argent aux 3 premiers...) • Réunir un jury composé d'élus et d'agents et vote participatif du public • Organiser une cérémonie de remise des prix 		
Partenariats potentiels	Communes		

Réalisation

Période et fréquence d'intervention	Tous les 2 ans
--	----------------

Calendrier prévisionnel

	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Définition des modalités et organisation du concours						20jH		10jH		10jH		40 jH
	Prix remis aux 3 premiers candidats						2k€		2k€		2k€		6 k€
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Organisation d'une cérémonie : voir fiche Favoriser l'évènementiel pour sensibiliser à la préservation de l'environnement (PA1)												

Eligibilité aux subventions	NON
------------------------------------	-----

Indicateurs

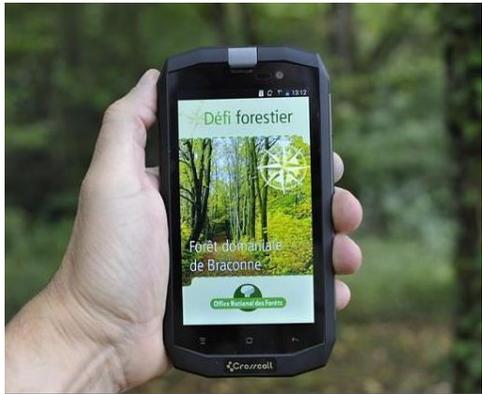
Indicateurs de réalisation/suivi	Indicateurs d'évaluation /performance
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers déposés / concours • Nombre de votes 	/

Poursuivre les animations environnement auprès des scolaires		PA4	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Direction Communication et développement durable		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Développer les animations auprès du grand public et des scolaires	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		Tout le territoire de compétence administrative du Syndicat	
Contexte	<p>Afin de promouvoir le rôle du Syndicat en tant qu'acteur majeur de l'environnement sur son territoire et de sensibiliser les habitants de la vallée à la protection de l'environnement, de nombreux outils et actions ont été mis en place à destination des scolaires.</p> <p>Les scolaires constituent un public prioritaire car les enfants sensibilisés pourront à leur tour relayer les informations et les enjeux auprès d'un public d'adultes usagers des sites.</p> <p>Le Syndicat emploie trois animateurs « Environnement » chargés de sensibiliser les élèves des écoles et collèges du territoire en partenariat avec les enseignants. Afin d'appréhender les notions clés liées à l'eau et au développement durable, au programme des écoliers du cycle 3 (CE2, CM1, CM2) et des collégiens, de nombreuses animations pédagogiques et ludiques sont proposées aux enseignants du territoire de la vallée de l'Orge. À l'aide d'outils et de supports variés, les animateurs du Syndicat transmettent des connaissances autour du thème de l'eau : le cycle naturel de l'eau, le cycle de l'eau domestique, la biodiversité, la lutte contre les inondations... Ils font prendre conscience à chaque élève de son rôle dans la préservation de cette précieuse ressource.</p> <p>Chaque année, 5000 élèves sont sensibilisés.</p>		
Description de l'action	<p><u>Poursuivre et pérenniser les animations en milieu scolaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Des animations pédagogiques pour le développement durable et l'éco-citoyenneté avec 2 types de projets d'animations : <ul style="list-style-type: none"> La classe d'eau : ce projet nécessite un réel partenariat entre les animatrices et les enseignants puisqu'il s'inscrit dans le programme scolaire à partir du cycle 3. Neuf interventions (une par mois d'octobre à juin) donnent la possibilité aux élèves d'aborder un large éventail de thèmes liés à l'eau. En classe ou au bord de l'Orge, ils découvrent l'importance de l'eau, l'impact des activités humaines sur le milieu et les actions du Syndicat sur le territoire. Pour le cycle 3 (CM1-CM2) : 9 séances de 2h, 1 fois par mois (risque inondation, cycle naturel de l'eau, cycle de l'eau domestique, station d'épuration, sources de pollution, enjeux de l'eau dans le monde, plantes sauvages, microfaune aquatique, jeu « à la poursuite de Goutedo ») Pour les collèges : 5 modules au choix comprenant 2 à 4 ateliers (consommation responsable, changement climatique, impacts anthropiques sur le milieu naturel, enjeux de l'eau dans le monde, biodiversité) 		

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les ateliers ponctuels (du CP au CM2) : parmi 11 interventions en classe ou sur le terrain, l'enseignant peut choisir différentes animations sur le thème de l'eau, toujours en adéquation avec les programmes scolaires et les missions du Syndicat. Une classe peut bénéficier de 3 ateliers maximum (de 2h). • L'exposition Goutedo : 10 affiches expliquant les cycles de l'eau naturel, domestique... Les sources de pollution... • Un blog qui valorise les animations : Grâce au blog de Goutedo, les enseignants transmettent des photographies prises au cours de l'animation, mais aussi des articles, panneaux, poèmes ou comptes-rendus que les élèves ont réalisés suite à l'animation. C'est un bon moyen de faire le bilan de la séance et de créer un lien avec les parents. <p><u>Développer de nouveaux projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la faisabilité de créer des chantiers nature avec les scolaires en lien avec le plan de gestion (exemple : fabrication et installation de nichoirs, programmes de sciences participatives Vigie Nature Ecole, chantiers de plantations de haies...). 												
CIBLE	Au moins 1 école sensibilisée dans 100 % des communes adhérentes (ayant une école) d'ici 2030												
Partenariats potentiels	Agences de contenus spécialisés dans l'éducation, Dessinateurs, Agences de Communication												
Calendrier prévisionnel													
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	3 éducateurs environnements pour les classes d'eau et ateliers (2,8 ETP)	616 JH	616 JH	616 JH	616 JH	616 JH	616 JH	616 JH	616 JH	616 JH	616 JH	616 JH	6160 JH
	Pour les chantiers écoles et protocoles Vigie Nature école				110 JH	110 JH	110 JH	110 JH	110 JH	110 JH	110 JH	110 JH	880 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Outils pour les classes d'eau et ateliers (maquettes, dépliants, livrets thématiques, cahier Goutte d'Eau, Grand Jeu, petit matériel...)	96 K	96 K	96 K	96 K	96 K	96 K	960 K					
Eligibilité aux subventions	Non												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations réalisées • Nombre d'enfants sensibilisés chaque année. • Taux de réalisation des enquêtes de satisfaction Ateliers • Taux de réalisation des enquêtes de satisfaction module collèges 							<ul style="list-style-type: none"> • Note moyenne de satisfaction des enseignants (questionnaires de satisfaction) 						

Développer les animations grand public sur le terrain pour partager les enjeux de la biodiversité		PA5	Priorité
			2
Service Pilote		Service Référent	
Service Prospective et études des milieux naturels		Direction Communication et développement durable	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Développer les animations auprès du grand public et des scolaires	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		Sites à définir	
Contexte	<p>Pour que le public respecte et protège les milieux et les espèces de la vallée de l'Orge, il faut qu'il ait conscience de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel qu'il rencontre car il est bien connu que l'on respecte davantage les choses que l'on connaît.</p> <p>L'ensemble des usagers/riverains n'a pas forcément la fibre naturaliste et ne sait ou ne comprend pas toujours les enjeux de conservation liés aux espaces qu'il fréquente.</p> <p>Des animations nature permettraient de mieux faire connaître au public les habitats et les espèces à enjeux de la vallée de l'Orge.</p> <p>Le Syndicat de l'Orge intervient principalement auprès des scolaires avec des animations en classe ou sur site, et sur des thèmes larges liés à l'environnement.</p> <p>Il s'agit ici de réaliser des animations complémentaires à destination du grand public et davantage ciblées sur la faune et la flore sur demande des collectivités du territoire intéressées.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un programme d'animations nature annuel en croisant le calendrier national ou international des événements pour la préservation des milieux naturels (Journée Mondiale des Zones Humides, Fête des mares, Fête de la nature, Jour de la nuit) et les demandes des collectivités qui souhaitent organiser des événements nature • Développement de chantiers nature en associant les usagers et en favorisant les initiatives citoyennes • Travail en partenariat pour l'organisation des événements (logistique, communication) • Préparation du contenu des animations (avec les partenaires identifiés) et choix du mode d'inscription aux sorties nature • Création des supports de communication dédiés (en s'appuyant sur les supports type au niveau national) • Communication sur les animations (partenaires, associations, communes, site internet, etc.) 		
CIBLE	4 animations par an + 1 chantier citoyen par an		
Partenariats potentiels	<p>Le Département dans le cadre de ses Rendez-vous Nature</p> <p>La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) pour la Journée Mondiale des Zones Humides ou la Fête des Mares</p> <p>Le PNR Haute vallée de Chevreuse</p>		

	Les communes et intercommunalités du territoire Les associations locales													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année en ciblant les dates dédiées au niveau national ou international													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Educateur(trice) Environnement			10 JH	10 JH	10 jH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	90 JH	
	Chargé(e) d'études Faune/Flore (service PEM)			20 JH	20 JH	20 JH	20 JH	20 JH	20 JH	20 JH	20 JH	20 JH	20 JH	180 JH
	Création de supports de com'			5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	45 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des sorties réalisées • Nombre de participants par sortie et par an • Nombre de chantiers citoyens ou participatifs 							<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des fiches d'évaluation « à chaud » des animations 							

Développer des parcours pédagogiques sur les sites		PA6	Priorité
			2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Direction Communication et développement durable		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Développer les animations auprès du grand public et des scolaires	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		Sites à définir	
Contexte	<p>Dans une volonté de développer des supports pédagogiques proposant une activité ludique à découvrir seul ou accompagné et quasiment pour tout âge des parcours pédagogiques sur les sites pourraient être développés. L'objectif est d'accroître la présence du Syndicat de l'Orge dans l'esprit du public mais aussi de sensibiliser les usagers et les riverains : mieux connaître son environnement pour mieux le respecter. Cela peut être un moyen de faire passer des messages précis et valoriser les actions du Syndicat.</p>		 <p>©ONF</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de plaquettes "Les trésors de la vallée de l'Orge au fil des saisons" • Proposer une version numérique de ces parcours sur le site internet et régulièrement rappeler leur existence sur les réseaux sociaux. Il est possible de sélectionner différentes zones géographiques selon les saisons et la présence de certaines espèces de la faune et de la flore. • Pour pousser la réflexion, on peut envisager la création d'une application mobile proposant des parcours interactifs avec des sons pouvant s'adapter à un public mal ou non voyant, mais aussi des énigmes, des anecdotes ... <p>Il est possible de faire un lien entre le parcours pédagogique et le projet des œuvres d'Art en imaginant que celles-ci soient basées sur le sujet de la biodiversité ou/et des problématiques environnementales.</p> <p>Cette application mobile peut être utilisée plus largement, pour accéder aux cartes de randonnées par exemple ou d'autre supports dédiés aux plus petits utiles pour les classes d'eau, mentionner des actions de travaux et leurs intérêts sur l'environnement, de mettre en avant une partie assainissement. L'avantage est aussi de limiter les implantations de panneaux car on a la possibilité de donner un maximum d'éléments grâce à cette application.</p>		

Partenariats potentiels	Les communes, pour aider à la communication de ces supports												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Au démarrage de chaque saison et selon des évènements particuliers au cours de l'année.												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Choix des parcours, rédaction des éléments de langage, réalisation des maquettes pour les plaquettes					40 jH	40 jH						80 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Création d'une application mobile pour parcours interactifs					60 k€							60 k€
Eligibilité aux subventions	Non												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
/							<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de plaquettes des parcours pédagogiques qui ont été téléchargés depuis le site web. Le nombre de fois où l'application mobile a été téléchargée ainsi que les cartes pour plus de précisions. Commentaires et notes laissées au téléchargement de l'application. 						

Identifier les sites pouvant être valorisés par le biais d'un label ou d'un classement		EI12	Priorité
			3
Service Pilote		Service Référent	
Prospective et Etudes des Milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Valoriser les espaces naturels du Syndicat et leur gestion par un label ou un classement écologique	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>La vallée de l'Orge s'identifie actuellement par un paysage urbanisé en zone aval et un territoire plus rural en zone amont, marqué par la pratique de grandes cultures (colza, blé, etc.). La vallée est un territoire aux multiples enjeux au vu de sa configuration géographique. La préservation de la biodiversité au travers d'un aménagement durable et équilibré du territoire est par conséquent un enjeu majeur.</p> <p>Le Syndicat envisage désormais d'obtenir différentes labellisations pour mieux faire connaître et reconnaître les sites naturels qu'il préserve et valorise. Cet objectif figure dans plusieurs axes d'orientations de sa nouvelle stratégie de gestion. La recherche de cette labellisation des espaces naturels du territoire permettra d'intégrer les sites appartenant au Syndicat tant à l'échelle départementale que régionale, voire nationale. De ce fait, cette réflexion se décline par la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la labellisation de plusieurs de ses sites.</p>		
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier, à partir du diagnostic, les sites qui semblent les plus intéressants à valoriser par le biais d'un label, que ce soit en termes de patrimoine naturel ou historique (forêts, zones humides, parcs historiques...) • Identifier les labels environnementaux existants selon plusieurs échelles : international, national et départemental • Evaluer la faisabilité de ces labels selon les sites identifiés dans le diagnostic : méthodologie utilisée, résultats et analyse comparative selon les thématiques choisies (forêts, jardins, tourisme, patrimoine naturel...). <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du travail de gestion réalisé par le Syndicat et des labels par les acteurs de l'environnement • Meilleure formalisation des procédures entre les acteurs (prestataires et associations) • Sensibilisations des visiteurs aux différents aménagements menés sur les sites • Amélioration de la gestion des sites 		

Partenariats potentiels	CD91, Associations naturalistes, Région, Etat													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
						100 jH							100 jH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	NON													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites identifiés / nombre de labellisations obtenues 							<ul style="list-style-type: none"> Surface du territoire qui fait objet d'un statut réglementaire 							

Engager les démarches ad hoc de labellisation ou de classement		EI13	Priorité
			3
Service Pilote		Service Référent	
Prospective et Etudes des Milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Valoriser les espaces naturels du Syndicat et leur gestion par un label ou un classement écologique	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		Tous sites du Syndicat	
Contexte	<p>La vallée de l'Orge s'identifie actuellement par un paysage urbanisé en zone aval et un territoire plus rural en zone amont, marqué par la pratique de grandes cultures (colza, blé, etc.). La vallée est un territoire aux multiples enjeux au vu de sa configuration géographique. La préservation de la biodiversité au travers d'un aménagement durable et équilibré du territoire est par conséquent un enjeu majeur.</p> <p>Le Syndicat envisage désormais d'obtenir différentes labellisations pour mieux faire connaître et reconnaître les sites naturels qu'il préserve et valorise. Cet objectif figure dans plusieurs axes d'orientations de sa nouvelle stratégie de gestion. La recherche de cette labellisation des espaces naturels du territoire permettra d'intégrer les sites appartenant au Syndicat tant à l'échelle départementale que régionale, voire nationale. De ce fait, cette réflexion se décline par la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la labellisation de plusieurs de ses sites.</p>		 <p><i>Bassin de Trévoix (Bruyères-le-Châtel)</i></p>

Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et réaliser le suivi des candidatures aux labels auprès des entités et autorités compétentes : recueil des documents réclamés, élaboration du dossier de demande du label, prévision de l'enveloppe budgétaire de la candidature au label... • Enoncer, à la suite, des préconisations de gestion par site selon la labellisation obtenue (gestion environnementale, managériale, communication, etc.). <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du travail de gestion réalisé par le Syndicat et des labels par les acteurs de l'environnement • Meilleure formalisation des procédures entre les acteurs (prestataires et associations) • Sensibilisations des visiteurs aux différents aménagements menés sur les sites • Amélioration de la gestion des sites 													
Livrables	Dossiers de candidatures aux labels													
Partenariats potentiels	CD91, Associations naturalistes, Région													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Coût d'adhésion								100 jH				100 jH	
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des candidatures présentées auprès des autorités compétentes • Nombre de labellisations obtenues 							<ul style="list-style-type: none"> • Surface du territoire qui fait objet d'un statut réglementaire 							

Renforcer l'information des élus grâce aux outils de communication existants							CC3		Priorité									
									2									
Service Pilote							Service Réfèrent											
Direction Communication et développement durable							/											
Objectif à long terme							Objectif opérationnel											
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels							Renforcer la communication et la sensibilisation des élus et des partenaires institutionnels											
Enjeux							Localisation											
La sensibilisation de tous les publics							/											
Contexte		<p>Les élus locaux sont les premiers interlocuteurs politiques des citoyens. Leur action au quotidien a un réel impact sur la préservation des milieux naturels. Non seulement ils recueillent les revendications et souhaits des citoyens et, pour y répondre, orientent les projets et l'action publique à l'échelle de leur territoire, mais ils sont également garants de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et internationales en matière d'environnement.</p> <p>La sensibilisation des élus aux enjeux de la préservation des milieux naturels est primordiale pour leur proposer les appuis techniques et éléments de langage nécessaires à l'exercice de leurs missions.</p> <p>Le Syndicat de l'Orge a développé de nombreux outils de sensibilisation et d'information des élus.</p> <p>Il s'agit ici de poursuivre et développer ces outils et de renforcer leur usage pour communiquer davantage auprès des élus sur les enjeux de la stratégie pour les milieux naturels.</p>																
Description de l'action		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'édition de supports de communication à destination des élus (Newsletters bimestrielle « Les travaux, ça tweet », newsletters thématiques, le Rapport de Développement Durable, le Fil de l'Orge, les communiqués de presse sur demande) • Les approvisionner en contenu en s'appuyant sur les services techniques du Syndicat sur les chantiers ou études en cours • Présenter des données scientifiques simples et parlantes 																
CIBLE		50 % de participation des élus aux classes d'eau « élus »																
Calendrier prévisionnel																		
Estimation temps passé (Régie - jH)		Détails					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
		Missions courantes du service com' (estimation 0,5 ETP)						110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	110 jH	1100 jH

Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Tous supports de com'		120 K	120 K	120 K	120 K	120 K	120 K	120 K	120 K	120 K	120 K	120 K	1200 k
Eligibilité aux subventions	Non													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de supports de communication diffusés auprès des élus 							/							

Développer les commissions ou rencontres thématiques pour sensibiliser les élus		MS6	Priorité
			1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Direction Communication et développement durable		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels		Renforcer la communication et la sensibilisation des élus et des partenaires institutionnels	
Enjeux		Localisation	
La sensibilisation de tous les publics		/	
Contexte	<p>Les élus locaux sont les premiers interlocuteurs politiques des citoyens. Leur action au quotidien a un réel impact sur la préservation des milieux naturels.</p> <p>Non seulement ils recueillent les revendications et souhaits des citoyens et, pour y répondre, orientent les projets et l'action publique à l'échelle de leur territoire, mais ils sont également garants de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et internationales en matière d'environnement.</p> <p>La sensibilisation des élus aux enjeux de la préservation des milieux naturels est primordiale pour leur proposer les appuis techniques et éléments de langage nécessaires à l'exercice de leurs missions.</p> <p>Aux outils de communication développés par le Syndicat (cf. fiche CC3) vient s'ajouter l'organisation de rencontres de type séminaires ou commissions thématiques qui permettent des échanges directs sur les projets entre les élus et les services techniques du Syndicat. Il s'agit ici de renforcer ces réunions de travail et d'échange pour faciliter et accélérer l'appropriation par les élus des enjeux de la nouvelle stratégie de gestion.</p>		
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les réunions de travail thématiques entre les élus et les services (réunions préparatoires aux commissions, réunions de travail thématiques par projet, séminaires...) pour partager les enjeux et les actions du plan de gestion, et faciliter les arbitrages. A cette fin, il sera privilégié autant que possible l'organisation de visites sur le terrain afin de dynamiser les échanges et faciliter l'appropriation des problématiques. • Mettre en place une Classe d'eau Elus pour former les élus aux enjeux de la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité (6 modules de 6 jours) • Mettre en place des séminaires thématiques (par exemple Eau et Biodiversité, Territoire Engagé pour la Nature...) en lien avec des partenaires institutionnels. • Poursuivre les séminaires Vice-Présidents/Cadres (1 journée/an) 		
CIBLE	100 % des vice-présidents sensibilisés		

Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • ARB (séminaires thématiques) • AESN (Classes d'eau Elus) 													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Classes d'Eau élus			18 jH				18 jH					36 jH	
	Réunions thématiques (tous services de la direction MN confondus)		150 jH	150 jH	150 jH	150 jH	150 jH	150 jH	150 jH	150 jH	150 jH	150 jH	150 jH	1500 jH
	Séminaires thématiques			20 jH		20 jH		20 jH		20 jH			20 jH	100 jH
	Séminaires Vice-Présidents/Cadre			20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	180 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Classes d'Eau élus (2 modules sur 6)			16 k				16 k					32 K€	
Eligibilité aux subventions	Oui (pour les Classes d'Eau – AESN)													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi						Indicateurs d'évaluation /performance								
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions d'échange entre élus et services en lien avec le plan de gestion (commissions, séminaires, classes d'eau...) 						<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire de satisfaction des élus Eval&Go pour les classes d'eau élus et les commissions GMNOP • 50 % de participation des élus aux classes d'eau « élus » 								

II.3.5. Gestion durable et concertée

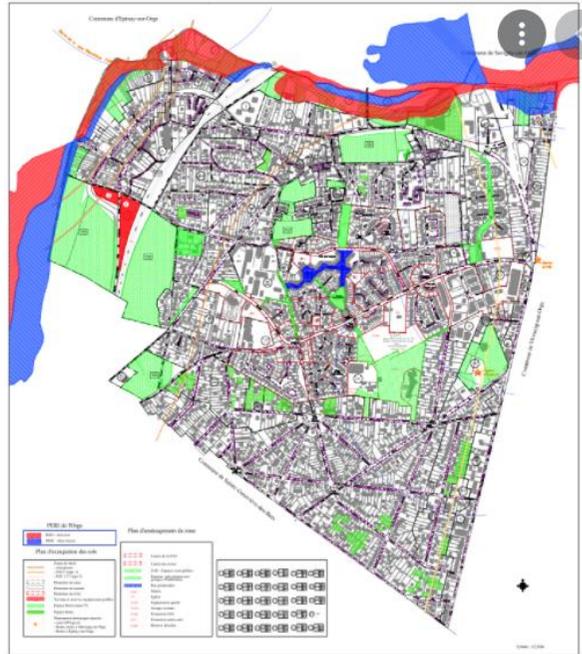
Développer les programmes de recherche avec les acteurs scientifiques		PR1	Priorité
			2
Service Pilote		Service Référent	
Prospective et Etudes des Milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Renforcer et développer les partenariats		Développer des partenariats techniques, scientifiques et institutionnels	
Enjeux		Localisation	
La gestion durable et concertée		/	
Contexte	<p>Lors du premier plan de gestion, le Syndicat de l'Orge a participé à des actions partenariales qui ont débouché sur des projets d'études et d'amélioration des connaissances. On peut citer, par exemple, le partenariat avec l'OPIE 2019-2021 qui a contribué à l'amélioration des connaissances sur le groupe des insectes saproxyliques. La participation du Syndicat aux réseaux de scientifiques et de gestionnaires d'espaces naturels est essentielle. L'échange d'informations, le partage des retours d'expériences et la réalisation de projets communs apportent une plus-value importante pour monter en compétences et mieux valoriser les espaces naturels du Syndicat.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de développer les partenariats à vocation scientifique entre le Syndicat et l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels et des acteurs scientifiques de l'environnement. Un partenariat de recherche sur les opportunités de valorisation des produits de coupe (ingénierie des procédés) pourrait également être mis en place (lien avec fiche MS2).</p>		 <p><i>Piège à coléoptères saproxyliques</i></p>
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux programmes et projets de gestion et conservation nationaux ou régionaux dans lesquels s'inscrivent les actions et les objectifs du Syndicat (exemple : Réseau sentinelle) • Développer des projets tutorés ou partenariats avec les universités et écoles sur les thématiques du Syndicat • Evaluer l'efficacité des projets mis en œuvre <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les connaissances en s'appuyant sur des acteurs du monde scientifique sur toutes les thématiques en rapport avec la stratégie • Mise en place d'expérimentations innovantes 		

Partenariats potentiels	<i>Réserves naturelles de France, Conservatoire d'espaces naturels, MNHN, CNRS, OFB, BRGM, ARB Île-de-France, CBNBP, PNR Haute Vallée de Chevreuse, SNPN, OPIE, LPO Île-de-France, CD91, AEV Île-de-France, Fédération de pêche de l'Essonne, FREDON...</i>												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Dans le cadre des missions courantes du service PEM		20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	200 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)													60 k€
Éligibilité aux subventions	OUI selon l'éligibilité des sujets d'étude aux programmes de financements (Ministères, AESN, Région, Département)												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre des programmes de recherche avec des partenaires extérieurs / an 							/						

Actualiser et développer les conventions de partenariat		MS7	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Prospective et Etudes des Milieux naturels		Service Juridique	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Renforcer et développer les partenariats		Développer des partenariats techniques, scientifiques et institutionnels	
Enjeux		Localisation	
Habitats/espèces à enjeux,		Tous les sites du Syndicat	
Contexte	<p>Une convention de partenariat est un document juridique de l'ordre du contrat, entre deux personnes morales. Elle permet à 2 structures qui éprouvent un intérêt mutuel à coopérer sur des sujets variés à s'associer pour la réalisation d'un objectif commun. Chacune des deux parties finance une partie du projet et il peut y avoir le versement d'une subvention.</p> <p>Ce mode de contractualisation est donc différent et complémentaire des conventions de gestion, convention d'occupation temporaire ou prestations externalisés.</p> <p>A ce jour, une convention de partenariat a été signée en 2020 entre le Syndicat de l'Orge et Emmaüs Solidarité pour soutenir l'insertion par l'agroécologie.</p> <p>L'objectif est de faire émerger de nouveaux partenariats avec les acteurs du territoire qui partagent les enjeux du Syndicat.</p> <p>Ces conventions seront à renouveler et à appliquer tout au long de la stratégie de gestion pour poursuivre les collaborations engagées. Lors de leur renouvellement ou selon les besoins, ces conventions pourront être revues afin d'optimiser le fonctionnement des partenariats. De nouvelles conventions pourront être rédigées et mises en place selon les besoins du Syndicat afin d'améliorer et d'optimiser la maîtrise d'usages du territoire.</p>		
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver de nouveaux partenariats en lien avec la stratégie • Suivre les conventions de partenariat existantes 		
Partenariats potentiels	Associations, écoles...		

Calendrier prévisionnel

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails												
	Développement nouveaux partenariats et suivi des existants			20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	180 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	Non												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles conventions signées • Nombre de conventions existantes 							/						

Participer à l'élaboration des documents de planification territoriale pour partager les objectifs de la stratégie		EI14	Priorité
			2
Service Pilote	Service Réfèrent		
Urbanisme	Prospective et Etudes des Milieux naturels		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Renforcer et développer les partenariats	Contribuer à l'aménagement du territoire		
Enjeux	Localisation		
La gestion durable et concertée	Toutes les communes du territoire		
Contexte	<p>Le Syndicat, de par ses compétences, est associé à l'élaboration des documents de planification (PLU, PLUi, SCOT, SDRIF...). Dans ce cadre, le Syndicat rappelle les actions qu'il porte sur ses espaces naturels et formule des prescriptions et recommandations afin que les projets d'aménagement du territoire ne viennent pas dégrader la qualité de l'eau et des milieux naturels récepteurs. Il veille à l'application et au respect des politiques du syndicat en assurant sa traduction dans les documents de planification et son application dans les documents opérationnels.</p>		

Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec les collectivités à l'occasion de la révision des documents de planification ou en fonction des projets du Syndicat pour faire le bilan des projets communaux, étudier leur cohérence avec les projets du Syndicat et voir comment le Syndicat peut les accompagner. • Dans le cadre de la Stratégie Milieux Naturels 2021-2030, il s'agira de renforcer la prise en compte de l'avis du Syndicat de l'Orge dans les documents de planification territoriale en : <ul style="list-style-type: none"> - Continuant à être présents et force de proposition lors des réunions Personnes Publiques Associées dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme (principes durables en matière d'aménagement du territoire). - Partageant les enjeux de la Stratégie sur la préservation de la qualité des milieux naturels (eau et biodiversité) - Développant les « porter-à-connaissance » sur le patrimoine naturel et paysager en direction des collectivités (objectif Zéro Artificialisation Nette, désimperméabilisation, gestion des Eaux Pluviales à la parcelle, préservation des berges, espèces végétales locales dans les plantations...) - Transmettant des documents à annexer aux documents d'urbanisme (Liste de plantes à favoriser, passages faune, favoriser les haies...) - Créant des fiches outils pour les élus. 												
CIBLE	100% d'avis émis sur les documents de planification et 100 % des documents de planification territoriale intégrant les enjeux de la stratégie												
Partenariats potentiels	Communes et intercommunalités, Aménageurs, Pétitionnaires, SAGE Orge-Yvette (fiches outils), PNR Haute Vallée de Chevreuse, DDT, ARB, Principaux promoteurs immobiliers sur le territoire												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
Détails		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	0,8 ETP service Urbanisme & Foncier	180 jH	180 jH	180 jH	180 jH	180 jH	180 jH	180 jH	1800 JH				
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Sans objet												
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi						Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avis PLU émis / nombre de dossiers PLU finalisés 						/							

Renforcer la prise en compte des Trames Verte, Bleue et Noire dans les documents de planification territoriale		EI15	Priorité
			2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Urbanisme / Foncier		Service Prospective et études des milieux naturels	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Renforcer et développer les partenariats		Contribuer à l'aménagement du territoire	
Enjeux		Localisation	
La gestion durable et concertée		Tout le territoire de compétence administrative du Syndicat	
Contexte	<p>Le Schéma directeur Trame verte et bleue a pour vocation d'identifier les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques présents sur le territoire de compétence administrative du Syndicat.</p> <p>L'objectif ici est de partager avec les collectivités les enjeux de préservation et de restauration de la Trame verte, bleue et noire à l'échelle de leur territoire, et de leur transmettre des outils opérationnels pour leur prise en compte dans l'élaboration des documents d'aménagement du territoire.</p>	<p>Prendre en compte l'existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Principaux axes routiers Promenade de l'Orge Préserver les lavoirs Maintenir les points de vues sur le cours d'eau Conserver les passerelles <p>Gérer les inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les confluences Déconnecter les eaux pluviales avant rejet dans le cours d'eau. (Item à développer afin de définir d'autres secteurs de déconnexions potentiels) <p>Aménager la promenade urbaine de l'Orge :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la promenade de l'Orge La promenade urbaine de l'Orge (voiries partagées) Assurer le franchissement des grands axes <p>Affirmer les trames vertes et bleues :</p> <ul style="list-style-type: none"> Supprimer les obstacles à l'écoulement Renaturer le cours d'eau pour garantir les continuités écologiques (ex : banquettes) Conserver les espaces de nature en ville et favoriser une diversité végétale d'espèces locales <p>0 125 250 500 Mètres</p>	

Description de l'action	<p>Objectif : Traduction de la stratégie dans les documents communaux et supra-communaux</p> <p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les différents acteurs de l'aménagement du territoire sur les enjeux de préservation de la biodiversité et de la TVB Transmettre aux collectivités les informations relatives à la Trame verte, bleue et noire sur leur territoire (localisation, enjeux), y compris des recommandations pour leur préservation et restauration Proposer des outils de traduction (OAP spécifique TVB, maîtrise foncière : emplacements réservés...) et transmettre des documents à annexer aux PLU (fiches outils) 												
CIBLE	Référence au Schéma directeur TVBN du Syndicat dans 100% des documents de planification												
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Communes, EPCI, Département, Région, PNR Haute vallée de Chevreuse, SAGE Orge-Yvette, DRIEE 												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
Détails		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Dans le cadre des missions du service Urbanisme & Foncier	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	10 JH	100 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Sans objet												
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi						Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de portés à connaissance du Syndicat relatifs à la TVBN 						<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents de planification arrêtés intégrant le schéma directeur TVBN du Syndicat 							

Mieux répartir l'offre de loisirs sur tout le territoire		EI16	Priorité
			2
Service Pilote		Service Réfèrent	
Service Prospective et études des milieux naturels		Services Urbanisme / Foncier, Rivière-Paysage, Gestion Ecologique et Accueil du Public	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Renforcer et développer les partenariats		Contribuer à l'aménagement du territoire	
Enjeux		Localisation	
La gestion durable et concertée		Tout le territoire de compétence administrative du Syndicat	
Contexte	<p>Les sites de la vallée de l'Orge accueillent de nombreux usages. Des pratiques interdites par le règlement des sites et impactant les milieux naturels sont régulièrement observées : les barbecues avec prélèvement de bois directement dans les espaces boisés, l'usage de 2 roues motorisés ou de quads, le camping et le caravaning sauvages, des pratiques de pêche non autorisées (Ex. Float-tube...). De plus, l'urbanisation est croissante autour des sites du Syndicat de l'Orge laissant présager une augmentation de la fréquentation et l'émergence de nouvelles pratiques de loisirs.</p> <p>L'interdiction de ces pratiques ne garantit pas le respect des consignes par les usagers. En complément des actions de renfort de la surveillance des sites prévues, des études prospectives complémentaires pourraient être menées avec les collectivités et autres gestionnaires du territoire afin d'offrir sur le territoire des sites complémentaires aux sites du Syndicat pour accueillir les usagers.</p>	 <p>Parc de la prairie (Arpajon)</p>	
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sites du Syndicat présentant le plus de pressions sur des usages et loisirs autorisés ou non autorisés en fonction des enjeux écologiques et des orientations du Plan Paysage. • Se rapprocher des collectivités locales, des autres gestionnaires et des associations locales pour anticiper sur les nouvelles demandes d'usages : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une liste des sites du territoire autorisant déjà l'accueil de ces usages, - Identifier d'autres sites ou secteurs potentiels pouvant répondre à cette pression d'usages (faible enjeu écologique, situation géographique, etc.) - Identifier dans les documents de planification la répartition des loisirs sur le territoire et la perception de l'utilisation des sites du Syndicat par les collectivités. • Définir un programme d'actions pour orienter les usages non autorisés sur les sites du Syndicat vers des sites adaptés. • Inciter à la création de zones de loisirs de nature et de proximité lors de la création de nouvelles zones urbaines. • Partenariat, réflexion, dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les dégradations sur la biodiversité • Faire respecter la réglementation des sites • Canaliser le public selon l'identité éco-paysagère des sites 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la cohérence de la vocation des sites du Syndicat avec les documents de planification • Diversifier l'offre de loisirs sur d'autres sites du territoire 												
Partenariats potentiels	Collectivités locales, EPCI, Département, Région, Associations locales, Agence des Espaces Verts, propriétaires privés de plans d'eau et de milieux naturels												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année												
Calendrier prévisionnel													
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Recensement, animation, création d'outils Plusieurs services confondus (UF, RP, PEM)	10 jH	10 jH	10 jH	50 jH	50 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	10 jH	100 JH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Sans objet												
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités associées à la démarche 							/						

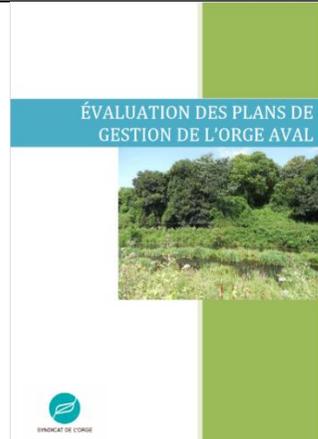
Préparer, coordonner et assurer le suivi de la stratégie		MS8	Priorité
			1
Service Pilote	Service Réfèrent		
Service Prospective et études des milieux naturels	Gestion Ecologique et Accueil du Public		
Objectif à long terme	Objectif opérationnel		
Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique	Garantir un fonctionnement administratif et financier efficace		
Enjeux	Localisation		
La gestion durable et concertée	/		
Contexte	<p>La mise en place d'une stratégie engendre la réalisation simultanée de nombreuses actions pour lesquelles les acteurs sont multiples. Ce fait influence notablement la complexité d'une telle démarche et rend nécessaire la mise en place de suivis annuels. Ces derniers permettront de faciliter l'élaboration des bilans.</p> <p>Le suivi de la stratégie devra être réalisé en continu et en fonction de l'avancement des actions. Ces suivis ont pour objectifs de vérifier la bonne réalisation des actions dans le planning (adaptation du calendrier de réalisation si nécessaire) et d'identifier d'éventuelles problèmes et solutions à mettre en œuvre (réorientation éventuelle). Ils permettront aussi de vérifier les effets des actions entreprises. Afin de sécuriser la capacité d'action du gestionnaire, les moyens financiers, matériels et humains doivent être en adéquation avec les besoins définis dans la stratégie.</p> <p>Pour le bon déroulement de la stratégie, le comité de suivi de la stratégie ainsi que les services concernés dans son animation doivent se réunir régulièrement afin de faire le point sur l'avancement des actions, s'informer sur les projets en développement et d'identifier des besoins ou des demandes particulières.</p>		
			

	<p>Principe de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des réunions entre les services du Syndicat pour assurer l'avancement des actions programmées. • Organiser un comité de suivi de la stratégie pour assurer la veille sur le bon déroulement de la stratégie et la bonne prise en compte des enjeux de continuité écologique, paysagères et liés aux usages. • Réaliser le suivi financier et humains (Ex. jours/an, problèmes rencontrés...) des actions de la stratégie. • Réaliser les documents administratifs prévus et nécessaires pour le bon déroulement de la stratégie (comptes rendus de réunions, demande d'autorisation préfectorales, plannings annuels des opérations exceptionnelles, cartographies...). 	
<p>Description de l'action</p>	<p>Méthode</p> <p><u>Réunions interservices</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer / mettre en place des réunions d'échange sur les pratiques et modes de gestion pour co-élaborer les plans de gestion par site (réunions sur le terrain par thématique...). • Maintenir la réunion hebdomadaire de suivi de la programmation des opérations entre agents et chefs des services concernés afin d'évaluer l'avancement des opérations et tâches à effectuer. • Maintenir des réunions annuelles ou biannuelle avec chacun des services concernés par la stratégie pour faire le point sur l'avancement des actions et planifier la mise en œuvre pour l'année suivante. <p><u>Traçabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer toutes les interventions réalisées dans l'Observatoire d'activités Utiliser les moyens numériques pour partager rapidement les photos des chantiers ou les problèmes rencontrés lors des chantiers (groupe WhatsApp...). • Réaliser les bilans annuels de la stratégie. • Développer un outil SIG pour la planification et le suivi des plans de gestion par sites. 	<p><u>Comité de suivi de la stratégie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser à raison d'une fois par an, tout au long des 10 années de la stratégie, un comité de suivi. • Composer deux instances : <ul style="list-style-type: none"> - comités de suivi de terrain composés des agents du Syndicat de l'Orge, élus, d'associations, fréquence : 1 à 4 fois par an - un comité de suivi avec les financeurs (Conseil Département de l'Essonne et Agence de l'eau), fréquence : 1 fois par an, éventuellement couplé à une visite sur le terrain. • Présentation des actions de la stratégie aux comités de suivi et en commission Gestion des Milieux Naturels et Ouverture au Public. <p><u>Suivi financier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le montage et le suivi des dossiers de demande de subvention. • Réaliser la recherche de financements supplémentaires et participer aux appels à projet.
<p>CIBLE</p>	<p>Appropriation de la stratégie par l'ensemble des parties prenantes</p>	

Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> CD91, Agence de l'eau, élus, associations... 												
Réalisation													
Période et fréquence d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Toute l'année 												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	5,5 ETP (responsables secteur 3 ETP, 1 chargée plan de gestion 1 ETP, 2 Chefs de service 1 ETP, 1 assistante 0,5 ETP)		1210 jH	1210 jH	1210 jH	1210 jH	1210 jH	1210 jH	1210 jH	1210 jH	1210 jH	1210 jH	1210 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	Développement d'un outil SIG pour le plan de gestion		60 k										60 K€
Eligibilité aux subventions	OUI												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions des comités par an 							<ul style="list-style-type: none"> Taux de réalisation de la stratégie (cf. indicateur QSE). 						

Editer un bilan annuel des activités de la stratégie		MS9	Priorité 1
Service Pilote		Service Référent	
Service Prospective et études des milieux naturels		Gestion Ecologique et Accueil du Public	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique		Garantir un fonctionnement administratif et financier efficace	
Enjeux		Localisation	
La gestion durable et concertée		Ensemble des sites du Syndicat	
Contexte	<p>Un point d'étape annuel est essentiel pour vérifier l'efficacité, la cohérence et la pertinence des opérations et des objectifs de la stratégie dans le temps. Les informations et résultats ainsi obtenus seront transmis aux parties prenantes.</p> <p>Un comité de pilotage de la stratégie se réunira annuellement pour prendre connaissance du bilan des actions menées pendant la période écoulée. Un tableau de suivi des actions assorties de leurs indicateurs de suivi et d'évaluation sera fourni pour permettre au comité de pilotage de statuer sur le bon déroulement des actions programmées et de décider, le cas échéant, d'accentuer ou non les efforts du Syndicat sur certaines actions.</p>		
Description de l'action	<p>Principe de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger et diffuser le bilan annuel d'activités (point d'étape) sur la vallée. • Assurer la production du bilan financier annuel. • Rendre compte de l'activité de gestion de la vallée auprès du comité de suivi et des principaux financeurs. <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger 1 fois par an un rapport avec l'avancement de la stratégie qui contiendra au minima : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total et détail des actions prévues à réaliser pour l'année à évaluer. - Nombre d'actions réalisées. - Nombre d'actions annulées. - Nombre d'actions en cours (reprogrammées, actions importantes en retard et/ou urgentes). - Conséquences écologiques et économiques notées à cause du retard des actions importantes. - Problèmes récurrents rencontrés sur les actions annuelles. - Coûts engendrés dans la réalisation des actions. 		

Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • 1 rapport d'activité (point d'étape) annuel • 1 rapport financier annuel 												
Partenariats potentiels	Ensemble des acteurs impliqués dans la stratégie – AESN, Région, Département (ENS)												
Calendrier prévisionnel													
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Rapport d'activités		20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	20 jH	200 JH
	Rapport financier												
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/												
Eligibilité aux subventions	NON												
Indicateurs													
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre bilans annuelles d'activités réalisés • Nombre bilans financiers réalisés • Comptes-rendus des réunions 							/						

Réaliser l'évaluation de la stratégie		MS10	Priorité
			3
Service Pilote		Service Référent	
Service Prospective et études des milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique		Garantir un fonctionnement administratif et financier efficace	
Enjeux		Localisation	
La gestion durable et concertée		Ensemble des sites du Syndicat	
Contexte	<p>La stratégie assure la continuité et la cohérence des actions pour les milieux naturels dans l'espace et dans le temps. L'évaluation périodique est nécessaire et permet de mesurer les résultats acquis par rapport aux attendus, et de fixer les étapes de travail à venir. Il est essentiel d'assurer une cohérence entre les actions planifiées sur 10 ans, les enjeux et les objectifs à long terme de la vallée. Pour cela, la mise en place d'une nouvelle stratégie doit être suffisamment anticipée. Les objectifs, actions et mesures de la 3^{ème} stratégie doivent se baser sur les enseignements tirés de la présente stratégie.</p> <p>Il s'agit d'utiliser les indicateurs de réalisation et d'évaluation des actions pour évaluer les mesures entreprises mais aussi analyser les points de blocage et/ou le degré de pertinence des actions et objectifs fixés le cas échéant. Une démarche d'expertise est nécessaire pour évaluer la pertinence des actions et pour faire le tri entre les résultats issus de l'intervention du gestionnaire et ceux issus des facteurs extérieurs (modification du régime de perturbations, de la pluviométrie et du climat).</p>	 <p><i>Evaluation des plans de gestion de l'Orge aval, février 2019</i></p>	
Description de l'action	<p>Principe de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Recueillir et analyser les données existantes (bilans annuels d'activités, bilans annuels financiers, études spécifiques...). Évaluer la pertinence et le niveau de réalisation des objectifs à long terme, les objectifs opérationnels et les actions (synthèse d'indicateurs de réalisation et évaluation). Rédaction d'un rapport d'évaluation mi-parcours (bilan d'étape à 5 ans). Rédaction d'un rapport d'évaluation finale. <p><u>Evaluation mi-parcours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Rédiger le bilan d'étape au bout de 5 ans (2025). Réaliser une analyse des actions : état d'avancement et résultats par rapport aux prévisions. Mesurer la cohérence et la pertinence des objectifs opérationnels. Réaliser une analyse des moyens humains et financiers. Mettre en évidence l'apport de nouvelles connaissances sur les sites. 		

	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir le réajustement des actions et des moyens, si nécessaire. <p><u>Evaluation finale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un rapport avec l'évaluation complète de la stratégie Présenter l'état d'avancement des actions, leurs résultats et périodes de mise en œuvre. Evaluer le niveau de réalisation et la pertinence des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels de la stratégie. Réaliser le bilan des coûts engendrés et temps de travail par action pour la mise en œuvre, par année et sur la totalité de la stratégie. Mettre en évidence les différences techniques et financières entre la réalité de l'action et les opérations prévues dans la stratégie. Surligner les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre et autres facteurs ayant eu des incidences sur l'action. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de réalisation des actions à minima de 75% Le bilan et l'évaluation permettent de mettre à jour l'état des lieux et d'actualiser les objectifs opérationnels et opérations de la future stratégie. L'ensemble des opérations et objectifs sont évalués grâce au suivi du tableau de bord. Amélioration des connaissances naturalistes. Amélioration et/ou maintien de l'état de conservation du patrimoine naturel. Amélioration de l'accueil du public (enjeux social) 													
CIBLE	100 % des actions de la stratégie engagées et 80% des actions de la stratégie réalisées													
Livrables	Bilan d'étape et évaluation finale de la 2 ^{eme} stratégie pour les milieux naturels (2021 – 2031)													
Partenariats potentiels	Ensemble des acteurs impliqués dans la stratégie													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Evaluation mi-parcours						40 JH						40 JH	
	Evaluation finale											40 JH	40 JH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	NON													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Bilan d'étape (mi-parcours) Rapport final d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie Taux de réalisation (%) des objectifs à long terme (OLT), objectifs opérationnels (OO) et actions de la stratégie 							<ul style="list-style-type: none"> Etat d'avancement de la stratégie 2021-2031 Evolution du patrimoine naturel (conservation des habitats/espèces à enjeux) Evolution des connaissances naturalistes Avis des usagers – enjeux social 							

Elaborer la prochaine stratégie pour les milieux naturels		MS11	Priorité 3
Service Pilote		Service Référent	
Service Prospective et études des milieux naturels		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique		Garantir un fonctionnement administratif et financier efficace	
Enjeux		Localisation	
La gestion durable et concertée		Ensemble des sites du Syndicat	
Contexte	<p>Sur la base de l'évaluation globale de la présente stratégie, une réactualisation sera accomplie, comprenant la rédaction du document, sur la même trame, mais également un renouvellement partiel du diagnostic écologique (cartes d'unités écologiques, compléments d'inventaires...). La stratégie sera rédigée par le gestionnaire de la vallée, en concertation avec les services de l'Etat et les acteurs locaux.</p>		
Description de l'action	<p>Principe de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire la 2^{ème} stratégie sur 10 ans (2031/2040). <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour l'état des lieux (écologique, socio-économique...) sur la base des résultats des divers suivis et inventaires scientifiques. • Réadapter les différents enjeux et les objectifs actuels aux évolutions du territoire (10 ans de stratégie) : amender, supprimer ou rajouter des actions et opérations afin de répondre aux objectifs identifiés. • Définir la liste des objectifs et des actions de la future stratégie. • Réaliser diverses phases de concertation afin de co-construire les nouveaux enjeux et le contenu des actions (intra et interservices/externe). • Définir et budgétiser le nouveau programme d'actions. • 		
Livrables	Documents de la 2 ^{ème} stratégie pour les milieux naturels		
Partenariats potentiels	Ensemble des acteurs impliqués dans la stratégie		

Réalisation

Période et fréquence d'intervention	Tout l'année
--	--------------

Calendrier prévisionnel

	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Estimation temps passé (Régie - jH)	Elaboration 2 ^{eme} stratégie												80 jH	80 jH
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													

Eligibilité aux subventions	OUI
------------------------------------	-----

Indicateurs

Indicateurs de réalisation/suivi	Indicateurs d'évaluation /performance
<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle stratégie pour les milieux naturels 	/

Développer le recours à du matériel adapté à la gestion écologique		MS12	Priorité
			1
Service Pilote		Service Référent	
Gestion Ecologique et Accueil du Public		Service Prospective et Etudes des Milieux	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique		Garantir le choix et la disponibilité des ressources mises en œuvre	
Enjeux		Localisation	
La gestion durable et concertée		/	
Contexte	<p>Afin de mener à bien ses missions et d'appliquer la stratégie de gestion, le Syndicat doit gérer son matériel et acheter des fournitures en adéquation avec ses besoins. Certaines méthodes de gestion doivent être conduites avec du matériel spécifique afin d'assurer sa bonne réalisation et son efficacité : fauche tardive des prairies avec exportation, entretien des zones humides, ramassage de déchets aux barrages flottants, largeur de tonte en bords de pistes...</p> <p>Il est donc essentiel d'acquérir ou louer le matériel nécessaire à la réalisation de plusieurs actions (matériel de terrain, outils pour les travaux et coût d'entretien, véhicules de service dont le Syndicat a besoin...) afin d'assurer le bon déroulement des opérations et l'amélioration des conditions du travail des agents de la régie, compte-tenu des accès difficiles sur certaines zones du territoire et des conditions météorologiques à différentes époques de l'année (périodes d'intervention selon le type d'habitat). L'enjeu est de disposer des moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir répondre à ceux liés à la conservation. La gestion interventionniste du Syndicat nécessite d'importants moyens matériels pour effectuer les actions de gestion courante et ceux de restauration. La disponibilité de ces équipements garantit une certaine autonomie du gestionnaire.</p> <p>Lors du déroulement du premier plan de gestion, le Syndicat de l'Orge a assuré l'achat et/ou la location de matériel qui a permis d'augmenter la capacité d'intervention au fil des années sur le territoire (Ex. un remorque faucheuse auto chargeuse, idéale pour la fauche tardive des grandes prairies, a été acquis en 2020, tout l'équipement pour la fauche précoce a été acquis en 2014). Cette action a pour objectif d'assurer l'opérationnalité du gestionnaire sur le plan matériel.</p>	 <p><i>Bassin du Gué (Marcoussis)</i></p>	

Description de l'action	Principe de l'action													
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un « <i>sourcing stratégique</i> » afin de trouver du matériel adapté à la gestion : salon vert, journées techniques d'échanges avec d'autres gestionnaires... Etudier la faisabilité de plusieurs solutions : acquisition, location, prestation, prêt de matériel avec d'autres gestionnaires... Acquérir des outils et véhicules de service liés aux actions de gestion du Syndicat, notamment l'entretien, le transport du matériel, les déplacements associés à la gestion des sites, les suivis naturalistes et l'accueil du public... Garantir la gestion du matériel et des outils du Syndicat : stock, assurance, suivi des dépenses associés, planification des révisions-réparations... Assurer l'entretien, les réparations et le nettoyage du local de stockage et du matériel lié à la gestion : tronçonneuses, débroussailleuses, véhicules de services, barrières...afin d'assurer la durabilité de celui-ci et garantir son utilisation dans de bonnes conditions de sécurité. 													
	Résultats attendus													
	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des impacts négatifs sur la biodiversité Gestion et suivi du matériel lié au Syndicat Entretien de l'ensemble du matériel et des locaux de stockage. 													
CIBLE	100% des actions du plan de gestion réalisées avec du matériel adapté													
Partenariats potentiels	Autres gestionnaires d'espaces naturels													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Recherche de matériels adaptés à la gestion écologique		10 jH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	5 JH	55 JH	
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	2 tondeuses/faucheuses avec bacs de ramassage en 2021 puis autre matériel		90 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	460 k€	
	Remorque + plateau		10 k€											
Eligibilité aux subventions	NON													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participation à des événements pour la recherche de matériels Nombre de locations de matériel/an Nombre d'outils prêtés lors des conventions/partenariats avec d'autres gestionnaires 							/							

Mener en régie les actions emblématiques du plan de gestion		MS13	Priorité 1
Service Pilote		Service Réfèrent	
Gestion Ecologique et Accueil du Public		Services Prospective et Etudes des Milieux naturels / Rivière Paysage / Communication	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique		Garantir le choix et la disponibilité des ressources mises en œuvre	
Enjeux		Localisation	
La gestion durable et concertée		/	
Contexte	<p>Une action emblématique peut relever de 3 catégories d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un entretien, une restauration ou création d'habitats naturels à enjeux dans la vallée (zones humides, boisements humides, milieux ouverts, berges...) - Des opérations d'envergure faisant appel à des mutualisations de moyens et d'équipes (ex. plantations de haies avec prélèvement dans la vallée) - Un entretien sur certains sites emblématiques <p>Les travaux effectués en régie permettent une réactivité importante, une souplesse d'organisation et réduisent les coûts de fonctionnement. Des infrastructures sont indispensables pour la gestion du site (bureaux, stockage du matériel et atelier de réparation) et pour l'accueil du public.</p>	 <p>Abonnez-vous et activez la cloche pour nous suivre!</p> <p>YouTube A la découverte d'un Chantier unique en son genre : <i>la haie des Echassons, au service de la biodiversité</i></p> <p>SYNDICAT DE L'ORGE</p>	
Description de l'action	<p>Principes de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionner l'organisation de la régie au regard de la programmation annuelle pour définir la répartition des missions récurrentes et des chantiers emblématiques entre la régie et les prestataires. • Organiser des chantiers emblématiques en régie en mutualisant les équipes avec l'appui des services supports (PEM, RP) • Valoriser ces chantiers via les outils de communication <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les savoir-faire des agents du Syndicat 		

CIBLE	2 chantiers d'envergure conduits chaque année en régie sur des milieux naturels à enjeux													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Toute l'année													
Calendrier prévisionnel														
Estimation temps passé (Régie - jH)	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	/													
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	NON													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de chantiers emblématiques conduits en régie / an 							/							

Développer le recours aux dispositifs d'insertion pour l'entretien des sites		MS14	Priorité
			2
Service Pilote		Service Référent	
Gestion Ecologique et Accueil du Public		/	
Objectif à long terme		Objectif opérationnel	
Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique		Garantir le choix et la disponibilité des ressources mises en œuvre	
Enjeux		Localisation	
La gestion durable et concertée		/	
Contexte	<p>Selon la loi, tout employeur disposant d'au moins 20 salariés (à temps plein ou partiel) a l'obligation d'employer des travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6 % minimum de l'effectif total de l'entreprise. Cependant, il dispose également d'autres options lui permettant de s'acquitter partiellement de cette obligation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil en stage de personnes en situation de handicap, - La sous-traitance auprès des secteurs adaptés, protégés ou de travailleurs indépendants, ce qui lui permet de s'acquitter de 3% de l'effectif, soit la moitié de son obligation. <p>Les structures agréées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les entreprises dites « adaptées » (EA) et les centres de distribution de travail à domicile dans lesquelles 80% des travailleurs sont en situation de handicap ; - les établissements d'aide par le travail où les employés lourdement handicapés ne disposent pas des facultés nécessaires pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise dite « adaptée » ; - les travailleurs indépendants en situation de handicap. <p>À noter que depuis août 2012, en fonction de leur taille, les entreprises disposent d'une obligation nouvelle : passer un minimum de contrats avec ce type de structure. Sur une période de 4 ans, le montant des commandes avec ces entreprises doit ainsi être supérieure au montant de la sanction encourue pour non-respect de l'obligation de recrutement de travailleurs handicapés.</p> <p>Depuis de nombreuses années, le Syndicat recourt à des entreprises d'insertion ou adaptées via la passation de marchés d'entretien d'espaces naturels réservés aux entreprises d'insertion.</p> <p>En 2020, le Syndicat a également signé une convention de partenariat avec Emmaüs Solidarité pour soutenir l'insertion de personnes en difficultés en les formant à l'écopâturage et à la gestion écologique.</p> <p>Il s'agit ici de poursuivre et développer le recours aux dispositifs d'insertion pour l'entretien des sites du Syndicat même si le Syndicat de l'Orge est déjà conforme aux obligations d'emploi de personnes en situation de handicap (8,3% de l'effectif total en 2020)</p>	 <p><i>Chantier plantation d'une haie au Pré Rond (Leuville-sur-Orge)</i></p>	

Description de l'action	Principes de l'action													
	<ul style="list-style-type: none"> • Marché spécifique ou lot réservé aux entreprises adaptées et d'insertion dans les marchés d'entretien d'espaces naturels • Convention de partenariat avec Emmaüs pour soutenir l'insertion par l'agroécologie (écopâturage et chantiers) • Recours à des stagiaires en situation de handicap 													
	Résultats attendus													
	<ul style="list-style-type: none"> • Acquiescement de l'obligation d'emploi du Syndicat de personnes en situation de handicap ; • Aide à l'insertion de personnes en difficultés ; • A terme, embauche de personnels issus de chantiers ou établissements d'insertion et formés à la gestion d'espaces naturels. 													
CIBLE	10% des prestations de gestion externalisées en insertion													
Partenariats potentiels	Emmaüs Solidarité													
Réalisation														
Période et fréquence d'intervention	Sur la durée du plan													
Calendrier prévisionnel														
	Détails	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Estimation temps passé (Régie - jH)	Sans objet													
Estimation financière (Externalisation - € TTC)	/													
Eligibilité aux subventions	NON													
Indicateurs														
Indicateurs de réalisation/suivi							Indicateurs d'évaluation /performance							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chantiers / an réalisés par des chantiers ou entreprises d'insertion 							<ul style="list-style-type: none"> • % des prestations externalisées en insertion 							



STRATEGIE POUR LES MILIEUX NATURELS 2021-2030

Enjeux	Code OLT	Objectifs à Long Terme (OLT)	Code OO	Objectifs Opérationnels	Code Action	Actions	Priorité	Pilote	Support	Estimation JH/10 ans	Estimation coût k€ TTC/10 ans						
Les Connaissances scientifiques	OLT 1	Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée	A1	Développer les suivis scientifiques	CS1	Compléter et actualiser les inventaires naturalistes sur les sites déjà prospectés	2	PEM		4500	600						
					CS2	Améliorer les connaissances faune-flore sur les sites non prospectés	1	PEM									
					CS3	Assurer un suivi des espèces de faune et flore à forte valeur patrimoniale et/ou indicatrices de la bonne qualité des milieux	1	PEM									
					CS4	Actualiser et compléter les inventaires naturalistes sur les groupes méconnus	2	PEM									
					CS5	Poursuivre les suivis annuels des gîtes larvaires de moustiques	2	PEM									
					CS6	Évaluer l'état de conservation des habitats prioritaires ainsi que leur tendance évolutive	1	PEM									
					CS7	Anticiper et évaluer les impacts du changement climatique sur les espèces et les habitats	3	PEM									
					CS8	Étudier la fréquentation des sites	2	PEM									
					CS9	Identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle du territoire	1	PEM									
					CS10	Identifier l'impact de l'éclairage nocturne sur le territoire	3	PEM									
La préservation et la restauration des milieux naturels	OLT 2	Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée	A2	Elaborer un Schéma Directeur Trame Verte, Bleue et Noire à l'échelle du territoire	CS11	Recenser les zones de collision sur le réseau routier	3	PEM		40	96						
					B1	Définir les orientations de gestion par site en fonction des enjeux identifiés	E11	Elaborer les plans de gestion sur les nouveaux sites	1	PEM	GEAP/HYD/ASST/UF	160	0				
					E12	Actualiser les plans de gestion sur les sites connus	2	PEM	GEAP/HYD/ASST/UF	120	0						
					B2	Poursuivre la veille et la protection foncière du fond de la vallée	MS1	Déployer la maîtrise foncière pour la conservation de la biodiversité	1	UF	PEM	2640	1000				
					B3	Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides ouvertes et des cours d'eau	IP1	Optimiser la gestion des niveaux d'eau dans les bassins pour favoriser certains habitats/espèces	2	PEM	HYD	400	1500				
							IP2	Entretien et restaurer les milieux humides ouverts	1	GEAP	PEM	3590	800				
							IP3	Entretien le lit et les berges des cours d'eau	1	GEAP	PEM	5115	1350				
							IP4	Restaurer la fonctionnalité des mares et des bassins	1	GEAP	PEM	1640	180				
							IP5	Réhabiliter les annexes hydrauliques des cours d'eau	1	GEAP	PEM						
							E13	Définir un plan d'amélioration de la qualité de l'eau	1	PEM		160	120				
E14	Elaborer une stratégie globale de restauration des cours d'eau	1	PEM	RP			80	111									
IP6	Poursuivre l'effacement des ouvrages sur les cours d'eau	1	RP	PEM			8800	12500									
IP7	Restaurer les berges et les continuités latérales des cours d'eau	2	RP	PEM													
IP8	Gérer les prairies et les friches par fauche	1	GEAP	PEM			11490	140									
IP9	Développer les tontes paysagères sur les zones d'accueil du public	1	GEAP	PEM													
IP10	Restaurer les milieux ouverts enrichés	1	GEAP	PEM	848	144											
IP11	Développer la gestion par éco-pâturage	2	PEM	GEAP	1140	462											
E15	Définir un cahier des charges culturelles des terrains agricoles mis à disposition	2	PEM		1650	0											
B4	Maintenir et favoriser des milieux herbacés ouverts et fonctionnels	IP12	Créer des lisières entre milieux boisés et milieux ouverts	2	GEAP	PEM	6380	0									
		IP13	Reconstituer un réseau de haies diversifiées composées d'essences locales	3	GEAP/RP	PEM											
		IP14	Mettre en place une gestion adaptée des zones de transition (lisières, haies, friches arbustives...)	3	GEAP	PEM											
		IP15	Poursuivre la gestion conservatoire des boisements	1	GEAP	PEM											
		IP16	Favoriser la régénération naturelle des surfaces boisées entretenues	3	GEAP	PEM											
		IP17	Conserver le bois mort	2	GEAP	PEM											
		IP18	Mettre en valeur les arbres remarquables	2	GEAP	PEM											
		IP19	Maintenir et développer un réseau d'arbres d'intérêt écologique	2	GEAP	PEM											
		IP20	Entretien le patrimoine arboré existant (vergers, parcs arborés, alignements d'arbres...)	3	GEAP	PEM											
		B5	Maintenir et développer les zones de transition entre les milieux	IP21	Favoriser la revégétalisation spontanée	1			RP/GEAP	PEM	0	0					
IP22	Favoriser les essences locales et diversifiées dans les semis et plantations			2	RP/GEAP	PEM	0	0									
IP23	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (Flore)			1	PEM	RP/GEAP	135	0									
E16	Engager une réflexion sur la lutte contre la Faune Exotique Envahissante			3	PEM	RP/GEAP											
B6	Assurer une gestion adaptée du patrimoine arboré			IP24	Mettre en place des passages à faune au niveau des obstacles majeurs	3	GEAP/RP	PEM	0	150							
				MS2	Gérer durablement les déchets verts	1	GEAP	PEM	220	248							
				B7	Engager une stratégie de revégétalisation des milieux naturels après travaux	IP21	Favoriser la revégétalisation spontanée	1	RP/GEAP	PEM	0	0					
						IP22	Favoriser les essences locales et diversifiées dans les semis et plantations	2	RP/GEAP	PEM	0	0					
						IP23	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (Flore)	1	PEM	RP/GEAP	135	0					
						E16	Engager une réflexion sur la lutte contre la Faune Exotique Envahissante	3	PEM	RP/GEAP							
		B8	Participer au contrôle et à la régulation des espèces exotiques envahissantes			IP24	Mettre en place des passages à faune au niveau des obstacles majeurs	3	GEAP/RP	PEM	0	150					
						MS2	Gérer durablement les déchets verts	1	GEAP	PEM	220	248					
						B9	Améliorer la perméabilité des sites à la faune	IP21	Favoriser la revégétalisation spontanée	1	RP/GEAP	PEM	0	0			
								IP22	Favoriser les essences locales et diversifiées dans les semis et plantations	2	RP/GEAP	PEM	0	0			
IP23	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (Flore)							1	PEM	RP/GEAP	135	0					
E16	Engager une réflexion sur la lutte contre la Faune Exotique Envahissante							3	PEM	RP/GEAP							
B10	Améliorer la valorisation des déchets verts			IP24	Mettre en place des passages à faune au niveau des obstacles majeurs			3	GEAP/RP	PEM	0	150					
				MS2	Gérer durablement les déchets verts			1	GEAP	PEM	220	248					
				La gestion de la fréquentation et l'accueil du public	OLT 3			Concilier les usages et la préservation des milieux naturels	C1	Elaborer un plan paysage du territoire	E17	Définir et affirmer la vocation des sites et leurs identités éco-paysagères	1	RP	PEM	1650	120
											E18	Définir et mettre en œuvre un Schéma des circulations douces	1	RP	PEM		
		IP25	Préserver et valoriser les points de vue et ouvertures visuelles								1	GEAP	PEM/RP	0	0		
		C2	Garantir la sécurité des biens et des personnes								C11	Assurer l'entretien des équipements mis à disposition du public (mobilier, pistes et signalétique)	1	GEAP		9790	1700
						C12	Poursuivre un entretien régulier aux abords des équipements, ouvrages hydrauliques et d'assainissement et des limites de p				1	GEAP	HYD/ASST	14300	1090		
						SP1	Actualiser et afficher la réglementation des sites				1	GEAP	PEM/COMM	50	60		
						SP2	Déployer une brigade verte				1	GEAP		8580	54		
						SP3	Renforcer les liens avec les acteurs locaux de la police de l'environnement				1	GEAP	PEM				
SP4	Développer la participation citoyenne au signalement des pollutions et dépôts sauvages					2	COMM				GEAP, INF	100	36				
C3	Veiller au respect de la réglementation des sites					C13	Assurer la gestion des déchets				1	GEAP		9790	670		
				E19	Améliorer la stratégie à long terme de gestion des déchets	1	GEAP	PEM	80	60							
				C4	Poursuivre et améliorer la gestion des déchets sur les sites	E110	Définir une stratégie d'accueil de l'activité pêche	1	PEM	GEAP	180	0					
						E111	Définir une stratégie de gestion cynégétique	1	PEM	GEAP	31	0					
		C5	Garantir une pratique durable des loisirs de nature			MS3	Mettre à jour la procédure des événements autorisés sur les sites	1	GEAP/PEM	COMM	110	0					
						La sensibilisation de tous les publics	OLT 4	Sensibiliser et partager la stratégie de gestion avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels	D1	Améliorer la connaissance des agents sur les milieux naturels et la gestion écologique	MS4	Former les agents à la biodiversité et à la gestion écologique	2	RH	PEM	130	0
											MS5	Développer des journées d'échanges techniques avec d'autres gestionnaires	2	PEM	GEAP	150	0
											PA1	Favoriser l'événementiel pour sensibiliser à la préservation de l'environnement	3	COMM	PEM	230	222
											CC1	Développer des supports pédagogiques et d'information sur les sites naturels et leurs enjeux	1	COMM	PEM	110	420
											CC2	Développer l'Observatoire de la biodiversité	1	PEM		200	0
PA2	Recueillir l'avis des usagers										2	COMM	PEM	60	270		
PA3	Valoriser les initiatives locales en faveur de l'environnement par la création d'un prix "Syndicat de l'Orge"										3	COMM		40	6		
PA4	Poursuivre les animations environnement auprès des scolaires			1	COMM							7040	960				
PA5	Développer les animations grand public sur le terrain pour partager les enjeux de la biodiversité			2	PEM						COMM	315	0				
PA6	Développer des parcours pédagogiques sur les sites	2	COMM	PEM	80						60						
D2	Développer des outils de communication	E112	Identifier les sites pouvant être valorisés par le biais d'un label ou d'un classement	3	PEM		100	0									
		E113	Engager les démarches ad hoc de labellisation ou de classement	3	PEM		100	60									
		D3	Développer les animations auprès du grand public et des scolaires	CC3	Renforcer l'information des élus grâce aux outils de communication existants	2	COMM		1100	1200							
				MS6	Développer les commissions, séminaires ou rencontres thématiques pour sensibiliser les élus	1	COMM		1816	32							
				D4	Valoriser les espaces naturels et leur gestion par un label ou un classement écologique	PR1	Développer les programmes de recherche avec les acteurs scientifiques	2	PEM		200	60					
						MS7	Actualiser et développer les conventions de partenariat	1	PEM		180	0					
						E14	Participer à l'élaboration des documents de planification territoriale pour partager les objectifs de la Stratégie	2	UF	PEM	1800	0					
						E15	Renforcer la prise en compte des Trames Verte, Bleue et Noire dans les documents de planification territoriale	2	UF	PEM	100	0					
						E16	Mieux répartir l'offre de loisirs sur l'ensemble du territoire	2	UF	PEM	100	0					
						MS8	Préparer, coordonner et assurer le suivi de la stratégie	1	PEM/GEAP		12100	60					
D5	Renforcer la communication et la sensibilisation des élus et des partenaires institutionnels					MS9	Editer un bilan annuel des activités de la stratégie	1	PEM/GEAP		80	0					
						MS10	Réaliser l'évaluation de la stratégie	3	PEM		80	0					
		MS11	Elaborer la prochaine stratégie pour les milieux naturels			3	PEM		80	0							
		MS12	Développer le recours à du matériel adapté à la gestion écologique			1	GEAP		55	460							
		MS13	Mener en régie des actions emblématiques de gestion	1	GEAP		0	0									
		MS14	Développer le recours aux dispositifs d'insertion pour l'entretien des sites	2	GEAP	PEM	0	0									
		La gestion durable et concertée	OLT 5	Renforcer et développer les partenariats	E1	Développer des partenariats techniques, scientifiques et institutionnels	MS7	Actualiser et développer les conventions de partenariat	1	PEM		180	0				
							E14	Participer à l'élaboration des documents de planification territoriale pour partager les objectifs de la Stratégie	2	UF	PEM	1800	0				
							E15	Renforcer la prise en compte des Trames Verte, Bleue et Noire dans les documents de planification territoriale	2	UF	PEM	100	0				
							E16	Mieux répartir l'offre de loisirs sur l'ensemble du territoire	2	UF	PEM	100	0				
OLT 6	Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique						F1	Garantir un fonctionnement administratif et financier efficace	MS8	Préparer, coordonner et assurer le suivi de la stratégie	1	PEM/GEAP		12100	60		
									MS9	Editer un bilan annuel des activités de la stratégie	1	PEM/GEAP		80	0		
									MS10	Réaliser l'évaluation de la stratégie	3	PEM		80	0		
									MS11	Elaborer la prochaine stratégie pour les milieux naturels	3	PEM		80	0		
									MS12	Développer le recours à du matériel adapté à la gestion écologique	1	GEAP		55	460		
									MS13	Mener en régie des actions emblématiques de gestion	1	GEAP		0	0		
		MS14	Développer le recours aux dispositifs d'insertion pour l'entretien des sites	2	GEAP	PEM			0	0							

TOTAL ENJEU 1 5506 jH
2,5 ETP/an
1035 k€ TTC
103,5 k€ TTC/an

TOTAL ENJEU 2 44568 jH
20,3 ETP/an
18705 k€ TTC
1870,5 k€ TTC/an

TOTAL ENJEU 3 44661 jH
20,3 ETP/an
3790 k€ TTC
379 k€ TTC/an

TOTAL ENJEU 4 11471 jH
5,2 ETP/an
3230 k€ TTC
323 k€ TTC/an

TOTAL ENJEU 5 14695 jH
6,7 ETP/an
580 k€
58 k€ TTC/an

NOUVEAU par rapport au précédent plan de gestion

Code de la nomenclature des Plans de gestion	Domaine d'activités
SP	Surveillance et police
CS	Connaissance et suivis de patrimoine naturel
IP	Intervention sur le patrimoine naturel
EI	Prestations de conseils, Etudes & Ingénierie
CI	Création et entretien d'infrastructures d'accueil
MS	Management et soutien
PR	Participation à la recherche
PA	Prestations d'accueil et animation
CC	Création supports de communication et pédagogie

- Priorité: 1: Très forte
2: Forte
3: Moyenne
4: Faible

- Services: PEM: Prospective et Etudes des Milieux Naturels
GEAP: Gestion Ecologique et Accueil du Public
UF: Urbanisme Foncier
RP: Rivière Paysage
COMM: Direction Communication et Développement Durable
HYD: Hydraulique
ASST: Direction Assainissement
RH: Ressources Humaines
INF: Service Informatique

TOTAL 120901 jH
54,955 ETP/an
27340 k€ TTC
2734 k€ TTC/an